

**Service de l'Assemblée
Bureau du conseil
municipal**

**Procès verbal
de la séance du conseil municipal du
25 mars 2024**

Sommaire

Page des présents

Questions orales / réponses orales

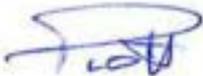
**Dispositifs et résultats de vote des
délibérations**

Amendements présentés

Voeux

Interventions

Seules figurent les interventions écrites remises au service de l'Assemblée

Signatures après adoption par le conseil municipal	
M. le Maire Eric PIOLLE Président de séance	Mme l'Adjointe déléguée Maud TAVEL Secrétaire de séance
	

**Service de l'Assemblée
Bureau du conseil
municipal**

**Procès verbal
de la séance du conseil municipal du
25 mars 2024**

Sommaire

Page des présents

Questions orales / réponses orales

**Dispositifs et résultats de vote des
délibérations**

Amendements présentés

Voeux

Interventions

Seules figurent les interventions écrites remises au service de l'Assemblée

Signatures après adoption par le conseil municipal	
M. le Maire Eric PIOLLE Président de séance	Mme la conseillère municipale déléguée Maud TAVEL Secrétaire de séance



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq mars, le conseil municipal s'est réuni, au centre communal Camille Claudel, 47 avenue Marcelin Berthelot à Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 19 mars 2024.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59
M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - M. Gilles NAMUR - Mme Isabelle PETERS - M. Olivier BERTRAND - Mme Margot BELAIR - M. Alan CONFESSON - Mme Chloé PANTEL - M. Antoine BACK - Mme Annabelle BRETTON - M. Emmanuel CARROZ - Mme Kheira CAPDEPON - M. Vincent FRISTOT - Mme Christine GARNIER - M. Pierre-André JUVEN - Mme Céline MENNETRIER - M. Nicolas KADA - Mme Maud TAVEL - M. Pierre MERIAUX - M. Claus HABFAST - M. Hasni BEN-REDJEB - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Thierry CHASTAGNER - M. Lionel PICOLLET - Mme Sylvie FOUGERES - Mme Céline DESLATTES - M. Luis BELTRAN-LOPEZ - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Yann MONGABURU - M. Nicolas BERON-PEREZ - Mme Maude WADELEC - Mme Katia BACHER - Mme Khadija EZZAROUALI - Mme Laura PFISTER - M. Alain CARIGNON - Mme Dominique SPINI ALIM - Mme Brigitte BOER - M. Chérif BOUTAFA - Mme Anne CHATELAIN-ROCHE - Mme Nathalie BERANGER - Mme Emilie CHALAS - M. Hassen BOUZEGHOUB - Mme Delphine BENSE - M. Romain GENTIL - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Barbara SCHUMAN - Mme Amel ZENATI - Mme Laure MASSON - Mme Charah BENTALEB

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Elisa MARTIN donne pouvoir à M. Alan CONFESSON de 15H08 à 22H50.
Mme Lucille LHEUREUX donne pouvoir à Mme Céline MENNETRIER 15H08 à 22H50.
M. Claus HABFAST donne pouvoir à Mme Céline DESLATTES 15H45 à 16H35.
Mme Salima DJIDEL-BRUNAT donne pouvoir à Mme Kheira CAPDEPON 15H08 à 22H50.
Mme Sandra KRIEF donne pouvoir à M. Antoine BACK 15H08 à 22H50.
M. Antoine FLECHET donne pouvoir à M. Nicolas BERON-PEREZ 15H08 à 18H28.
M. Djamel WAZIZI donne pouvoir à Mme Laura PFISTER 15H08 à 22H50.
M. Olivier SIX donne pouvoir à M. Hasni BEN-REDJEB 15H08 à 22H50.
Mme Cécile CENATIEMPO donne pouvoir à M. Hassen BOUZEGHOUB 15H08 à 17H28.
M. Hakim SABRI donne pouvoir à Mme Laure MASSON 15H08 à 17H44.
M. Maxence ALLOTO donne pouvoir à Mme Barbara SCHUMAN 15H08 à 22H50.
Mme Brigitte BOER donne pouvoir à M. Alain CARIGNON de 17H56 à 22H50.
Mme Laure MASSON donne pouvoir à M. Hakim SABRI de 19H35 à 22H50.
M. Pascal CLOUAIRE donne pouvoir à Mme Amel ZENATI de 19H46 à 20H26.
Mme Emilie CHALAS donne pouvoir à Mme Delphine BENSE de 21H18 à 22H50.

Absents excusés :

Mme Anouche AGOBIAN, Mme Anne CHATELAIN-ROCHE de 18H30 à 18H52 puis de 20H23 à 22H50, Mme Kheira CAPDEPON de 22H00 à 22H19 (Délibérations n°66, n°67), Mme Salima DJIDEL-BRUNAT de 22H00 à 22H19 (Délibérations n°66, n°67), M. Eric PIOLLE de 22H06 à 22h29 (Délibérations n°67, n°68, n°69).

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : Mme Maud TAVEL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

**QUESTIONS ORALES/
REPOSES ORALES**

Question du Conseil Citoyen Indépendant du secteur 6 au Maire de Grenoble

Monsieur le Maire de Grenoble Mesdames et Messieurs les conseillères municipales et conseillers municipaux.

Pour cette question orale, le Conseil Citoyen Indépendant du secteur 6 a choisi de vous questionner sur le bien-être des habitants au regard des enjeux de prévention de la violence.

Nous avons conscience que le secteur 6 fait partie du contrat de ville et fait l'objet d'un vaste projet de rénovation urbaine, qui vise à ce que la Villeneuve devienne le premier écoquartier populaire.

Parmi les 20 engagements de la charte écoquartier, la ville s'engage à :

- mettre en œuvre les conditions du vivre ensemble et de la solidarité (engagement n°7)
- mettre en œuvre un urbanisme favorable à la santé pour assurer un cadre de vie sûr et sain (engagement n°8)
- mettre en œuvre une qualité de cadre de vie qui concilie intensité, bien vivre ensemble et qualité de l'environnement (engagement n°9)

Pourtant, malgré les nombreuses initiatives menées par les habitants-es et les associations, le secteur 6 est encore trop régulièrement marqué par des épisodes de violence.

Au début de l'année 2024, une salariée, médiatrice culturelle du café Barathym a été agressée violemment dans le Patio par un groupe d'hommes. Elle subissait de leur part depuis plusieurs jours un harcèlement sexiste. Cette situation a provoqué émotion et indignation générales chez les habitants, professionnels et usagers qui ont manifesté leur solidarité pour accompagner la victime dans la défense de ses droits.

Nous « voulons une ville exempte de violence -physique, psychologique, verbale, matérielle ou symbolique- notamment contre les femmes dans la sphère publique ainsi que privée, qui garantisse la sécurité d'utilisation et de jouissance des espaces publics et des biens communs et assure la liberté de circulation. Une VILLE où la peur ne soit pas une limite à leurs libertés. Une VILLE qui garantisse le droit des femmes de prendre les décisions relatives à leur propre corps». (extrait du « Manifeste pour le droit des femmes à la ville » diffusée à l'occasion du 8 mars).

En tant que pilote de la politique locale de prévention de la délinquance, le maire est responsable de l'animation de cette politique et de la coordination de sa mise en œuvre. Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance doit mieux prendre en compte les avis des citoyens et soutenir les initiatives portées par les habitants et les associations locales.

En effet, tout au long de l'année, les habitants mènent de nombreuses initiatives pour bâtir un territoire de paix comme par exemple la prévention des incendies en partenariat avec les pompiers, des actions de sensibilisation menées dans les bas d'immeuble (table de quartier, animations de rue, peintures...), des groupes de parole pour favoriser les échanges, des formations à la communication non violente... Ces actions s'ajoutent à toutes celles menées auprès des habitants et dans les écoles dans le cadre des semaines de la non-violence symbolisée par le Tram de la Paix qui circule entre les quartiers.

Mais, malgré l'engagement des habitants et des associations, ces actions sont insuffisantes. Nous trouvons qu'elles ne bénéficient pas toujours du soutien et de la reconnaissance qu'elles méritent. Comme le recommande l'agenda des villes de cohabitation et de paix, des politiques doivent être mises en œuvre pour agir sur les causes qui génèrent les violences.

Nous savons que dans notre secteur que la pauvreté et l'absence de perspectives peuvent provoquer

un sentiment d'exclusion et de ressentiment qui dégénèrent parfois (mais pas toujours) en de multiples formes de violence.

- Quel est le message que le conseil municipal souhaite adresser aux personnes qui sont victimes mais également aux auteurs des violences ? Quelles sont les politiques que vous pouvez mettre en œuvre pour agir sur les causes des violences ?
- Est-ce que les nouveaux médiateurs sociaux que vous avez mis en place vont intervenir dans le secteur 6 ? Quelles sont les actions de prévention qui peuvent être menées avec les habitants et associations impliquées en se saisissant des propositions qu'ils ont déjà faites ?
- Pouvez-vous nous dire, Monsieur le Maire, en tant que coordinateur du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, comment vous pouvez améliorer la coordination des actions portées par la ville et celles portées par les habitants et associations ?

Nous vous remercions, Monsieur le Maire, de vos réponses et des initiatives que vous allez prendre, et nous espérons tous que toutes ces actions conjuguées vont permettre de bâtir un territoire qui concilie bien vivre ensemble et qualité de l'environnement pour que Grenoble devienne un territoire de paix.

Réponse de M. le Maire à la question orale du CCI6

Merci beaucoup Madame,

Je reprends le fil de ce conseil municipal Madame la représentante du CCI6.

D'abord je vous remercie pour votre question, je vous remercie aussi pour votre engagement au sein du Conseil Citoyen Indépendant du secteur 6 et plus spécifiquement pour votre engagement pour votre quartier et les problématiques de ses habitantes et habitants.

Il y a eu plusieurs incidents, très violents, inadmissibles, qui ont effectivement en effet émaillé la vie quotidienne des habitants ou des professionnels ces dernières semaines. Et je tiens tout d'abord à assurer l'ensemble des victimes du plein soutien de notre conseil municipal.

Comme vous l'indiquez, la première réponse que sait offrir ce quartier aux enjeux et aux violences qui le traversent parfois, est une réponse collective : habitants, associations, institutions... nous savons nous mettre autour de la table pour réfléchir, pour agir ensemble. Ce n'est pas toujours facile, il y a parfois des incompréhensions, parfois des désaccords. Mais je suis convaincu, comme vous avez l'air de l'être également, que face à ces enjeux, nous saurons relever les défis ensemble.

C'est dans cet état esprit que la direction de la MDH le Patio a rassemblé les acteurs locaux suite à l'agression à laquelle vous faites références : 45 personnes représentants d'associations, d'institutions ou habitantes et habitants ont pu ainsi s'exprimer et réfléchir aux pistes de solutions. Ces tentatives de solutions locales n'enlèvent rien à la gravité de l'agression commise, et à la suite que devra en donner la Justice. Mais une fois que ceci a été dit, il nous reste à raccommoier le vivre-ensemble.

La MDH le Patio mène un travail de fond, à la fois sur la formation des agentes et des agents, et des gardiens, à la fois sur l'anticipation d'éventuelles tensions et la gestion de crise.

Le service jeunesse de la Ville va aussi à la rencontre des jeunes du quartier par l'accompagnement de projet, par la discussion aussi, et je pense à la réussite qu'a été la première soirée de l'association Souly, créée par des jeunes du quartier et nommée en hommage à Souleymane, victime mortelle d'un tir. Quand on voit ces jeunes s'engager et faire vivre le Patio le temps d'une soirée, on peut être saisi d'espoir ! Et c'est avec cet espoir que vous concluez votre question, et c'est avec cet espoir également que nous agissons.

Un travail est également engagé avec le service jeunesse sur les phénomènes de rixes, de violences à l'échelle de notre territoire. Avec des actions en direction des jeunes, des parents et des professionnels : débats, invités, projection cinéma, groupe de parole pour le public, de la formation aussi pour les professionnels notamment.

Tout cela nous aide à avancer, à réfléchir ensemble, à agir ensemble, et la Ville se tient également aux côtés de la Régie de Quartier, qui mène des projets innovants non seulement sur la mise en place d'une réflexion sur la violence entre les jeunes, mais aussi sur la justice restaurative – en lien avec les autres associations du quartier et avec le pôle prévention urbaine de la Ville de Grenoble. Je vous invite d'ailleurs à venir nombreux à la rencontre avec le sociologue Jean Viard dans le cadre du Printemps du Livre 2024, ainsi qu'à la projection du film " je verrai toujours vos visages" de Jeanne Herry qui sera projeté à l'espace 600 en septembre prochain.

La municipalité se tient aussi au côté de Villeneuve Debout et des autres associations qui organisent la Semaine de la non-violence, depuis de nombreuses années. Ou encore auprès des groupes issus du CCI en 2023 et qui travaillent sur les violences ressenties, la lutte contre les discriminations pour l'orientation scolaire en lien avec les collègues. Je me félicite également du travail qui est fait en terme d'offre de soin, de santé mentale à destination des enfants, et qui sera renforcée par l'AGECSA au sein du nouvel équipement de la Crique Centrale.

Tout cela, évidemment, nous aide à avancer, à agir. Ça ne répond pas à tout, loin s'en faut, et la Ville de Grenoble coordonne le Conseil Local de sécurité et de Prévention de la Délinquance qui se réunit mensuellement, avec un travail de veille, un travail de coopération en grande proximité avec les services de la Ville, la régie de quartier, le CODASE, les associations, les clubs sportifs, et les acteurs de l'éducation et les acteurs de la sécurité bien sûr. Le Conseil Local de sécurité et de Prévention de la Délinquance n'est pas une instance ouverte, c'est vraiment un travail des acteurs, mais la Direction de territoire peut se faire le relais des demandes des habitants et des habitantes ainsi que des associations.

Le travail de prévention de la délinquance sur le territoire est notamment assuré par les équipes d'éducateurs du CODASE d'une part, mais également par une série de dispositifs portée par notre Police Municipale : le projet de déploiement d'une police de quartier qui est en cours au Village Olympique, le partenariat pour des séjours avec des jeunes au camp des Milles... Et depuis février 2024, une convention signée entre la Ville de Grenoble et le collège du Village Olympique. Désormais, la police municipale peut accueillir des collégien.ne.s temporairement exclus de leur établissement et les aider, dans le cadre d'un contrat de collaborateur occasionnel, à réfléchir aux actions qui les ont menés à cette exclusion, et à pouvoir se mobiliser pour la suite.

Enfin vous m'interrogez sur les médiatrices et les médiateurs. Le déploiement de médiatrices et de médiateurs sur l'espace public, nous l'avons expérimenté à l'été 2023, il a vocation à s'étendre effectivement, en fonction des besoins. Cependant, la Villeneuve et le Village Olympique bénéficient du service, depuis longtemps déjà, puisque ça avait été mis en place avant 2014, des Correspondants de Nuit de la Régie de Quartier. Cette initiative associative innovante, qui a maintenant plus de 20 ans, présente la spécificité d'intervenir jusque dans les parties communes des immeubles du quartier. Ainsi, nous travaillons avec la Régie de Quartier pour envisager une convergence des dispositifs à moyen terme.

Je ne serai pas plus long, Madame, et j'insisterai pour conclure sur l'importance de cette solidarité entre acteurs face à ces actes inadmissibles. Je reconnais et me réjouis de cette solidarité. C'est aussi dans les coups durs qu'on se rend compte de notre capacité collective à avancer, entre habitants, professionnels, acteurs du quartier. Les multiples initiatives font chaud au cœur, et les évènements et les projets positifs nombreux dans le secteur 6, nous permettent de nous tenir debout, ensemble, face à ces situations.

Je vous remercie, Madame, pour votre question.

Groupe d'Opposition Société Civile, Divers Droite et Centre

GO-SCDDC

Conseil municipal du 25 mars 2024

Question orale

Monsieur le Maire,

En 2017, vous avez lancé l'opération "Gren' de projet". L'objectif, louable, était alors de valoriser des bâtiments du patrimoine grenoblois jusque-là laissés en déshérence.

Il faut voir avec quel lyrisme vous défendez votre démarche. Je cite la publication de votre groupe en date de novembre dernier : *"il ne s'agit pas seulement d'une modalité de mise en vente ou en location de certains biens, c'est un état d'esprit, une philosophie : faire la ville sur la ville, une ville intense, d'échanges et d'ouverture, une ville qui mutualise chaque mètre carré vacant, une ville qui met en valeur l'histoire et le patrimoine grenoblois"*.

Au-delà de la poésie, je relève votre ode à la mutualisation de chaque "mètre carré vacant" alors que vous ne faites preuve d'aucune volonté pour utiliser les logements et locaux vides du patrimoine municipal, et encore moins pour ceux du parc social public.

Il faut aussi un certain culot pour parler d'une *"ville qui met en valeur l'histoire et le patrimoine grenoblois"*. Je ne m'épancherai pas sur le sort de la villa Kaminski, édifice classé que vous laissez aux mains de vos amis squatteurs d'extrême-gauche qui le dégradent, ou sur l'Église Saint-André qui va fêter ses 800 ans dans un état terrible de décrépitude.

Pour en revenir à "Gren'de projet" plus prosaïquement, il s'agit tout simplement d'un appel à projets. À la différence de l'appel d'offres, c'est une procédure très large, avec peu de restrictions dans les critères, qui permet au plus grand nombre de candidater. Et vous donne plus de marges de manœuvre pour sélectionner qui vous souhaitez.

Vous ouvrez en fait de très lourds chantiers, qui nécessitent de gros investissements, à des structures notamment associatives qui ne

peuvent pas vraiment en assumer la charge. Et cela soulève plusieurs problèmes.

D'abord, le choix de cette procédure s'avère être un échec. "Gren de projets" devait concerner 6 bâtiments patrimoniaux à l'origine. En voici le bilan.

- Pour l'ancien musée de peinture Place de Verdun, la procédure n'a pas abouti. Evidemment : il faudrait 20 millions d'euros au bas mot pour rénover le bâtiment comme le dévoile l'étude que nous nous sommes procurés en saisissant la CADA. L'appel à projet ne pouvait dès lors qu'échouer, car il faudrait un appel d'offres ouvert à de très gros investisseurs pour supporter un tel coût.
- Idem pour la piscine des Iris, équipement que vous avez fermé en 2015 et qui est devenu une friche. La rocambolique procédure de Gren de projets a échoué et vous avez finalement laissé le bébé à un collectif d'habitants qui doit désormais se débrouiller seul pour trouver les millions d'euros nécessaires pour transformer cet ancien espace de fraîcheur en espace de bien-être. La ville se décharge de ses responsabilités sur les citoyens.
- On attend toujours pour l'orangerie, dont la rénovation a été annoncée en grande pompe pour 2022. Résultat : à la date promise, les travaux n'avaient toujours pas commencé faute de financement. On nous parle maintenant d'une ouverture en 2025 avec des travaux cette année.
- La villa Clément est elle supposée ouvrir en 2026 avec là encore des travaux prévus à compter de cette année. Pour ce projet aussi, on attend de voir car il a connu des problèmes de financement.
- Pour l'atelier Meliès, c'est normalement prévu pour cette année.
- Le Couvent des Minimes a quant à lui obtenu son financement et est désormais ouvert. À ce propos nous attendons toujours la copie du bail accordé au lauréat (le Minimistan) que nous vous avons demandé.
- Vous étendez désormais Gren' de projets à la chapelle des pénitents, rue Voltaire. Après avoir laissé dépérir ce bien classé pendant des années, vous montrez que vous n'apprenez pas de vos erreurs précédentes en choisissant une procédure qui va

amener à des années et des années supplémentaires d'immobilisme.

Depuis 7 ans que "Gren de projets" est lancé, vous comprenez donc notre scepticisme face à ce bilan très maigre : une seule initiative est pour l'instant allée à son terme. Les difficultés de financement étaient pourtant prévisibles. Et avec elles le statu quo pour des édifices patrimoniaux en friche.

Et pourtant, au-delà de Gren' de projets, vous étendez l'utilisation de ce type de procédure à d'autres opérations. Quelques exemples :

- Pour le restaurant du musée, après le départ du restaurant "le 5" parce que vous n'avez pas été capable de vous entendre pour le calendrier des travaux. Mixlab, que vous connaissez bien, a été choisi pour le remplacer via une procédure très opaque.
- Pour le bar-radis à Flaubert, promu avec force moyens par la communication de la ville, et qui espère atteindre, dans 5 ans, 20% des besoins en fruits et légumes du restaurant lui-même. De quoi relativiser un peu l'ambition du projet.
- Pour le quartier de l'Abbaye, nous en avons parlé au dernier conseil municipal, où vous avez désigné le lauréat d'une consultation pour un très gros projet immobilier, sans vraie mise en concurrence.
- On se dirige vers le même système pour le bâtiment qui héberge des services de la ville au 51 rue Mallifaud, sur le parking que vous comptez supprimer.

À chaque fois, on constate que l'usage de procédures autres que l'appel d'offres vous permet de choisir à l'aune de vos envies, avec une certaine opacité.

L'autre souci majeur avec cette inclinaison pour les appels à projet, c'est que la ville passe à côté de recettes potentielles importantes.

C'est pourtant la logique qui devrait prévaloir dans une ville confrontée à une telle situation financière. Lancer des appels d'offres ouverts permettrait de s'assurer que les projets aillent à leur terme et soient efficaces, avec des candidats retenus capables d'investir les sommes nécessaires.

Et cela n'empêcherait aucunement la ville de fixer ses attentes précises pour encadrer l'usage du patrimoine.

Aussi, Monsieur le Maire, comptez-vous tirer les leçons de l'échec de votre politique de l'appel à projets pour enfin vous tourner des appels d'offres ouverts ?

**Réponse de M. le Maire à la
Question Orale du groupe OSCDDC
Gren' de projet
Conseil Municipal du 25 mars 2024**

Merci Madame la conseillère municipale, je vous remercie pour votre question.

Nous avons pris à bras le corps la question du patrimoine lors de notre arrivée en 2014. EN 2017, Grenoble est devenue Ville d'Art et d'Histoire. Nous avons également lancé la rénovation de la Tour Perret, la rénovation du site sommital de la Bastille, celle de l'Arlequin ou du village olympique, le classement Monument historique de l'hôtel de ville, nous avons pris des arrêtés pour accélérer les ravalements en centre-ville, et ainsi améliorer le patrimoine mais aussi le caractère visuel de notre centre ancien. Nous avons également accompagné des projets, même s'ils ne relevaient pas de projets municipaux ou de bâtiments municipaux, comme l'ex CCI, ou le palais du parlement, ou l'institut Dolomieu, par exemple.

Dans cette dynamique globale sur le patrimoine, nous avons effectivement lancé un appel à Projets intitulé Gren' de Projet sur 6 bâtiments. 6 bâtiments patrimoniaux, sous utilisés, voire non utilisés et qui nécessitaient d'importants travaux.

Sur ces 6 bâtiments, seul l'ancien musée de Peinture a effectivement fait choux blanc, pour le moment, malgré une offre à l'époque mais qui n'a pas été au bout.

Le projet déposé pour la piscine Iris a lui finalement éclos quelques années plus tard hors du dispositif Gren' de projet, mais les travaux sont désormais lancés.

La rénovation de l'Orangerie a débuté par des petits travaux. Les travaux de toitures doivent commencer cet été. L'ouverture est prévue l'année prochaine. Quant au pavillon de Bonne, les travaux débiteront dans quelques semaines. Et la villa Clément, vous l'évoquiez, entame elle sa rénovation l'année prochaine pour un beau projet autour de l'insertion et du logement.

Enfin, il reste le Couvent des minimes, qui 400 ans après sa création est devenu le Minimistan, et après une première phase de travaux en 2023, l'envoi du bail emphytéotique va être fait très prochainement, s'il n'a pas déjà été fait, et le Minimistan à d'ores et déjà trouvé son public.

C'est donc un programme, au global, de rénovation qui de mon point de vue est plutôt positif, même très positif, même si évidemment ça prend du temps pour faire éclore ces projets. Il faut rappeler évidemment, à ce temps déjà long, s'est rajouté les difficultés liées au Covid mais aussi les contraintes sur l'équilibre économique

des projets. Contraintes sur l'équilibre économique qui sont importantes puisque la Ville, je le rappelle, a décidé sur les bâtiments de Gren de projet de ne pas aider financièrement les investissements, ce qui rend évidemment leur sortie opérationnelle plus longue et plus complexe.

Au regard de son caractère patrimonial exceptionnel, de l'état du bâti et de sa sous-occupation actuelle, nous avons considéré que la chapelle des pénitents de la rue Voltaire correspondait parfaitement à cette dynamique et à l'esprit Gren de projet. Suite à la délibération que nous avons prise ensemble ce soir, la publication du cahier des charges sera lancée très prochainement. Sur votre critique que la Ville aurait laissé dépérir la Chapelle de la rue Voltaire pendant des années, il faut savoir raison garder, je rappelle qu'un bail emphytéotique a été signé en 1994 avec le diocèse et que ce n'était pas à la Ville d'entretenir le bâtiment depuis cette date. Ce n'est que lorsque le diocèse a décidé de se défaire de ce bien en 2020 que la Ville a réintégré cette chapelle dans son patrimoine. Donc vous voyez que sur les années de non-entretien, je ne parlerai pas de la période d'avant 2014, mais depuis, ce n'était pas à la Ville d'exercer cet entretien.

S'agissant du mode de sélection des projets, je ne suis pas sûr de saisir exactement ce que vous appelez un "appel d'offre ouvert". Les appels d'offres rentrent dans le champ de la commande publique, et la commande publique ça marche quand la Ville souhaite acheter des biens, des services, des fournitures, lorsqu'elle commande des travaux. On est alors dans le cadre des marchés publics.

Sur Gren de Projets, ce n'est pas un marché public, il s'agit de transferts de droits de propriété sur des bâtiments municipaux avec soit des ventes soit des baux emphytéotiques et ce champ ne fait pas partie de la commande publique. Je rappelle que la collectivité est libre d'organiser des cessions de bâtiments ou de droits réels soit à travers une adjudication publique, soit de gré à gré. Dans ce cas elle peut opérer une consultation d'opérateur qui peut prendre différentes formes, comme une consultation classique, comme nous l'avons fait avec le bâtiment Mallifaud par exemple, puisqu'il ne revêtait un caractère patrimonial, ou un Appel à manifestation d'intérêt au cas où nous souhaitons conserver des critères de sélection, laisser de la latitude aux propositions des acteurs intéressés, pouvoir faire développer ainsi des concepts innovants et c'est pertinent notamment lorsque nous n'avons pas d'idée préconçue de ce que nous voulons pour ce lieu et que au contraire nous demandons à être surpris par la programmation !

Il y a donc deux façons de répondre à votre question sur faire un « appel d'offre ouvert » :

- soit vous vous méprenez et vous ne connaissez pas le code des marchés publics, le

code de la propriété des personnes publiques et le Code Général des collectivités territoriales, ce qui serait étonnant au vu de votre utilisation des codes, du détour de ces codes, et de leurs utilisations scabreuses par certains membres de votre groupe dans les années précédentes. Je vous confirme que nous ne faisons pas d'appel d'offre ouvert car cela n'existe pas dans ce cas d'espèce.

- Donc soit vous utilisez un terme approximatif pour « Appel d'offre ouvert » je ne sais pas ce que ça pourrait vouloir dire mais auquel cas je vous demanderai de vouloir clarifier par écrit votre question en citant les textes auxquels vous faites référence. Et à ce moment-là j'aurai plus de chances de pouvoir vous répondre par écrit

S'il s'agissait d'une vente aux enchères sachez que nous limitons effectivement ce type de vente car elle ne prend en compte que le facteur prix et garanti en aucun cas la qualité des projets que ce soit du point de vue architectural, urbain ou patrimonial et nous ne souhaitons pas faire n'importe quoi avec le patrimoine de tous les grenoblois !

Si vous évoquez une vente sans cahier des charges, nous ne souhaitons pas fonctionner comme cela pour la plupart de nos bâtiments car chaque bâtiment est différent et nous ne cédon pas un appartement au 4ème étage d'un immeuble comme nous cédon le couvent des minimes ! Ça va de soi mais je pense important de le rappeler.

Donc nous prenons en compte chaque bien, son état, les travaux à faire ou pas, son potentiel de valorisation, son caractère patrimonial. C'est ce que nous avons fait avec la Chapelle et cet appel à projet avec des critères autour de la valorisation du patrimoine et l'ouverture de nouveaux lieux au plus grand nombre tout en laissant la possibilité des programmations très ouverte. C'est tout l'esprit de Gren' de Projet. C'est l'esprit qui nous anime et c'est ainsi que nous continuerons à avancer.

Je vous remercie.

**Direction Vie institutionnelle
Service de l'Assemblée**

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal
du lundi 25 mars 2024

Ouverture de séance à 15h08

Mme Maud TAVEL est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Discours introductif de M. le Maire, président de séance.

M. le Maire adresse une pensée à toutes les victimes des conflits qui se déroulent aujourd'hui dans le monde : aux victimes et aux proches des victimes de l'attentat terroriste qui a frappé la salle de concert russe, le Crocus City Hall, aux victimes du conflit ukrainien, aux victimes à Gaza, pour les otages détenus par le Hamas, pour les Arméniens.

M. le Maire suspend la séance à 15h19, pour donner la parole à une représentante du Conseil Citoyen Indépendant 6 afin qu'elle présente une question orale portant sur le bien-être des habitants du secteur 6 au regard des enjeux de prévention de la violence. Reprise de la séance à 15h27 et réponse de M. le Maire à la question orale.

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 05 février 2024 est adopté à l'unanimité.

M. le Maire informe l'assemblée du rattachement de M. PICOLLET au sein du groupe Nouvel Air, Socialistes et Apparentés.

DELIBERATION N° 1-(35427) - RENDU ACTE - Compte rendu de Monsieur le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs du 3 juillet 2020.

Intervention(s) : M. CARIGNON, M. BOUTAFA, Mme CHALAS, M. le Maire, M. MERIAUX,

Il est rendu acte des décisions prises par M. le Maire en application de ses délégations de pouvoir.

DELIBERATION N° 2-(35305) - DEMOCRATIE LOCALE - Présentation de la Commission d'évaluation des dispositifs de démocratie locale et de son rapport 2023

Intervention(s) : M. BACK.

**M. le Maire suspend la séance à 15h51 pour la présentation par des citoyen-nes du rapport 2023 de la Commission d'évaluation des dispositifs de démocratie locale.
Reprise de la séance à 16h06.**

Intervention(s) : M. le Maire, Mme CHALAS, Mme BOER, M. GENTIL, M. BEN REDJEB, M. BOUTAFA, Mme ROCHE, M. CLOUAIRE, M. CARIGNON, M. BACK

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le contenu du rapport 2023 de la Commission d'évaluation des dispositifs de démocratie locale, ci-annexé

Délibération : Adoptée

Pour : 37

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Abstention(s) : 6 Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité + 4 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)

DELIBERATION N° 3-(34897) - ACTION SOCIALE - Contrat de Ville 2024-2030 et sa programmation financière entre la ville de Grenoble et les associations.

Intervention(s) : Mme PANTEL, M. BOUZEGHOUB, M. BEN REDJEB, M. CARIGNON, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de ville 2024-2030 ;

- d'approuver la programmation financière du contrat de ville 2024 annexée à la délibération ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute convention relative à la perception de recettes liées à la programmation financière du contrat de ville 2024 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants financiers annexés à la délibération ;

- de dire que les montants des subventions sont intégrés dans la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 49

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en Commun (M. SOLDEVILLE)

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : Mme OLMOS (Au Local), M. BELTRAN LOPEZ (ADATE)

DELIBERATION N° 4-(35308) - LOGEMENT SOCIAL - Avis de la commune de Grenoble sur le projet de Programme Local de l'Habitat de Grenoble-Alpes Métropole 2025-2030.

Intervention(s) : Mme BELAIR, Mme CHALAS, Mme BENTALEB, Mme BERANGER, M. CARIGNON, M. GENTIL, Mme ZENATI, M. BERON PEREZ

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de souligner la qualité du dossier de Plan Local de l'Habitat (PLH) arrêté le 9 février 2024 et d'émettre donc un avis favorable sur l'ensemble du dossier du projet de Plan Local de l'Habitat (PLH) de la Métropole ;

- de soutenir tout particulièrement les points suivants du dossier :

- **la production de logements locatifs sociaux en neuf, acquisition amélioration et conventionnement ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) ;**
- **la mobilisation du parc existant pour répondre aux besoins en logements tout en réduisant la consommation d'espaces ;**
- **les ambitions en termes de qualité des opérations et des logements pour satisfaire aux besoins des habitants et répondre aux enjeux du changement climatique ;**

- de transmettre à la Métropole ses demandes en matières :

- **de territorialisation de l'objectif de production annuel de 150 logements locatifs sociaux spécifiques ;**
- **de capacité de la Métropole des collectivités à accompagner les opérateurs et à mettre en œuvre les projets dans un contexte économique difficile ;**

- de stratégie foncière et immobilière et les outils nécessaires à la captation du foncier et au montage des opérations ;
- des moyens métropolitains tant financiers que d'ingénierie pour réaliser les objectifs visés, particulièrement dans le parc existant ;
- des conditions du développement et de la faisabilité des opérations d'accession sociale en Bail Réel Solidaire (BRS) et le rôle et les moyens de l'Organisme de Foncier Solidaire (OFS) métropolitain.
- De transfert de la compétence sur le logement étudiant de l'État à la Métropole

- de demander que l'intégralité des remarques émises dans la présente délibération soit prises en compte par la Métropole dans le Plan Local de l'Habitat (PLH).

Délibération : Adoptée

Pour : 49

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Abstention(s) : 2 Nouveau Regard

DELIBERATION N° 5-(35321) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Adoption du Plan Municipal de Santé 2024-2028

Intervention(s) : M. JUVEN, M. CARIGNON, Mme CHALAS, Mme BENSE, Mme ROCHE, M. BEN REDJEB, M. PICOLLET, Mme ZENATI

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter le Plan Municipal de Santé 2024-2028.

Délibération : Adoptée

Pour : 49

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Abstention(s) : 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)

DELIBERATION N° 6-(35482) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention de partenariat avec la Commission Internationale d'Histoire de la Révolution Française pour la journée du mariage du 14 juin 2024.

Intervention(s) : M. SOLDEVILLE, Mme BENSE, M. BOUTAFA,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de partenariat à intervenir avec la Commission Internationale d'Histoire de la Révolution Française ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ci-annexée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

VOEU- Voeu pour la réouverture du bureau de poste Grenoble – Jean Perrot.

Proposé par le « groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre ».

Voeu : Rejeté

Pour : 10

Contre : 37 Grenoble en Commun

Abstention(s) : 6 Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité + 4 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés

VOEU N°87 - (35776) - Vœu relatif à la crise humanitaire, sociale et économique à Gaza, adressé à M. Emmanuel MACRON, Président de la République.

Proposé par les Groupes « Nouvel Air, Socialistes et Apparentés » et « Grenoble Démocratie Écologie Solidarité ».

Intervention(s) : M. BOUZEGHOUB, M. BEN REDJEB, M. CARROZ, Mme CHALAS

Face à ce drame humanitaire, social et économique, la Ville de Grenoble enjoint le Président de la République à :

- tout mettre en œuvre pour permettre l'acheminement de l'aide humanitaire et l'effectivité de l'accès à cette aide, en s'assurant qu'elle ne soit pas détournée pour qu'elle bénéficie bien aux populations civiles,
- prendre toutes les initiatives politiques et diplomatiques nécessaires en faveur d'un cessez-le-feu, de la libération inconditionnelle des otages, d'une relance du dialogue en vue d'un processus de paix, d'une solution à deux États,

- **créer un Fonds d'aide d'urgence pour les populations civiles et la reconstruction, que pourront abonder les collectivités locales, en complément et en renforcement des aides humanitaires.**

Voeu : Adopté à l'unanimité

Pour : 49

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard

VOEU N° 88 - (35788) - Voeu pour réaffirmer la voie de la diplomatie et organiser au plus tôt une conférence pour la paix en Ukraine sous l'égide de l'ONU et adressé à Monsieur Emmanuel MACRON, Président de la République Française, et à Monsieur Antonio GUTERRES, Secrétaire Général de l'ONU.
Proposé par le groupe Avenir Ensemble en Confiance.

Intervention(s) : M. BEN REDJEB, Mme BENSE, M. CARROZ.

Le Conseil municipal de Grenoble demande à :

**Monsieur Emmanuel MACRON, Président de la République française
Monsieur António GUTERRES, Secrétaire Général de l'ONU**

- **De réaffirmer la voie de la diplomatie pour retrouver le chemin de la paix en Ukraine et éviter que des forces armées françaises soient engagées sur le terrain.**
- **D'œuvrer pour organiser au plus vite une conférence pour la paix en Ukraine sous l'égide des Nations Unies.**

Voeu : Adopté

Pour : 49

Contre : 2 Nouveau Regard

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

M. le Maire suspend la séance à 20h37.

Reprise de la séance à 21h18.

DELIBERATION N° 7-(34903) - DEMOCRATIE LOCALE - Convention pour la gestion du fonds de participation des habitant-es de Grenoble entre la Ville de Grenoble et l'association Alpesolidaires pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention pour la gestion du fonds de participation des habitant-es entre la Ville de Grenoble et l'association Alpesolidaires ;
- d'approuver le versement d'une subvention de 47 600 € pour la gestion du fonds de participation des habitant-es pour l'exercice 2024 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention en annexe de cette délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 8-(35117) - ACTION SOCIALE - Convention et bulletin d'adhésion à l'association Vacances Ouvertes pour l'année 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la Ville de Grenoble et l'association « Vacances Ouvertes » pour l'année 2024 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, son-sa représentant-e à signer ladite convention ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à régler le montant de l'adhésion de 250 euros, à l'association « Vacances Ouvertes » pour l'année 2024.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 9-(35064) - ACTION SOCIALE - Convention d'objectifs et de financement entre la Ville de Grenoble et la Caisse d'Allocations Familiales relative aux Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) pour l'année 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de financement relative aux contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS) entre la Ville de Grenoble et la Caisse d'allocations familiales de l'Isère pour l'année scolaire 2023-2024 ;
- de percevoir de la Caisse d'allocations familiales de l'Isère la somme prévisionnelle totale de 15 520,09 euros ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 10-(31126) - ACTION SOCIALE - Avenants financiers entre la Ville de Grenoble et les associations AUESC Bajatiere et Le Barathym

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser aux associations citées ci-dessus les subventions correspondantes,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer les avenants financiers tels que soumis en annexes à la délibération

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 11-(35156) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention de mise à disposition gratuite de locaux entre la Ville de Grenoble et l'association Osmose

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite de locaux entre la Ville de Grenoble et l'association Osmose (situés 9, allée des Frênes et 85 galerie des Baladins) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, son-sa représentant-e à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 12-(34901) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention d'occupation du domaine public entre les associations Madame Ruetabaga, Villeneuve Debout, Les crieurs de la Villeneuve et la Ville de Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'occupation du domaine public entre les associations Madame Ruetabaga, Villeneuve Debout, Les crieurs de la Villeneuve et la Commune de Grenoble , (locaux situés au 11 place des Géants, Grenoble) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 13-(35108) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Conventions de mise à disposition gratuites de locaux entre la Ville de Grenoble et l'association Humanitaire Musulmane et avec l'association le Diaconat Protestant

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions de mise à disposition gratuite de locaux entre la ville de Grenoble et l'association Diaconat Protestant de Grenoble et l'association Humanitaire Musulmane , sis 51 rue Georges MANTAYER;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition de locaux avec chacune de ces deux associations.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 14-(34899) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention de mise à disposition gratuite de locaux pour les associations Lieu d'Etude et de Formation Personnalisée (LEFOP)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite de locaux entre la ville de Grenoble et l'association LEFOP (sis 1 place de la Commune 1871),

- d'autoriser Monsieur le Maire, son représentant ou sa représentante à signer la convention de mise à disposition de locaux.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 15-(34900) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention de mise à disposition de locaux à titre onéreux entre la Ville de Grenoble et l'association Culturelle Mistral 2024-2027

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de locaux à titre onéreux passée entre la Ville de Grenoble et l'Association Culturelle Mistral moyennant un loyer annuel de 976 euros TTC, lié à la pratique culturelle (situés 53 rue Anatole France) ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 16-(34898) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention de mise à disposition gratuite de locaux entre l'association La Parent'aise et la Ville de Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite d'un local entre la Ville de Grenoble et l'association Parent'aise, situé 59 rue Maréchal RANDON ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention annexée à la présente délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 17-(34902) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention de mise à disposition gratuite de locaux entre la Ville de Grenoble et l'association Union des Habitants du Quartier Exposition-Bajatière (UHQEB) 2024-2027

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite de locaux entre la Ville de Grenoble et l'Union des Habitants du Quartier Exposition Bajatière (UHQEB) pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction et ce, dans la limite de trois ans (situés 8 rue Station PONSARD) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention annexée à la présente délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 18-(35009) - LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS - Convention cadre entre la Fondation du Camp des Milles, la Ville de Grenoble et le CCAS de Grenoble 2024-2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la Ville de Grenoble, le CCAS de Grenoble et la Fondation du Camp des Milles - Mémoire et Éducation ;
- d'autoriser Monsieur le Maire , son représentant ou sa représentante, à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 19-(35088) - ACCES AUX DROITS - Convention de financement au titre du dispositif Conseiller Numérique France Service entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la Ville de Grenoble 2024-2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de financement entre la Ville de Grenoble et la Caisse des dépôts et consignations, relative aux postes de conseiller-es numériques de 2024 à 2026, en annexe de la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer cette convention ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à percevoir les financements prévus par celle-ci.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 20-(35037) - AFFAIRES CULTURELLES - Mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et des associations du secteur culturel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions de mise à disposition de locaux à titre gracieux, ci-jointes, au bénéfice des associations Amis du muséum de Grenoble, Les Passagers, Tous Travaux d'art ainsi que ceux de l'avenant de la Cinémathèque de Grenoble;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ces conventions et cet avenant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 21-(35175) - AFFAIRES CULTURELLES - Soutien aux opérateurs culturels – Attribution de subventions – Contribution volontaire en nature.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la contribution volontaire en nature de la ville de Grenoble au bénéfice des associations Centre international des musiques nomades, Centre des arts du récit, la Cinémathèque, Cultur'act – Le Prunier sauvage, Retour de scène, Compagnie Scalène et The Dare Night (annexe 1) ;
- d'approuver les termes des avenants financiers correspondants liant la ville de Grenoble aux associations qui bénéficient d'une subvention supérieure à 23 000 €, joints en annexes 2 à 4 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à les signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 22-(33951) - AFFAIRES CULTURELLES - Soutien à la résidence d'artistes du domaine des arts plastiques et visuels 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de suivre l'avis du jury désignant le projet de Diane ETIENNE proposé par l'association Centre d'art Bastille-Lieu d'images et d'art, seul lauréat de l'appel à projets ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer 10 000 € et la mise à disposition de l'atelier boulevard Gambetta à l'association Centre d'art Bastille-Lieu d'images et d'art pour une durée d'un an.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 23-(35130) - AFFAIRES CULTURELLES - Muséum de Grenoble - Avenant n°1 à la convention de prêt de collections avec l'Institut océanographique – Fondation Albert 1er, Prince de Monaco pour son Musée Océanographique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention de prêt de collections entre la ville de Grenoble et l' Institut océanographique – Fondation Albert 1er, Prince de Monaco pour son Musée Océanographique, joint en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à le signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 24-(35328) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Convention avec Monsieur Giuseppe Penone pour le dépôt d'une œuvre présentée de façon temporaire dans les salles d'exposition du Musée de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le dépôt de l'œuvre appartenant à Giuseppe Penone au Musée de Grenoble et d'approuver la convention y afférente ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 25-(35329) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble – Renouvellement de conventions de partenariat en matière de communication avec la Régie du téléphérique Grenoble Bastille, la société SNCF Gares et Connexions et l'association Label ville.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions de partenariat ci-jointes à intervenir avec SNCF Gares et Connexions (annexe n°1), la Régie du Téléphérique Grenoble Bastille (annexe n°2) et l'association Label ville (annexe n°3) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à les signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : (Pour la Régie du Téléphérique Grenoble Bastille) : Mme BACHER, M. BELTRAN LOPEZ, Mme CHALAS, M. HABFAST, Mme MENNETRIER

DELIBERATION N° 26-(35233) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) – Convention d'action culturelle avec la SOFIA (société française des intérêts des auteurs de l'écrit) dans le cadre de l'attribution d'une subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'action culturelle entre la ville de Grenoble et la société française des intérêts des auteurs de l'écrit (SOFIA) jointe en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention, jointe en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 27-(35201) - AFFAIRES CULTURELLES - Palais des Sports Pierre Mendes France - Avenant n°1 à la délibération n° 32869 du 25 septembre 2023 – Grille tarifaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter l'avenant n°1 de grille tarifaire en annexe pour le Palais des Sports dont la mise en application prendra effet à partir du 29 mars 2024, étant précisé que cette proposition tarifaire reste identique à la précédente, hormis la facturation des fluides qui voit une nouvelle possibilité de chauffage de la salle à 15 °C.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 51

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 28-(35207) - AFFAIRES CULTURELLES - Printemps du livre – Organisation du jeu-concours « Parcours Printemps du livre ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'organisation du jeu-concours « Parcours Printemps du livre » organisé dans le cadre du 22ème Printemps du Livre de Grenoble qui se tiendra du 03 au 07 avril 2024.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 29-(35208) - AFFAIRES CULTURELLES - Printemps du livre – Festival Printemps du livre de Grenoble du 03 au 07 avril 2024 – Conventions de partenariats avec RADIO FRANCE / France Bleu Isère, l'Association LABELVILLE et Éléonore DELHOMME et Marion JOSSERAND.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de partenariat entre la ville de Grenoble et la société de radiodiffusion RADIO FRANCE (annexe 1) concernant le 22e Printemps du livre de Grenoble du 03 au 07 avril 2024 ;

- d'approuver la convention de partenariat entre la ville de Grenoble et l'association LABELVILLE (annexe 2) concernant le 22e Printemps du livre de Grenoble du 03 au 07 avril 2024 ;

- d'approuver la convention de partenariat entre la ville de Grenoble et Mme Eleonore Delhomme dite "La croqueuse de livre" (annexe 3) concernant le 22e Printemps du livre de Grenoble du 03 au 07 avril 2024 ;

- d'approuver la convention de partenariat entre la ville de Grenoble et Marion Josserand dite "La page sensible" (annexe 4) concernant le 22e Printemps du livre de Grenoble du 03 au 07 avril 2024 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à les signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 30-(35210) - AFFAIRES CULTURELLES - Printemps du livre – Conventions d'occupation du domaine public place Valentin Haüy – Camions et vélos de buvette et restauration ambulante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention d'occupation du domaine public relative à une activité de petite restauration du vendredi 5 avril au dimanche 7 avril sur la place Valentin Haüy, avec la société S.A.S. Buenos Aires Club moyennant une redevance de 68,55 € et de 1 % du CAHT.
- d'approuver la convention d'occupation du domaine public relative à une activité de petite restauration du vendredi 5 avril au dimanche 7 avril sur la place Valentin Haüy, avec l'association Secours populaire.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 31-(35419) - AFFAIRES CULTURELLES - Mise à disposition gracieuse de la salle Juliet Berto à l'association Pour un sourire d'enfant (PSE).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de mise à disposition de locaux à titre gracieux au profit de l'association Pour un sourire d'enfant ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 32-(35211) - AFFAIRES CULTURELLES - Organisation du Marché de Noël 2024
- Conventions d'occupation du domaine public – Critères de sélection et tarifs associés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions d'occupation du domaine public liant les exposants à la ville de Grenoble (annexe 1,2 et 3) ;
- d'approuver la composition de la commission de sélection des exposants pour l'édition 2024 et les critères de sélections (annexe 4) ;
- d'approuver les tarifs associés pour l'édition 2024 (annexe 5).

Délibération : Adoptée

Pour : 49

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Abstention(s) : 2 Nouveau Regard

DELIBERATION N° 33-(34357) - SPORT - Conventions de mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et les associations Les Monkey, Grenoble Baseball Softball et Société des Touristes du Dauphiné.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions ci-annexées pour la mise à disposition de locaux avec les associations les Monkey, Grenoble Baseball Softball et Société des Touristes du Dauphiné ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 34-(35144) - SPORT - Avenant à la convention de mise à disposition de la plage et de locaux de la Bifurk avec l'AD2S - Prolongation et travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositions de l'avenant n°1 de la convention de mise à disposition de la plage de Grenoble et de locaux sur le site de la Bifurk ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 35-(35351) - SPORT - Avenant financier à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et l'Association Mistral Football Club.

Intervention(s) : M. BOUZEGHOUB, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'avenant financier à la convention d'objectifs et de moyens avec l'association sportive Mistral Football Club, figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer (annexe 2) ;
- de dire que les montants de subvention sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 36-(35523) - SPORT - Avenants n°1 aux conventions d'occupation du domaine public avec l'Association et la société sportive FC Grenoble Rugby pour l'occupation du stade Lesdiguières.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public communal en vigueur entre la ville de Grenoble et la SASP FC Grenoble Rugby, modifiant le périmètre des espaces extérieurs mis à disposition de la SASP FC Grenoble Rugby (ci-annexé) ;
- d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public communal en vigueur entre la ville de Grenoble et l'association FC Grenoble Rugby, modifiant le périmètre des espaces extérieurs mis à disposition de l'association FC Grenoble Rugby (ci annexé) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdits avenants.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 37-(35147) - SPORT - Conventions et avenants financiers aux conventions avec les associations du secteur sportif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les conventions d'objectifs et de moyens et les avenants financiers avec les associations sportives figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants et les conventions d'objectifs et de moyens correspondants annexés à la présente délibération (annexes 2, 3, 4 et 5) ;
- d'approuver que les montants de subvention sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 38-(35113) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Prolongation des conventions de mise à disposition de bureaux au sein de la Maison des Associations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les conventions à intervenir avec les associations susvisées ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 39-(33671) - DEMOCRATIE LOCALE - Evolution des dispositifs de prise en compte des interpellations citoyennes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les modifications apportées aux dispositifs de médiation d'initiative citoyenne.

Délibération : Adoptée

Pour : 51

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 40-(35297) - EDUCATION POPULAIRE ET SOCIOCULTUREL - Attribution de subventions aux associations socioculturelles, ressource enfances et jeunesse - Avenants aux conventions locaux des associations socioculturelles et jeunesse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les subventions proposées aux associations socio-culturelles, « ressources » enfance et jeunesse (annexe 1) ;
- d'approuver les termes des conventions d'objectifs et de moyens et les termes des avenants aux conventions d'objectifs et de moyens des associations concernées (annexe 2) ;
- d'approuver les termes des conventions financières annuelles avec deux associations (annexe 3) ;
- d'approuver les termes des conventions de mise à disposition de locaux modifiées (annexe 4) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec les associations précitées lesdits avenants (annexes 2 et 4), ainsi que lesdites conventions (annexe 3) ;
- de dire que les montants des subventions proposées sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 56

L'élu cité ci-après n'a pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel il a la qualité d'administrateur : M. SOLDEVILLE (MPT St LAURENT)

DELIBERATION N° 41-(35319) - EDUCATION - Convention cadre "notre école faisons la ensemble" entre la direction départementale des services de l'éducation nationale (DSDEN) de l'Isère et la ville de Grenoble

Intervention(s) : M. BEN REDJEB, Mme GARNIER, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositions de la convention cadre « notre école faisons-la ensemble » (annexe 1) ainsi que celles de la convention type de versement (annexe 2) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention cadre « NEFLE » et à signer toutes les conventions financières y afférentes.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 42-(35320) - EDUCATION - Convention entre la ville de Grenoble et l'OCCE 38 (Office Central de la Coopération à l'École) en vue du versement de subventions plus équitables aux coopératives scolaires des écoles de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention à intervenir entre la ville de Grenoble et l'OCCE 38 (annexe 1), et le montant des subventions versées aux coopératives scolaires par le biais de cette convention (annexe 2) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 43-(35318) - EDUCATION - Attribution des récompenses décernées aux candidat-es dans le cadre du Prix Belin 2024.

Intervention(s): M. Le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les montants des récompenses aux candidat-es et ce conformément aux décisions de classement qui auront été arrêtées par les membres du jury et validées par le-la président-e du jury ;
- d'approuver le règlement du concours, ci-annexé.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 44-(35314) - EDUCATION - Convention entre la ville de Grenoble et l'Association Poil de Carotte relative aux séjours de classe de mer au domaine de Massacan pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention à intervenir entre l'association Poil de Carotte et la ville de Grenoble, ainsi que les modalités de financement estimées des séjours de classe de mer pour les écoles élémentaires Bajatière, Le Lac et Anatole France au domaine de Massacan ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 45-(35106) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et l'association « Aide Médicale et Développement » pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association "Aide Médicale et Développement", la convention ci-annexée pour l'année 2024 ;
- de verser une subvention de 18 000 € à l'association "Aide Médicale et Développement " au titre de l'année 2024, pour les activités engagées par cette association.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 46-(35254) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et l'association 3aMIE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention d'objectifs et de moyens ci-annexée à intervenir avec l'association " 3aMIE " ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 47-(34909) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et l'association 3aMIE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de mise à disposition de locaux à intervenir entre la ville de Grenoble et l'association "3aMIE" ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 48-(34910) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et l'Association Immigrés Italiens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de mise à disposition gracieuse de locaux sis 77 rue Saint Laurent à Grenoble, à intervenir entre la ville de Grenoble et l'Association des Immigrés Italiens ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 49-(34955) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Convention de mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et l'association Arménie Échange et Promotion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée à intervenir avec l'association Arménie Échange et Promotion ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 50-(34774) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et l'association Culturelle et de Coopération Franco-Maghrébine AMAL dans le cadre de la politique internationale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention à intervenir avec l'association AMAL, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ;
- d'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 22 000 € à l'association AMAL .

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote : 1 Grenoble en Commun (Mme CAPDEPON) + 1 Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 51-(35178) - DENOMINATIONS - Dénomination de voies, espaces et équipements publics.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter la dénomination Allée Dian Fossey ;
- d'adopter la dénomination Allée Andrée Saab Chedid ;
- d'adopter la dénomination Chemin Marie Paradis ;
- d'adopter la dénomination Allée Suzanne Lenglen ;
- d'adopter la dénomination Jardin du Bassin – Madame Lecomte.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 52-(35548) - MEMOIRE - Convention de prêt avec Monsieur Christel ABEL d'un album de négatifs originaux de la Libération de Grenoble pour numérisation et exposition dans l'espace public dans le cadre des 80 ans de la Libération de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de prêt, annexée à cette délibération, de l'album de négatifs originaux prêté à titre gratuit dans le cadre du projet des 80 ans de la Libération de Grenoble pour numérisation par le service des archives municipales ;
- de prendre une assurance pour la protection de l'objet emprunté en cas de dégradation ou de vol au sein du service des archives municipales pour la durée de la numérisation.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 53-(35256) - MONTAGNE - Gestion et tarification des locations de l'Amphithéâtre et de la salle Taillefer du centre-ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention-cadre de mise à disposition de l'Amphithéâtre et de la salle Taillefer du centre-ville ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ;
- d'approuver la grille tarifaire du coût location des salles et du coût « Sécurité-Régie » de l'Amphithéâtre et de la salle Taillefer du centre-ville ;

- de dire que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} avril 2024.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 54-(35149) - TRANSITION NUMERIQUE - Création du Comité d'attribution du don de matériel numérique aux associations

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la création et mise en œuvre du comité d'attribution du don de matériel numérique ;
- d'approuver la désignation par Monsieur le Maire des co-président-es du comité d'attribution.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 50

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en Commun (Mme EZZAROUALI)

DELIBERATION N° 55-(35126) - TRANSITION NUMERIQUE - Remboursement du Centre Communal d'action Sociale à la Ville de Grenoble des frais liés au service système d'information.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention entre la ville de Grenoble et le CCAS jointe en annexe,
- de percevoir la somme de 8 047 euros de la part du CCAS au titre des charges supportées par la Ville dans le cadre du service commun « systèmes d'informations » au titre de l'année 2022.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en Commun (Mme EZZAROUALI)

DELIBERATION N° 56-(35184) - NOUVELLES TECHNOLOGIES - Convention de mise à disposition de données localisées numériques entre la Direction départementale des territoires et la Commune de Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de valider la convention de mise à disposition de données localisées numériques entre la Direction départementale des territoires et la Commune de Grenoble,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention entre la Ville et la Direction Départementale des Territoires de l'Isère.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 57-(35426) - PERSONNEL MUNICIPAL - Remises gracieuses de dettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder une remise gracieuse de dette à :

- Monsieur [REDACTED], d'un montant de 947,21 euros.
- Madame [REDACTED], d'un montant de 447,24 euros,
- Madame [REDACTED], d'un montant de 311,42 euros,
- Madame [REDACTED], d'un montant de 1 549,65 euros,

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 58-(34847) - PERSONNEL MUNICIPAL - Créations, transformations de postes, créations et transformations de postes saisonniers - Précisions sur certains emplois.

Intervention(s) : M. BOUTAFA, M. CARIGNON

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser les créations, transformations de postes permanents et les créations et transformations de postes saisonniers figurant dans les tableaux ci-annexés, présentées au Comité Social Territorial du 5 mars 2024 ;
- d'autoriser l'ouverture de postes permanents aux agents contractuels appartenant aux cadres d'emplois :
 - attaché (7)
 - rédacteur (3)
 - adjoint administratif (1)
 - ingénieur (1)
 - technicien (3)
 - atsem (15)

Délibération : Adoptée

Pour : 49

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Abstention(s) : 2 Avenir Ensemble en Confiance

DELIBERATION N° 59-(35187) - PERSONNEL MUNICIPAL - Convention d'objectifs et de moyens avec le Comité Social du personnel de la Ville de Grenoble et du Centre Communal d'Action Sociale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention avec le Comité Social du personnel de la Ville de Grenoble et du Centre Communal d'Action Sociale,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention jointe en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 60-(35303) - PERSONNEL MUNICIPAL - Convention de mise à disposition gratuite de locaux au Comité Social du personnel de la Ville de Grenoble et du Centre Communal d'Action Sociale. Renouvellement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de mise à disposition gratuite de locaux entre la ville et le Comité Social du personnel de la Ville de Grenoble et du Centre Communal d'Action Sociale, situées 22 Avenue Jean PERROT,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention jointe en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 61-(35280) - PERSONNEL MUNICIPAL - Mise à disposition de deux agents auprès du groupement d'intérêt public ARC-Nucléart.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le renouvellement de la mise à disposition à titre gracieux de deux agents auprès d'ARC-Nucléart, pour une durée d'un an avec effet au 3 juin 2024 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de mise à disposition, jointes en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : Mme LHEUREUX, M. SOLDEVILLE

DELIBERATION N° 62-(35301) - PERSONNEL MUNICIPAL - Consolidation de la stratégie de recrutement et d'accueil de doctorants au sein de la Ville et du CCAS

Intervention(s) : M. BEN REDJEB, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la stratégie CIFRE de recrutement de 3 doctorants par an, et d'y consacrer les budgets nécessaires.
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette stratégie

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 55

Abstention(s) : 2 Avenir Ensemble en Confiance

DELIBERATION N° 63-(35361) - ADMINISTRATION GENERALE - Groupement de commandes pour l'achat de fournitures et accessoires de bureau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes avec Grenoble-Alpes Métropole, les villes de Grenoble, Jarrie, Vif, Saint-Martin-d'Hères, les centres communaux d'action sociale de Grenoble et de Vif et le syndicat mixte des mobilités de l'aire grenobloise pour l'achat de fournitures et accessoires de bureau ;
- d'autoriser le Monsieur Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 64-(35352) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des Elu-es au titre de mandat spécial

Un amendement est déposé par Mme PFISTER pour le groupe Grenoble en Commun, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Pour : 49.

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Avenir Ensemble en Confiance

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

- Du 02 au 08/06/2024 : 7è colloque du REIACTIS, Réseau d'Etudes International sur l'âge, La Citoyenneté et l'Intégration Socioéconomique - MONTREAL (Canada).

Mme Kheira CAPDEPON

- du 10 au 11/04/2024 : Conférence FRANCO-ALLEMANDE : Journées et partenariats franco-allemands.

M. Emmanuel CARROZ

- du 15 au 18/04/2024 : Séminaire de travail consacré au Pacte Vert Européen et à sa déclinaison dans les territoires - BRUXELLES (Belgique).

M. Emmanuel CARROZ

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 49

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Avenir Ensemble en Confiance

DELIBERATION N° 65-(35302) - ADMINISTRATION GENERALE - Modification du périmètre de la commission d'appel d'offre permanente et création et désignation des membres de la commission d'appel d'offres spécifique dédiée à la procédure de concours de maîtrise d'œuvre pour le centre technique municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'abroger l'avant-dernier alinéa de la délibération cadre n° 3 - E007 du 29 février 2016 et de le remplacer par l'alinéa suivant : « La commission d'appel d'offres ainsi désignée est à caractère permanent, hors procédures de concours, pour les marchés publics et accords-cadres passés en procédure formalisée et ceux passés selon une procédure adaptée d'un

montant égal ou supérieur à 90 000 euros HT pour une famille homogène de fournitures et de services ou pour une opération de travaux » ;

- de remplacer l'alinéa de la délibération n° 106-(31978) du 15 mai 2023 : « de dire que la commission d'appel d'offres ainsi désignée est unique et à caractère permanent » par l'alinéa suivant « de dire que la commission d'appel d'offres ainsi désignée est à caractère permanent » ;

- de procéder à l'élection à la représentation proportionnelle au plus fort reste des 5 membres titulaires et suppléant-es de la commission d'appel d'offres spécifique dédiée à la désignation du maître d'œuvre du centre technique municipal Jacquard.

3 listes sont déposées :

- **Liste « Grenoble en Commun » :**

- M. Pierre MERIAUX
- M. Gilles NAMUR
- Mme Margot BELAIR
- Mme Katia BACHER
- M. Vincent FRISTOT
- Mme Maud TAVEL
- M. Antoine FLECHET
- Mme Laura PFISTER
- M. Antoine BACK
- Mme Sylvie FOUGERES

- **Liste « Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité / Nouvel Air, Socialistes et Apparentés » :**

- M. Hakim SABRI
- M. Hassen BOUZEGHOUB

- **Liste « groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre » :**

- Mme Dominique SPINI
- Mme Brigitte BOER

A l'issue du vote au scrutin secret, les listes ont obtenu les suffrages suivant :

- Nombre de votants : 57
- Nombre de conseiller-ères n'ayant pas pris part au vote : 0
- Suffrages exprimés : 57
- Quotient électoral : 11,4

Liste « Grenoble en Commun » : 37 voix

Liste « Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité / Nouvel Air, Socialistes et Apparentés » : 10 voix

Liste « groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre » : 10 voix

À la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes :

- La liste « Grenoble en Commun » obtient 3 sièges
- La liste « Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité / Nouvel Air, Socialistes et Apparentés » obtient 1 siège
- La liste « groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre » obtient 1 siège.

Ainsi sont élu-es :

Titulaires :

- M. Pierre MERIAUX
- M. Gilles NAMUR
- Mme Margot BELAIR
- M. Hakim SABRI
- Mme Dominique SPINI

Suppléant-es :

- Mme Katia BACHER
- M. Vincent FRISTOT
- Mme Maud TAVEL
- M. Hassen BOUZEGHOUB
- Mme Brigitte BOER

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 55

Abstention(s) : 2 Nouveau Regard

DELIBERATION N° 66-(35391) - ADMINISTRATION GENERALE - Demande de protection fonctionnelle de Madame Salima DJIDEL-BRUNAT.

Intervention(s) : M. BEN REDJEB, Mme SPINI, M. le Maire, Mme PFISTER, M. MONGABURU

M. MONGABURU demande la consignation des propos qu'il estime sexistes suivants :

« chiffonniers » prononcés par M. BOUTAFA.

M. le Maire valide cette inscription au procès verbal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder la protection fonctionnelle à Madame Salima DJIDEL-BRUNAT dans le cadre des faits décrits ci-avant.

Délibération : Adoptée

Pour : 41

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 2 Nouveau Regard

Abstention(s) : 3 Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité (M. CLOUAIRE, M. SABRI, Mme MASSON)

Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité (Mme ZENATI)

M. le Maire donne la présidence à Mme PETERS, première adjointe, et quitte la séance.

DELIBERATION N° 67-(35390) - ADMINISTRATION GENERALE - Demande de protection fonctionnelle de Madame Kheira CAPDEPON.

Intervention(s) : M. BOUTAFA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder la protection fonctionnelle à Madame Kheira CAPDEPON dans le cadre des faits décrits ci-avant.

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 2 Nouveau Regard

Abstention(s) : 3 Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité (M. CLOUAIRE, M. SABRI, Mme MASSON)

Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 68-(34616) - ADMINISTRATION GENERALE - Demande de protection fonctionnelle de Monsieur Éric PIOLLE

Intervention(s) : Mme SPINI, M. FRISTOT, Mme BENTALEB, M. CARIGNON, Mme PETERS, M. BOUTAFA

**Suspension de séance à 22h16 sur demande de M. BEN REDJEB.
Reprise de la séance à 22h19.**

Intervention(s) : M. CARIGNON

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder la protection fonctionnelle à Monsieur Éric PIOLLE dans le cadre des faits décrits ci-avant.

Délibération : Adoptée

Pour : 45

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 2 Nouveau Regard + 1 Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité (Mme ZENATI)

DELIBERATION N° 69-(35128) - FINANCES - Affectation de subventions sur crédits existants

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants et bénéficiaires figurent ci-dessous.

Bénéficiaire	Conseil en cours
3 S : SEJOUR SPORTIF SOLIDAIRE - 2024 - Montagne - Développement d'ateliers couture: co-réparation et surcyclage pour moins de déchets	500,00
A BIENTOT J'ESPERE-2024-Développement Social et Territorial-Contrat de Ville-Histoires de Vies	1 500,00
ACCUEIL AIDE ET ACCOMPAGNEMENT DES MINEURS ET JEUNES ISOLES ETRANGERS VERS UNE FORMATION OU UN PROJET PROFESSIONNEL - 2024 - Hospitalité - migrations et diasporas - élargissement du domaine de formation, déménagement	7 500,00
AD2S - ASS POUR DEVELOPPEMENT SPORTS DE SABLE - 2024 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	18 000,00
ADAJE FESTIVAL JEUX ESPRIT - 2024 - Autre - AIDE EXCEPTIONNELLE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	9 354,02
ADATE-2024-Développement social et Territoriale-Contrat de Ville- Envolee Feminine	2 000,00
ADTC - ASSOC .POUR LE DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS EN COMMUN - 2024 - Alimentation, environnement et condition animale - Animations scolaires	4 650,00
ADTC - ASSOC .POUR LE DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS EN COMMUN - 2024 - Alimentation, environnement et condition animale - Fonctionnement	1 000,00

ADTC - ASSOC .POUR LE DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS EN COMMUN - 2024 - Développement social et territoriale - VELO ECOLE	8 000,00
AEEMDH-ASS ENSEIGN DES ENFANTS MALADES DOMICILE ET HOPITAL - 2024 - Éducation - Fonctionnement	600,00
AEPCQV RADIO NEW'S FM - 2024 - Jeunesse - atelier éducation au média	7 500,00
AFEV-2024-Développement Social et Territorial-Contrat de Ville-Kaps Mistral	1 000,00
AFRIC IMPACT- 2024-Développement social et territoriale-Contrat de Ville- Bateria Batukavi	2 000,00
AIDE MEDICALE ET DEVELOPPEMENT (AMD) - 2024 - Action internationale et européenne - Soutien aux services de santé de la ville de Sevan, Rénovation des centres de santé de : Tsaghkunk et Dmarcher	18 000,00
ALL CONCEPT-2024-Développement Social et Territoriale- Start Tess	1 000,00
ALPES LA - 2024 - Montagne - OPERATION BUS MONTAGNE 2024	3 800,00
ALPESOLIDAIRES - 2024 - Développement social et territorial - Fonds de participation des habitants 2024 (Fonctionnement)	47 600,00
ALPINE SKATE CULTURE - 2024 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	10 000,00
AMAL (ASS. DE COOPERATION FRANCO-CULTURELLE MAGHREBINE) - 2024 - Lutte contre les discriminations - Fontionnement/ aide aux projets	22 000,00
AMICALE LAIQUE DE GRENOBLE USEP - 2024 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	2 700,00
AMICALE SPORTIVE MISTRAL DAC-2023-Développement Social et Territorial-Contrat de Ville-Sport au féminin et veille éducative	2 000,00
ANCRAGE - ASS DE PREVENTION DES VIOLENCES - 2024 - Egalité homme/femme et minorité de genre - Fonctionnement	4 000,00
ARCHIPEL-2024-Développement Social et Territoriale-Contrat de Ville 2024- Actions découverte laïcité	1 700,00
ARTS100N-2024-Développement Social et Territoriale-Contrat de Ville-Quinzaine de la Non Violence	1 000,00
ASS DE PARRAINAGE REPUBLICAIN DES DEMANDEURS D'ASILE ET DE PROTECTION (APARDAP) - 2024 - Lutte contre les discriminations - Les projets de l'APARDAP pour 2024	10 250,00
ASS DE PREFIGURATION D'UNE MAISON DE L'ANTHROPOCENE A GRENOBLE (APMAG) - 2024 - Loisirs et vie sociale - Projet : animations et événements en 2024	2 000,00
ASSOC HABITANT ANIMATION ENFANT ADULTE (ME TEISSEIRE AHAEAT) - 2024 - Z - Autre - AIDE EXCEPTIONNELLE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	4 737,46
ASSOCIATION BARATHYM - 2024 - Développement Social et Territoriale - Aide au fonctionnement Barathym	16 000,00
ASSOCIATION DES SENEGALAIS DE L 'ISERE_2024_Développement social et Territorial_Contrat de Ville_Ciné Concert	1 000,00
ASSOCIATION LA BAJA (AJESC BAJATIERE) - 2024 - Loisirs et vie sociale - Projet caravane 2024	3 000,00
ASSOCIATION POUR UNE GESTION DURABLE DE L ENERGIE (AGEDEN) - 2024 - Alimentation, environnement et condition animale - PROGRAMME ACTIONS EDUCATION ENERGIE 2024/2025	4 500,00

ASSOCIATION SPORTIVE ITALIENNE ET EUROPÉENNE DE GRENOBLE - 2024 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	3 000,00
ATYPIK ET COMPAGNIE-2024-Développement Social et Territorial-Contrat de Ville	2 000,00
AU LOCAL_ 2024_Developpement social et territorial_Contrat de Ville_ Animation sensibilisation à l'alimentation saine	4 000,00
AVIRON GRENOBLOIS - 2024 - Championnats d'Isère d'Aviron indoor	3 500,00
AZIMUTS-2024- Développement social et territoriale - Contrat de Ville -Langage et non recours	1 500,00
Association du Centre Social Chorrier-Berriat - 2024 - Acompte Forfait Activité Adolescents	20 000,00
BARATHYM-2024-Développement Social et Territoriale- Contrat de Ville- Accompagner la Programmation d'animation	2 000,00
BRIN D'GRELINETTE-2024-Développement Social et Territorial- Contrat de Ville- Jardins et Eco citoyenneté	2 000,00
CAF JEUNES EN MONTAGNE DE GRENOBLE - 2024 - Jeunesse - Fonctionnement	58 000,00
CENTRE LGBTI DE GRENOBLE - 2024 - Lutte contre les discriminations - Fonctionnement 2024	2 500,00
CIE SCALENE-2024-Développement Social et Territorial-Contrat de Ville- Projet Alma Très Cloître	1 500,00
CIMADE - SERVICE OECUMENIQUE D'ENTRAIDE - 2024 - Hospitalité - migrations et diasporas - Passation du TCF pour les exilés apprenant le français au sein de cinq associations grenobloises	2 300,00
CIMN-2024-Développement social et Territorial-Contrat de Ville-Projet en musique	1 000,00
CITE SCOLAIRE INTERNATIONALE COLLEGE EUROPOLE	1 500,00
CITE SCOLAIRE INTERNATIONALE EUROPOLE COLLEGE	400,00
CITE SCOLAIRE STENDHAL - COLLEGE STENDHAL - ECHANGE LINGUISTIQUE ET CULTUREL AVEC L'ALLEMAGNE	500,00
CITE SCOLAIRE STENDHAL - LYCEE STENDHAL - ECHANGE AVEC LE LYCEE JACOPONE DA TODI ITALIE	500,00
CLEF - 2024 - Acompte forfait activité ados	20 000,00
CLEF - 2024 - Séjours automne et fin d'année	616,00
CLEF - CENTRE DE LOISIRS ENFANCE ET FAMILLES - 2024 - Loisirs et vie sociale - CLEF - Séjours été 2023	6 931,00
CODASE-2024-Developpement Social et Territoriale- Contrat de Ville- Action Parents Ados	1 000,00
COLLECTIF ASSO ET HAB VILLENEUVE DEBOUT-2024-Developpement Social et Territoriale-Contrat de Ville- Nouveaux projets	3 000,00
COLLEGE AIME CESAIRE	750,00
COLLEGE VERCORS- 2024- Developpement Social et Territorial- Contrat de Ville- Culture(e)!	1 000,00
COMET-2024- Developpement Social et Territorial-Contrat de Ville- Sentiers des Possibles	1 500,00
COMITE ISEROIS DE SOUTIEN AUX SANS PAPIERS (CISSP) - 2024 - Hospitalité - migrations et diasporas - Demande de subvention	2 900,00

COMMUNIC'ACTION-2024-Développement Social et Territorial-Contrat de Ville-ASL Centre Ville	2 000,00
COMPAGNIE EN JEUX_2024_Développement Social et territorial_ Contrat de Ville_ Création d'un cabaret autour des violences en amour avec des habitantes	1 000,00
CREARC/CENTRE DE CREATION DE RECHERCHE ET DES CULTURES - 2024 - Autre - AIDE EXCEPTIONNELLE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	2 209,61
CS SPORTIF TAEKWONDO MISTRAL_Développement Social et Territorial_Contrat de Ville_ Pass'sport au féminin	1 000,00
CSF-2024-Développement Social et Territorial-Contrat de Ville-Soutien aux initiatives hab territoire 3	2 000,00
CSF-2024-Développement Social et Territorial-Contrat de Ville-Soutien aux initiatives hab territoire 6	1 000,00
CSF-2024-Développement Social et Territorial-Mieux Vivre au secteur 5	1 000,00
CULTUR'ACT - LE PRUNIER SAUVAGE - 2024 - Jeunesse - É PRUNIER SAUVAGE - PROJETS JEUNESSE	10 000,00
Collège Aimé Césaire	420,00
DIACONAT PROTESTANT_2024_Developpement social et territorial_Contrat de Ville_Distribution alimentaire	1 000,00
EN SCENE ET AILLEURS - 2024 - Autre - AIDE EXCEPTIONNELLE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	5 770,76
EN VERT ET AVEC TOUS - 2024 - Développement social et territorial- Contrat de Ville- Animation	1 000,00
ENFANTINE - 2024 - Autre - AIDE EXCEPTIONNELLE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	1 153,91
ENFANZINE-2024-Développement Social et Territoriale-Contrat de Ville- Les toboggans sont des théâtres	1 000,00
EPISOL - 2024 - Développement social et territorial - Contrat de Ville- Epicerie solidaire ambulante	6 000,00
ESPACE 600 - 2024 - Développement Social et Territorial- Culture Jean Racine	1 000,00
ET POURQUOI PAS ? - 2024 - Développement social et territorial - Art(s), mais vous ? / La pratique artistique, un outil de transformation sociale	1 500,00
ET POURQUOI PAS ? - 2024 - Développement social et territorial - Fonctionnement annuel	1 000,00
FC ALLOBROGES ASAFIA - 2024 - Tounoi annuel Halle Clémenceau	500,00
FC ALLOBROGES - 2024 - Développement Social et Territorial-Contrat de Ville	500,00
FC ALLOBROGES-2024-Développement Social et Territorial-Contrat de Ville_Classe foot féminin	500,00
FONDS AIDE AU CINEMA DE MONTAGNE (FODACIM) - 2024 - Montagne - Soutien au cinéma de montagne - fonctionnement	10 000,00
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT ISERE (FNEI) - 2024 - Alimentation, environnement et condition animale - Animations scolaires dans les classes primaires de Grenoble	3 000,00
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT ISERE (FNEI) - 2024 - Alimentation, environnement et condition animale - Festival du Cinéma Nature et Environnement 2024	40 000,00
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT ISERE (FNEI) - 2024 - Alimentation, environnement et	14 400,00

condition animale - Fonctionnement	
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT ISERE - 2024 - Alimentation, environnement et condition animale - Sensibilisation grand public sur thématiques prioritaires	3 600,00
GENTIANA SOCIETE BOTANIQUE DAUPHINOISE DOMINIQUE VILLARS - 2024 - Alimentation, environnement et condition animale - Aide au fonctionnement 2024	2 880,00
GENTIANA SOCIETE BOTANIQUE DAUPHINOISE DOMINIQUE VILLARS - 2024 - Alimentation, environnement et condition animale - Aide au fonctionnement 2024	2 880,00
GRENOBLE FIERTES - 2024 - Lutte contre les discriminations - MARCHE DES FIERTES ET QUINZAINE DES FIERTES 2024	4 000,00
GRENOBLE ISERE MÉTROPOLE PATINAGE (GIMP) - 2024 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	90 850,00
GRENOBLE TENNIS - 2024 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	110 000,00
GRENOBLE TENNIS - 2024 - Trophée de la Ville de Grenoble & Engie Open de l'Isère	22 000,00
HALLE DES IRIS_2024_Développement Social et territorial_Contrat de Ville_ Cultivons la Halle	2 000,00
HISTOIRE DE-2024-Développement Social et Territorial- Contrat de Ville- Ma ville décodée en images	2 000,00
HISTOIRE DE-2024-Développement Social et Territorial- Contrat de Ville- Quartier dans ma Ville	1 000,00
HUMACOOP-AMEL FRANCE - 2024 - Hospitalité - migrations et diasporas - Projet de sensibilisation ludique et artistique aux enjeux migratoires	1 000,00
L'AGE D'OR-2024-Developpement social et Territorial-Contrat de Ville 2024- Pole Informatique	1 500,00
L'ESCARPADE - 2024 - Montagne - L'Escarpade	1 000,00
LA BAJA-2024-Développement Social et Territorial-Contrat de Ville- Tambouille à Jouhaux	1 300,00
LA BOBINE-2024-Développement Social et Territorial-Contrat de Ville-Programmation animation	3 000,00
LA COQUE D'UNE ETOILE_2024_Développement social et territorial_Contrat de ville_Lieu d'accueil	3 000,00
LA MAISON DE L'IMAGE-2024-Développement Social et Territoriale-Contrat de Ville-Accompagner de jeunes pour projets artistiques audiovisuels	2 000,00
LA PIROGUE-2024- Développement Social et Territorial- Contrat de Ville-Actions Familles	4 500,00
LA SOUPAPE - 2024 - Education - Fonctionnement 2024	5 000,00
LA SOUPAPE -Développement Social et Territorial- Contrat de Ville-Animation et Parentalité territoire 3	1 500,00
LE GRILLE-PAIN - 2024 - Développement Social et Territorial-Contrat de Ville- Projet culturel Chenoise	1 000,00
LE PRUNIER SAUVAGE- 2024 - Développement Social et Territorial-Contrat de Ville-Projet Artistique Territoire 3	4 000,00
LE ROCHER - 2024 - Développement Social et Territorial-Contrat de Ville- Soutien au vivre ensemble	1 000,00
LE ROCHER - 2024 - Développement Social et Territorial-Contrat de Ville- Soutien du lien	1 000,00

Parents enfants	
LE TICHODROME - 2024 - Alimentation, environnement et condition animale - Fonctionnement	14 000,00
LES FILMS DE LA VILLENEUVE - 2024 - Développement social et territorial - Cinéma de quartier	7 000,00
LES FILMS DE LA VILLENEUVE - 2024 - Loisirs et vie sociale - Les films de la Villeneuve / Emergences / "Affronter sa propre image"	10 000,00
LOISIRS PLURIEL PORTE DES ALPES - 2024 - Loisirs et vie sociale - UN ACCUEIL DE LOISIRS INCLUSIF POUR ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP - DU REPIT POUR LES FAMILLES	5 000,00
LOW TECH - 2024 - Développement Social et territorial-Contrat de Ville-Cycle d'ateliers	1 000,00
LOW-TECH LAB GRENOBLE - 2024 - Alimentation, environnement et condition animale - Fonctionnement	2 000,00
LPO AUVERGNE RHONE-ALPES - 2024 - Alimentation, environnement et condition animale - AIDE AU FONCTIONNEMENT 2024	1 500,00
LPO AUVERGNE RHONE-ALPES - 2024 - Alimentation, environnement et condition animale - Accompagnement nature en Ville 2024	4 500,00
LPO AUVERGNE RHONE-ALPES - 2024 - Alimentation, environnement et condition animale - Connaître et protéger les populations de Martinets noirs de Grenoble 2024	2 000,00
LPO AUVERGNE RHONE-ALPES - 2024 - Alimentation, environnement et condition animale - Médiation faune sauvage 2024	3 000,00
LPO AUVERGNE RHONE-ALPES - 2024 - Alimentation, environnement et condition animale - Programme activités d'éducation à la Nature et à l'environnement 2024	4 000,00
LTH LESDIGUIERES GRENOBLE	2 500,00
LYCEE CHAMPOLLION	600,00
LYCEE CHAMPOLLION	3 170,00
LYCEE GENERAL ET TECHNIQUE ARGOUGES	1 000,00
LYCEE POLYVALENT EMMANUEL MOUNIER	1 000,00
LYCEE POLYVALENT EMMANUEL MOUNIER - Séjour à Londres	1 000,00
LYCEE TOURISME HOTELLERIE LESDIGUIERES GRENOBLE	1 000,00
La BAJA - 2024 - Forfait activité ados	40 000,00
Lucie Aubrac - 2024 - Acompte forfait activité ado	60 000,00
MADAME RUETABAGA - 2024 - Développement Social et Territoriale-Contrat de Ville-Atelier de rue	3 000,00
MAIN DANS LA MAIN - 2024 - Développement Social et Territoriale- Festival de la Pyramide	1 000,00
MAISON DE L'ARCHITECTURE DE L'ISERE - 2024 - Architecture - urbanisme - Programmation 2024	8 000,00
MAISON DES JEUX ASS - 2024 - Loisirs et vie sociale - Fonctionnement	28 500,00
MAISON POUR TOUS SAINT LAURENT - 2024 - Autre - AIDE EXCEPTIONNELLE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	5 752,50
ME BACHELARD-2024-Développement social et territorial-Contrat de Ville-Ateliers	1 000,00

parents enfants	
ME BACHELARD-2024-Développement social et territorial-Contrat de Ville-Continuité éducative	4 000,00
ME Bachelard - 2024 - Acompte forfait passerelles	20 000,00
ME Bachelard - 2024 - Soutien à la mutualisation	3 121,00
ME PREMOL - 2024 - Autre - AIDE EXCEPTIONNELLE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	2 448,68
ME Premol - Acompte forfait passerelle	20 000,00
ME Teisseire - 2024 - Acompte forfait activité ados	40 000,00
ME Teisseire - 2024 - Séjours automne et fin d'année	702,50
MISTRAL FC-Développement social et territorial-Contrat de Ville-Foot'elles	1 000,00
MISTRAL FOOTBALL CLUB - 2024 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	25 000,00
MJC ALLOBROGES - 2024 - Loisirs et vie sociale - MJC Allobroges - 2024 - Forfait activité adolescents	55 000,00
MJC ALLOBROGES-2024-Développement social et Territorial-Contrat de Ville - Mieux vivre demain	3 000,00
MJC ANATOLE FRANCE - 2024 - Développement Social et Territorial-Contrat de Ville-Inter Vélo	1 000,00
MJC ANATOLE FRANCE - 2024 - Développement Social et Territorial-Contrat de Ville-Le Socle	1 700,00
MJC ANATOLE FRANCE-2024-Développement Social et Territorial-Contrat de Ville-Osez l'impro	1 000,00
MJC Abbaye - 2024 - Acompte forfait activité ados	40 000,00
MJC Allobroges - 2024 - Journée du numérique	1 000,00
MJC Anatole France - 2024 - Acompte forfait activité ado	60 000,00
MJC Anatole France - 2024 - Séjours Toussaint et Noël	1 582,00
MJC Eaux Claires - 2024 - Forfait ado	40 000,00
MJC Lucie Aubrac - 2024 - Régulation forfait reprise Clos d'Or	14 925,00
MJC Lucie Aubrac - 2024 - Séjours automne et fin d'année	1 008,00
MJC Mutualité - 2024 - Séjours automne et fin d'année	870,00
MJC PARMENTIER - 2024 - Acompte forfait activité adolescent	40 000,00
MJC PREMOL - 2024 - Développement Social et Territoriale-Contrat de Ville-Adaptation Petite Entaille	2 000,00
MJC PREMOL - 2024 - Développement Social et Territoriale-Contrat de Ville-Emancipation des jeunes par le Sport	1 000,00
MJC PREMOL - 2024 - Développement Social et Territoriale-Contrat de Ville-Réveillons la solidarité	1 000,00
MJC Premol - 2024 - Séjours automne et fin d'année	840,00
MJC Prémol - 2024 - Forfait activité ados	40 000,00
MOUNTAIN WILDERNESS FRANCE - 2024 - Alimentation, environnement et condition animale - Kit de sensibilisation Clubs de montagne - Changer d'approche	2 500,00

MPT Saint Laurent - activités périscolaires méridiennes P1 et P2	2 915,00
OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - Coopérative école A. Daudet élémentaire	1 997,00
OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - Soutien aux projets éducatifs	867,00
OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - Soutien aux projets éducatifs Houille blanche élémentaire	1 862,00
OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - Soutien aux projets éducatifs Nicolas Chorier maternelle	1 086,00
OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - Soutien aux projets éducatifs école A. Daudet maternelle	1 749,00
OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - Soutien aux projets éducatifs école Ampère maternelle	980,00
OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - Soutien aux projets éducatifs école Ampère élémentaire	1 664,00
OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - Soutien aux projets éducatifs école Anatole France maternelle	1 954,00
OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - Soutien aux projets éducatifs école Anatole France élem	2 110,00
OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - Soutien aux projets éducatifs école Anthoard élémentaire	1 849,00
OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - Soutien aux projets éducatifs école Bajatière élémentaire	1 287,00
OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - Soutien aux projets éducatifs école Beauvert maternelle	1 940,00
OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - Soutien aux projets éducatifs école Beauvert élémentaire	2 293,00
OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - Soutien aux projets éducatifs école Berriat maternelle	1 692,00
OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - Soutien aux projets éducatifs école Bizanet maternelle	1 628,00
OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - Soutien aux projets éducatifs école Bizanet élémentaire	1 612,00
OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - Soutien aux projets éducatifs école Buffon maternelle	879,00
OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - Soutien aux projets éducatifs école Christophe Turc élémentaire	2 771,00
OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - Soutien aux projets éducatifs école Clemenceau	1 660,00
OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - Soutien aux projets éducatifs école Colonel Driant maternelle	1 194,00
OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - Soutien aux projets éducatifs école Cornélie Gémond maternelle	865,00
OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - Soutien	1 623,00

aux projets éducatifs école Diderot maternelle	
OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - Soutien aux projets éducatifs école Diderot élémentaire	1 145,00
OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - Soutien aux projets éducatifs école Elisée Chatin maternelle	1 363,00
OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - Soutien aux projets éducatifs école Elisée Chatin élémentaire	1 796,00
OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - Soutien aux projets éducatifs école F. Buisson maternelle	1 292,00
OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - Soutien aux projets éducatifs école F. Buisson élémentaire	1 587,00
OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - Soutien aux projets éducatifs école Florence Arthaud maternelle	1 029,00
OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - Soutien aux projets éducatifs école Grand Chatelet elem	2 211,00
OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - Soutien aux projets éducatifs école Grand Chatelet mater	1 878,00
OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - Soutien aux projets éducatifs école Houille blanche maternelle	1 085,00
OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - Soutien aux projets éducatifs école Jean Jaurès elem	1 628,00
OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - Soutien aux projets éducatifs école Jean Racine maternelle	2 176,00
OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - Soutien aux projets éducatifs école Jean Racine élémentaire	2 278,00
OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - Soutien aux projets éducatifs école Joseph Vallier maternelle	1 121,00
OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - Soutien aux projets éducatifs école Joseph Vallier élémentaire	1 372,00
OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - Soutien aux projets éducatifs école Jules Ferry maternelle	1 660,00
OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - Soutien aux projets éducatifs école Jules Ferry élémentaire	2 146,00
OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - Soutien aux projets éducatifs école Jules Verne maternelle	1 209,00
OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - Soutien aux projets éducatifs école La Fontaine	1 772,00
OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - Soutien aux projets éducatifs école La Fontaine élémentaire	2 048,00
OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - Soutien aux projets éducatifs école La Rampe maternelle	1 880,00
OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - Soutien aux projets éducatifs école Le Lac maternelle	1 840,00
OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - Soutien	2 045,00

aux projets éducatifs école Le Lac élémentaire	
OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - Soutien aux projets éducatifs école Le Verderet maternelle	1 967,00
OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - Soutien aux projets éducatifs école Le Verderet élémentaire	2 329,00
OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - Soutien aux projets éducatifs école Les Buttes maternelle	1 718,00
OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - Soutien aux projets éducatifs école Les Buttes élémentaire	1 711,00
OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - Soutien aux projets éducatifs école Les Frenes maternelle	1 816,00
OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - Soutien aux projets éducatifs école Les Genets élémentaire	2 083,00
OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - Soutien aux projets éducatifs école Les Trembles élémentaire	1 935,00
OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - Soutien aux projets éducatifs école Libération maternelle	1 791,00
OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - Soutien aux projets éducatifs école Libération élémentaire	1 941,00
OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - Soutien aux projets éducatifs école Lucie Aubrac élémentaire	1 886,00
OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - Soutien aux projets éducatifs école Léon Jouhaux maternelle	2 039,00
OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - Soutien aux projets éducatifs école Léon Jouhaux élémentaire	2 353,00
OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - Soutien aux projets éducatifs école Malherbe maternelle	2 488,00
OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - Soutien aux projets éducatifs école Marceau maternelle	1 130,00
OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - Soutien aux projets éducatifs école Marianne Cohn élémentaire	1 396,00
OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - Soutien aux projets éducatifs école Marie Reynoard maternelle	2 010,00
OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - Soutien aux projets éducatifs école Menon	1 951,00
OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - Soutien aux projets éducatifs école Nicolas Chorier élémentaire	1 329,00
OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - Soutien aux projets éducatifs école Painlevé maternelle	1 213,00
OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - Soutien aux projets éducatifs école Painlevé élémentaire	1 506,00
OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - Soutien aux projets éducatifs école Paul Bert maternelle	1 131,00
OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - Soutien	1 445,00

aux projets éducatifs école Porte Saint Laurent maternelle	
OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - Soutien aux projets éducatifs école Porte Saint Laurent élémentaire	1 487,00
OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - Soutien aux projets éducatifs école Sidi Brahim maternelle	1 186,00
OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - Soutien aux projets éducatifs école Sidi Brahim élémentaire	1 492,00
OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - Soutien aux projets éducatifs école Simone Lagrange maternelle	1 268,00
OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - Soutien aux projets éducatifs école Simone Lagrange élémentaire	2 055,00
OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - Soutien aux projets éducatifs école jardin de ville maternelle	669,00
OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - Soutien aux projets éducatifs école jardin de ville élémentaire	1 028,00
OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - Soutien aux projets éducatifs école jean jaurès maternelle	1 090,00
OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - Soutien aux projets éducatifs école malherbe élémentaire	2 436,00
OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - Soutien aux projets éducatifs école élémentaire Paul Bert	1 446,00
OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - Subvention exceptionnelle projet séjour avec nuitée école La Rampe maternelle	800,00
OCCE 38 ECOLE ELEMENTAIRE HOUILLE BLANCHE	3 360,00
OCCE 38 ECOLE ELEMENTAIRE HOUILLE BLANCHE	800,00
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS ASSOCIATION - OMS - 2024 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	70 500,00
OSEZ CHENOISE-2024-Développement Social et Territorial-Contrat de Ville-Osez Chenoise	1 000,00
PAYS'AGES-2024-Développement social et Territorial-Contrat de Ville-Accès aux droits des retraités immigrés	1 000,00
PIMMS - 2024 - Développement Social et Territoriale-Contrat de Ville- Pas à pas	2 000,00
PLANETE SCIENCE_2024_Développement social et territorial_Contrat de Ville_Développement d'actions scientifiques	1 000,00
PLANNING FAMILIAL_2024_Developpement social et territorial_Contrat de Ville_ Les dérangeantes	1 500,00
REGIE DE QUARTIER VN VO-2024-Developpement Social et Territorial- Contrat de Ville-Correspondants de nuit Arlequin	9 000,00
REGIE DE QUARTIER VN VO-2024-Developpement Social et Territorial- Contrat de Ville-Correspondants de nuit VO Geants Baladins	7 500,00
REGIE DE QUARTIER VN VO-2024-Developpement Social et Territorial- Contrat de Ville-Machinerie accueil nouveaux arrivants	1 000,00
REGIE DE QUARTIER VN VO-2024-Developpement Social et Territorial- Contrat de Ville-Rencontres citoyennes	3 000,00

SECOURS POPULAIRE-2024-Développement social et Territorial-Contrat de Ville-Actions variées des femmes	1 000,00
SHAOLIN SHADOW-2024-Developpement Social et Territoriale-Contrat de Ville- Echanges autour de la réalisation audiovisuelle	2 000,00
SIIPF-2024-Développement Social et Territorial-Contrat de Ville-Découverte institution de la francophonie	300,00
SOCCER DE RUE-2024-Developpement Social et Territorail-Contrat de Ville- Action contre l'exclusion	3 000,00
SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX (SPA) - 2024 - Alimentation, environnement et condition animale - Campagne de stérilisation et d'identification de 50 chats errants sans détenteurs commune de Grenoble	2 500,00
TEAM LES GALAPIATS - 2024 - Autre - AIDE EXCEPTIONNELLE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	8 191,20
UNION DE QUARTIER VO VM_2024_ Développement social et territorial_Contrat de Ville_ Urban Cross Grenoble 7ème édition	1 000,00
VILLAGE SOLIDAIRE_2024_Developpement Social et Territorial_Contrat de Ville_Atelier participatif et solidaire	500,00

Total

1 629 286,64

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote : 1 Grenoble en Commun (Mme CAPDEPON) + 1 Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité (Mme ZENATI)

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : M. BELTRAN LOPEZ (ADATE), Mme OLMOS (Au Local), M. SOLDEVILLE (MPT St LAURENT)

DELIBERATION N° 70-(35481) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Lancement de l'Appel à Projets "Gren' de Projets" pour le site de la chapelle de l'Adoration.

Intervention(s) : M. BEN REDJEB, Mme BELAIR, M. CARIGNON

Un amendement est déposé par M. BEN REDJEB pour le groupe Avenir Ensemble en Confiance, il est rejeté.

Pour : 10

Contre : 37 Grenoble en Commun

Abstention(s) : 6 Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité + 4 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le lancement de l'appel à projets « Gren' de projets » pour le site de la Chapelle de l'Adoration située au 17 rue Voltaire par la publication d'un appel à manifestation d'intérêt ;
- de valider le règlement de l'appel à projet Gren' de projets Chapelle de l'Adoration joint à cette délibération ;
- d'approuver la création du comité de sélection composé de 3 élu-es :Mme Margot BELAIR, M. Alan CONFESSON et M. Pierre MERIAUX et de 4 personnes qualifiées ;
- d'allouer une indemnité forfaitaire de 3 000 euros aux 3 équipes retenues en phase 1 sous réserve qu'elles aient obtenu à minima une note de 12/20.

Délibération : Adoptée

Pour : 47

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Abstention(s) : 2 Avenir Ensemble en Confiance + 2 Nouveau Regard

M. le Maire reprend la présidence de la séance.

DELIBERATION N° 71-(35241) - URBANISME AMENAGEMENT - EHPAD Saint-Bruno sis 47-49 place Saint-Bruno – Prorogation du bail emphytéotique dans le cadre de la transformation de l'EHPAD en résidence autonomie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la prorogation du bail emphytéotique avec Actis pour une durée de 12 années supplémentaires, soit jusqu'en 2053 ;
- d'approuver l'actualisation du loyer à hauteur de 50 € par an sur la période 2024/2053, soit la somme de 1 450 € versée par Actis en une seule fois à la signature de l'avenant ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant au bail emphytéotique et tout autre document s'y rapportant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 72-(35327) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Cession d'un appartement en copropriété situé 20 rue du Docteur Schweitzer.

Intervention(s) : M. BEN REDJEB, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de céder le lot de copropriété n° 1075 correspondant à l'appartement situé au 1^{er} étage de l'immeuble en copropriété dénommé « Les Dominos » sis 20 rue du Docteur Schweitzer à Grenoble, à Madame Malaïka LAVERDURE ;
- de dire que le prix de cession du bien est fixé à 135 000 € frais d'agence inclus, soit 129 600 € net vendeur ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette cession et notamment l'acte de vente.

Délibération : Adoptée

Pour : 55

Contre : 2 Nouveau Regard

DELIBERATION N° 73-(35243) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - ZAC Presqu'île - « îlot DM » sis rues Villard-de-Lans et Henry Duffourd : Désaffectation et déclassement du tènement dénommé « îlot DM » en vue de sa cession à la SEM Innovia, et constitution de servitudes nécessaires à l'implantation du réseau Exhaure et l'infiltration des eaux pluviales du programme immobilier sur la parcelle AH98p

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de constater la désaffectation de l'emprise destinée à recevoir le programme immobilier et située sur les parcelles cadastrées AH 57, 58, 98p telle que figurant au plan du procès-verbal de constat ci-annexé ;
- de prononcer le déclassement du domaine public communal des parcelles cadastrées AH 57, 58, 98p d'une emprise totale de 780 m², matérialisé au plan foncier ci-annexé, pour une incorporation au domaine privé ;
- de céder au prix de 60 000 € le tènement sus-visé conformément à la convention cadre de partenariat foncier de la ZAC Presqu'île et d'autoriser la SEM INNOVIA à payer le prix de vente dû à la ville par paiement à terme, au plus tard deux mois après le jour de la vente de l'îlot DM par la SEM INNOVIA à la société SCCV GRENOBLE ZAC PRESQU'ILE ;
- d'accorder le principe d'implantation de l'équipement d'infiltration et le passage de canalisations des eaux pluviales en tréfonds sur la parcelle cadastrée AH 98p, au profit du programme immobilier construit sur les parcelles cadastrées AH 98p et AH 58p, et de constituer les droits nécessaires associés ;
- d'accorder le principe d'implantation d'un puits de pompage du réseau d'exhaure et les canalisations afférentes, sur la parcelle cadastrée AH 98p, au profit du programme immobilier construit sur les parcelles cadastrées AH 98p et AH 58p, et de constituer les droits nécessaires associés ;

- de rapporter le premier alinéa de l'acte de la délibération 16-(31888) du 25 septembre 2023, entachée d'une erreur matérielle ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à l'application de la présente, notamment la constitution des droits d'implantation d'ouvrages et d'entretien des réseaux associés.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 44

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : Mme BACHER, Mme BELAIR, M. BELTRAN LOPEZ, M. BERTRAND, M. BOUZEGHOUB, M. FRISTOT, M. JUVEN

DELIBERATION N° 74-(35248) - ENERGIE - Convention avec la Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise (CCIAG) - Contribution financière à un raccordement au réseau de chaleur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de contribution financière de la Compagnie de Chauffage à un raccordement au réseau de chaleur de la métropole grenobloise dans le cadre du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) ;
- d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : M. CHASTAGNER, M. CONFESSON, M. FRISTOT, Mme OLMOS, Mme PETERS, Mme PFISTER

DELIBERATION N° 75-(34883) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Projet de nouveau centre technique municipal - Lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre restreint.

Intervention(s) : M. le Maire, M. BEN REDJEB

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la faisabilité de cette opération et les éléments de programme énoncés dans la présente délibération
- d'arrêter l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à hauteur de 16 200 000 € T.D.C. valeur Décembre 2023,
- d'approuver la composition du jury telle que proposée et délègue au Maire le pouvoir de désigner ultérieurement les membres du jury pour ce qui concerne le collège "des qualifiés"
- d'approuver le nombre de trois candidats admis à concourir,
- d'approuver le niveau « Esquisse+ » des prestations demandées aux candidats
- de fixer l'indemnité donnée aux candidats à 73.000 € HT et précise qu'une diminution totale ou partielle du montant de la prime est susceptible d'être appliqué sur proposition du jury au candidat dont l'offre serait incomplète, irrégulière, inacceptable, absente ou inappropriée,
- d'autoriser la rémunération des membres du jury composant le tiers de personnalités qualifiées, non rémunérés dans le cadre de leurs activités ou obligations professionnelles, pour participer à ce jury
- d'autoriser M. le Maire ou l'élu.e délégué.e à lancer la procédure de concours restreint sur «Esquisse +» et à signer tous les actes s'y référant

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 49

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard

DELIBERATION N° 76-(35323) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Avenant n° 2 à la convention de mise à disposition de locaux du bâtiment sis 5 rue de l'ancien Champs de Mars au bénéfice de Grenoble-Alpes Métropole.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition des locaux objet de la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 77-(35307) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Convention pluriannuelle de partenariat entre la Ville de Grenoble, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) de Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention jointe en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

L'élu cité ci-après n'a pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel il a la qualité d'administrateur : M. JUVEN (CPTS)

DELIBERATION N° 78-(35273) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Gestion des animaux dans l'espace public - Stérilisation, soin et suivi sanitaire des chats errants - Convention de partenariat avec la Société Protectrice des Animaux (SPA) et les Associations Cosa Animalia, Chats Libres de Grenoble et de l'Isère et P'tits bouts d'chats 38

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention partenariale avec la SPA, Cosa Animalia, Chats libres de Grenoble et de l'Isère et P'tits bouts d'chats 38 annexée ainsi que la subvention associée.
- d'autoriser le Maire ou son adjointe déléguée à la condition animale à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 79-(33822) - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Avenant à la convention de co-maîtrise d'ouvrage et de fonds de concours du projet urbain Coeurs de ville - Coeurs de métropole.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant ci-annexé à intervenir entre la ville de Grenoble, Grenoble-Alpes Métropole et le SMMAG ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 51

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 80-(35157) - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Convention financière du projet de réaménagement et d'insertion de pistes cyclables sur l'avenue Rhin-et-Danube et la rue Anatole France.

Intervention(s) : M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée,
- d'autoriser le Maire à signer ladite convention avec Grenoble Alpes Métropole.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 51

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 81-(35332) - ENVIRONNEMENT - Conventionnement entre l'association CYCLES & GO et la Ville de Grenoble, visant à réduire les déchets sur l'espace public en développant un partenariat favorisant la collecte et le retraitement des vélos usagés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention entre CYCLE & GO et la Ville de Grenoble,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 82-(35274) - ENVIRONNEMENT - Convention annuelle d'objectifs 2024 entre la Ville de Grenoble et la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) Auvergne-Rhône-Alpes - Délégation Isère

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention annuelle d'objectifs entre la Ville de Grenoble et la LPO Auvergne-Rhône-Alpes – Délégation Isère, jointe en annexe, pour une durée d'un an,
- d'autoriser le versement des subventions pour l'année 2024, d'un montant global de 15 000 €,

- de dire que ces montants sont intégrés à la délibération générale « d'affectation de subvention sur crédits existants » de cette même séance du Conseil Municipal.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 83-(35275) - ENVIRONNEMENT - Convention annuelle d'objectifs 2024 entre la Ville de Grenoble et France Nature Environnement (FNE) Isère

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention annuelle d'objectifs entre la ville de Grenoble et FNE Isère, jointe en annexe, pour une durée d'un an ;
- d'autoriser le versement des subventions pour l'année 2024, d'un montant global de 61 000 € ;
- de dire que ces montants sont intégrés à la délibération générale « d'affectation de subvention sur crédits existants » de cette même séance du conseil municipal ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 84-(35309) - ALIMENTATION - Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'association "Cultivons !"

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le versement de la subvention de 80 000 € à l'association « Cultivons ! »,
- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association « Cultivons ! »
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la dite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 51

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 85-(35483) - DESIGNATIONS - Modification des membres dans les commissions permanentes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de modifier les membres des commissions permanentes comme suit :

• **Commission « Résiliences »**

• Katia Bacher	• Chloé Pantel
• Antoine Back	• Jérôme Soldeville
• Margot Belair	• Djamel Wazizi
• Luis Beltran-Lopez	• Laure Masson
• Olivier Bertrand	• Hakim Sabri
• Thierry Chastagner	• Amel Zenati
• Alan Confesson	• Chérif Boutafa
• Vincent Fristot	• Charah Bentaleb
• Pierre André Juven	• Emilie Chalas
• Sandra Krief	• Hassen Bouzeghoub
• Pierre Mériaux	• Romain Gentil
• Yann Mongaburu	• Olivier Six
• Gilles Namur	

• **Commission « Emancipations »**

• Luis Beltran Lopez	• Maud Tavel
• Annabelle Bretton	• Maude Wadelec
• Kheira Capdepon	• Djamel Wazizi
• Emmanuel Carroz	• Maxence Alloto
• Khadija Ezzarouali	• Pascal Clouaire
• Sylvie Fougères	• Barbara Schuman
• Christine Garnier	• Brigitte Boer
• Claus Habfast	• Dominique Spini
• Nicolas Kada	• Delphine Bense
• Lucille Lheureux	• Hassen Bouzeghoub
• Céline Mennetrier	• Cécile Cénatiempo
• Laura Pfister	• Hasni Ben-Redjeb
• Jérôme Soldeville	

• **Commission « Solidarités »**

• Antoine Back	• Laura Pfister
• Luis Beltran Lopez	• Maud Tavel
• Nicolas Beron Perez	• Maude Wadelec
• Kheira Capdepon	• Anouche Agobian
• Thierry Chastagner	• Maxence Alloto
• Alan Confesson	• Barbara Schuman
• Céline Deslattes	• Brigitte Boer
• Sylvie Fougères	• Nathalie Béranger
• Pierre André Juven	• Delphine Bense
• Nicolas Kada	• Cécile Cénatiempo
• Elisa Martin	• Lionel Picollet
• Chloé Pantel	• Hasni Ben-Redjeb
• Isabelle Peters	

• **Commission « Ressources »**

• Antoine Back	• Anne-Sophie Olmos
• Nicolas Beron Perez	• Isabelle Peters
• Olivier Bertrand	• Laura Pfister
• Kheira Capdepon	• Anouche Agobian
• Thierry Chastagner	• Hakim Sabri
• Alan Confesson	• Amel Zenati
• Salima Djidel	• Alain Carignon
• Antoine Fléchet	• Chérif Boutafa
• Vincent Fristot	• Emilie Chalas
• Christine Garnier	• Romain Gentil
• Claus Habfast	• Lionel Picollet
• Sandra Krief	• Hasni Ben-Redjeb
• Pierre Mériaux	

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 86-(35484) - ADMINISTRATION GENERALE - Attribution de moyens auprès des groupes d'élus de la ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer annuellement aux groupes d'élus du Conseil municipal des moyens en termes de locaux et de matériel de bureau, la prise en charge des frais de fonctionnement pour un montant annuel tel que prévu au Budget Primitif de l'année, selon une répartition proportionnelle au nombre d'élus de chaque groupe détaillée en annexe de cette délibération ;
- de répartir, pour le recrutement d'agents contractuels l'enveloppe générale annuelle attribuée aux groupes d'élus du Conseil municipal, calculée sur la base des 30 % du montant total des indemnités versées aux élus (hors charges), une enveloppe forfaitaire annuelle de 25 000 euros à répartir de façon égalitaire entre chaque groupe d'élus du Conseil municipal, et le versement du reste de l'enveloppe selon une répartition proportionnelle au nombre d'élus de chaque groupe.

Délibération : Adoptée à l'unanimitéQuestions orales :

- Question orale du groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre, présentée par Mme BERANGER portant sur "Gren' de projet" et la procédure d'appel à projets.

Réponse de M. le Maire.

M. le Maire informe l'assemblée que les prochaines séances du conseil se tiendront à l'hôtel de ville.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

Rendu acte – Avenants

Information du Conseil municipal sur la liste des marchés notifiés

Conseil municipal du 25 mars 2024
Annexe 1 délibération n°1-35427

lundi 25 mars 2024
lundi 5 février 2024

Le tableau ci-dessous vise à informer les membres du Conseil municipal en date de :
de la liste des avenants notifiés depuis la dernière session en date de :

Liste des avenants notifiés

Caractéristiques de l'avenant			Rappel des caractéristiques du marché				Impact financier et calendrier de l'avenant				Notification	
Incidence financière de l'avenant	Nature de la modification contractuelle	Numéro et objet du marché	Intitulé du marché	N° lot	Procédure de passation du marché	Titulaire du marché	Prix forfaitaire Montant initial du marché en € H.T.	Prix unitaires Montant maximum initial du marché en € H.T.	Montant de l'avenant en € H.T.	Nouveau montant forfaitaire Cumulé	Nouvelle date de fin	Date de notification de l'avenant
Sans incidence financière sur le montant maximum ou forfaitaire	Avenant de prolongation	22BPM199	Mission de bureau d'études technique Chauffage-Ventilation pour 2 opérations de la Ville de Grenoble: Centre scolaire - site de St martin d'Phores et Palais des Sports- chauffage hall est		Procédure adaptée en raison du montant (< 90 000 € H.T.)	CERENE	35 680,00 €	X	X	X	01/04/24	28/09/23
Sans incidence financière sur le montant maximum ou forfaitaire	Avenant de modification de bordereau des prix unitaires	23JCT0068	Maçonnerie - Secteurs 1, 2 et 7	1	Appel d'offres ouvert	3A-CONSTRUCTION	X	4 000 000,00 €	X	X	X	20/10/23
Incidence financière > 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant de modification des clauses d'exécution techniques ou administratives	23BPM146	Ex Ecole Mairmeisde (Jean MACÉ) - Relogement de l'équipe Espaces-Verts du Secteur 1 (lot DVS)		Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	P C S D	42 175,87 €	X	6 288,55 €	48 464,42 €	X	24/11/23
Incidence financière > 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution de prix global et forfaitaire	22ATM274	CS Hoche - Travaux d'amélioration des sanitaires et vestiaires des étages - Lot 6: Carrelage, balence	6	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	CREATIONS CERAMIQUES POSE	73 834,53 €	X	7 165,47 €	81 000,00 €	X	18/12/23
Incidence financière en moins-valeur	Avenant d'augmentation ou de diminution de prix global et forfaitaire	22ATM271	CS Hoche - Travaux d'amélioration des sanitaires et vestiaires des étages - Lot 3: Serrurerie, façades	3	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	ENTREPRISE IOVINI	246 288,00 €	X	-13 150,00 €	235 138,00 €	X	21/12/23
Sans incidence financière sur le montant maximum ou forfaitaire	Avenant de transfert	23BPM351	23BPM351 Le Patio - Audit technique et énergétique		Procédure adaptée en raison du montant (< 90 000 € H.T.)	NEPSEN	17 190,09 €	X	X	X	X	08/01/24
Sans incidence financière sur le montant maximum ou forfaitaire	Avenant de cession	20AFB212	Tenues pour la Police Municipale et le service Sécurité Civile - Lot 3 - Chaussures	3	Appel d'offres ouvert	ABLIS LOGISTIQUE 13010	X	15 000,00 €	X	X	X	15/01/24
Sans incidence financière sur le montant maximum ou forfaitaire	Avenant de cession	21BFB289	Fourniture de vêtements, accessoires et chaussures pour l'unité des ASVP - Lot 2 - Chaussures	2	Procédure adaptée en raison du montant (< 90 000 € H.T.)	ABLIS LOGISTIQUE 13010	X	10 000,00 €	X	X	X	15/01/24
Incidence financière < 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution de prix global et forfaitaire	23ATM023	23ATM023 - Transformation en salle dédiée aux initiatives citoyennes - lot 3: Second œuvre (Peinture, plâtrerie, carrelage, menuiseries intérieures)	5	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	EDIFICE (THERMO) EDISON ELECTRICITE GENERALE	49 883,99 €	X	800,00 €	50 683,99 €	X	06/02/24

Rendu acte – Marchés

Information du Conseil municipal sur la liste des marchés notifiés.

Conseil municipal du 25 mars 2024
 Annexe 2 délibération n°J-35427

Le tableau ci-dessous vise à informer les membres du Conseil municipal en date du : **lundi 25 mars 2024**
 de la liste des marchés notifiés depuis la dernière session en date du : **lundi 5 février 2024**

Liste des marchés notifiés

Identification du marché		Caractéristiques du marché			Titulaires			Prix du marché		Dates du marché		
N° marché	N° lot	Intitulé du marché/lot	Type de prestation	Nature du marché	Procédure de passation	Trouvère	CP	Ville	Forme de prix	Montant maxi forfaitaire en € HT (colonne initiale)	Date de notification	Durée d'exéc. Maxi (en mois)
238TM330		SITE ALLIANCE - Travaux de remplacement du réseau de chaleur	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (<= 90 000 € H.T.)	COLAS FRANCE	38002	EYBENS	Montant forfaitaire	18 265 €	23/10/23	1
238TM345		GYMNASSE DAUDET - Travaux de VRD pour le remplacement du réseau de chaleur	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (<= 90 000 € H.T.)	SOCIETE PERINO ET BORDONE	38349	VORPEPE	Montant forfaitaire	34 801 €	23/10/23	1
238IB152		Maintenance des logiciels de gestion des sells municipaux RECO et POPANPAY ET prestations complémentaires	Services	Accord-cadre à bons de commandes	Procédure adaptée en raison du montant (<= 90 000 € H.T.)	X-GIL COMPANY (GIL)	30000	NIMES	Montant unitaire	X	20/07/23	48
238IB155		Nébergement et de maintenance du logiciel de planification et gestion pour les bibliothèques PLANNI et Prestations complémentaires	Services	Accord-cadre à bons de commandes	Procédure adaptée en raison du montant (<= 90 000 € H.T.)	BIBLIBBE - 13006	13006	MARSEILLE 6	Montant unitaire	X	13/10/23	48
238TM346		Conservatoire à Rayonnement Régional - Travaux de végétalisation de toiture de la salle STEKEL	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (<= 90 000 € H.T.)	TEROCEAL TARVEL (ARIBRES & PHITO) (TARVEL) - 69140	69740	GENAS	Montant forfaitaire	1 417 €	19/12/23	1
238TM372		EGISE SAINT-LOUIS - Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réfection du dispositif de chauffage	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (<= 90 000 € H.T.)	M PERRICK DE WAUJANY	38510	MORSETEL	Montant forfaitaire	29 500 €	13/12/23	24
23CFZ120		Marché subséquent à l'accord-cadre n°27CFZ298 fourniture de carburant pour le parc automobile - Super sans plomb 95	Fournitures	Marché subséquent	Marché subséquent	DYNEFF S.A.S. (DYNEFF SAS)	34000	MONTPELLIER	Montant forfaitaire	64 350 €	25/09/23	1
23CFZ114		Intégration de la plateforme web et du CMS EDLAS - développement et maintenance des sites sur le CMS EDLAS	Techniques de l'information et de la communication	Marché composite	Appel d'offres ouvert	ORANGE BUSINESS SERVICES - 38000	38000	GRENOBLE	Montant mixte	61 578 €	24/04/23	48
23CFZ148	2	Marché subséquent à l'accord-cadre n°27CFZ298 fourniture de carburant pour le parc automobile - Lot 2 - Fourniture de supercarburant sans plomb 20000L	Fournitures	Marché subséquent	Marché subséquent	DYNEFF S.A.S. - 11700	11200	LEZSARAH-COMBIERES	Montant forfaitaire	31 400 €	17/03/23	2 jours
23CFZ147	3	Marché subséquent de fourniture de carburant pour le parc automobile - Lot 3 - Fourniture de gasoil - 30000L	Fournitures	Marché subséquent	Marché subséquent	TOTAL ENERGIES PROBI SUD EST (CHARVET LA MURE BLANCO)	69000	LYON 2EME	Montant forfaitaire	44 732 €	14/03/23	2 jours
24AIB038	1	Abonnement, accès en ligne et fourniture de ressources documentaires numériques pour le Département de l'Ain et la Ville de Grenoble - Lot 1 - Solution de diffusion et d'écoute de musique en ligne	Services via groupement de commandes	Accord-cadre à bons de commandes	Appel d'offres ouvert	COLLECTIVITE VIDEO SERVICES	93100	MONTREUIL	Montant unitaire	X	29/12/23	48
24AIB040	3	Abonnement, accès en ligne et fourniture de ressources documentaires numériques pour le Département de l'Ain et la Ville de Grenoble - Lot 4 - Solution de diffusion et de visionnage de vidéo à la demande - achat titre à titre	Services via groupement de commandes	Accord-cadre à bons de commandes	Appel d'offres ouvert	ATEL DIFFUSION AUDIOVISUELLE (ADAV)	75000	PARIS 20	Montant unitaire	X	29/12/23	48
24AIB041	4	Abonnement, accès en ligne et fourniture de ressources documentaires numériques pour le Département de l'Ain et la Ville de Grenoble - Lot 4 - Solution de diffusion et de visionnage de vidéo documentaire à la demande - achat en bouquet	Services via groupement de commandes	Accord-cadre à bons de commandes	Appel d'offres ouvert	ARTE FRANCE DEVELOPPEMENT	97130	ISSY-LES-MOULINEAUX	Montant unitaire	X	29/12/23	48

2441B042	5	Abonnement, accès en ligne et fourniture de ressources documentaires numériques pour le Département de l'Isère et la Ville de Grenoble - Lot 5 - Solution de diffusion et de consultation de titres de presse grand public en bouquet	Services via groupement de commandes	Accord-cadre à bons de commandes	Appel d'offres ouvert	LEARNORAMA (TOUT APPRENDRE) (TOUT APPRENDRE) (TOUT APPRENDRE - TOUT APPRENDRE - TROCCE)	75008	PARIS 8	Montant unitaire	x			
2441B043	6	Abonnement, accès en ligne et fourniture de ressources documentaires numériques pour le Département de l'Isère et la Ville de Grenoble - Lot 6 - Solution de diffusion et de consultation de titres de presse quotidienne	Services via groupement de commandes	Accord-cadre à bons de commandes	Appel d'offres ouvert	CBION	93210	SAINTE-DENIS	Montant unitaire	x	260 000 €	29/12/23	48
2441B044	7	Abonnement, accès en ligne et fourniture de ressources documentaires numériques pour le Département de l'Isère et la Ville de Grenoble - Lot 7 - Solution de diffusion et de consultation de titres de presse d'informations locales	Services via groupement de commandes	Accord-cadre à bons de commandes	Appel d'offres ouvert	PLACE GRENET	38000	GRENOBLE	Montant unitaire	x	60 000 €	29/12/23	48
2441B045	8	Abonnement, accès en ligne et fourniture de ressources documentaires numériques pour le Département de l'Isère et la Ville de Grenoble - Lot 8 - Solution de diffusion et de consultation de livres numériques pour la jeunesse	Services via groupement de commandes	Accord-cadre à bons de commandes	Appel d'offres ouvert	STORYPLAYR	75013	PARIS 13	Montant unitaire	x	40 000 €	29/12/23	48
2441B046	9	Abonnement, accès en ligne et fourniture de ressources documentaires numériques pour le Département de l'Isère et la Ville de Grenoble - Lot 9 - Solution de diffusion et de consultation de matériels d'autoformation	Services via groupement de commandes	Accord-cadre à bons de commandes	Appel d'offres ouvert	LEARNORAMA (TOUT APPRENDRE) (TOUT APPRENDRE) (TOUT APPRENDRE - TOUT APPRENDRE - TROCCE)	75008	PARIS 8	Montant unitaire	x	180 000 €	29/12/23	48
2345B276	3	Transport et manutention d'œuvres d'art pour les expositions temporaires et les déplacements de collections - Lot n°3 - Assistance à la manutention d'œuvres ou de mobilier en lien avec les expositions et la vie des collections	Services	Accord-cadre à bons de commandes	Appel d'offres ouvert	LP ART	93100	MONTREUIL	Montant unitaire	x	160 000 €	07/02/24	48
2345S274	1	Transport et manutention d'œuvres d'art pour les expositions temporaires et les déplacements de collections - Lot n°1 - Transport d'œuvres et de collections sur le territoire international	Services	Accord-cadre à marchés subséquents	Appel d'offres ouvert	- LP ART - EGREVE PARTNER FINE ART (mand.), VULCAN FINE ART (VULCAN ART SERVICES), ART TRANSPORT EMBALLAGE SERVICE, L T D L (ART TRANSIT INTERNATIONAL)	LP ART 93100 Part. Fine Art GENEVILLIER S	LP ART MONTREUIL	Montant unitaire	x	800 000 €	07/02/24	48
2345S275	2	Transport et manutention d'œuvres d'art pour les expositions temporaires et les déplacements de collections - Lot n°2 - Transport d'œuvres et de collections sur le territoire national	Services	Accord-cadre à marchés subséquents	Appel d'offres ouvert	LP ART Acol	68126 68126	MONTREUIL BENVHWR	Montant unitaire	x	800 000 €	07/02/24	48
2347B228	3	Lot n°3 : Livres numériques avec droits négociés pour le prêt en bibliothèques, compatible ou non avec le système PNB	Fournitures	Accord-cadre à bons de commandes	Procédure adaptée en raison du montant (>= 90 000 € H.T.)	DIFFUSION CHAMPLAIN	75008	PARIS 8	Montant unitaire	x	5 000 €	12/01/24	48
238PW351		Le Paris - Audit technique et énergétique	Services	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (>= 90 000 € H.T.)	NEPSEN	94100	VINCENNES	Montant forfaitaire		17 190 €	07/11/23	3
2487W059		Travaux de montage et de maintenance des installations électriques pour la foire des rames 2024 à l'esplanade	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (>= 90 000 € H.T.)	EEE ALPES DAUPHINE	38120	SAINTE-EGREVE	Montant forfaitaire		73 132 €	05/02/24	2
2347B226		Travaux d'installation et de rénovation de l'éclairage public de la Ville de Grenoble	Travaux	Accord-cadre à bons de commandes	Procédure adaptée en raison du montant (>= 90 000 € H.T.)	EEE ALPES DAUPHINE, BOUFGUES ENERGIES & SERVICES	38120	SAINTE-EGREVE	Montant forfaitaire		5 200 000 €	30/01/24	48

07 - Cibure et espaces verts	Travaux d'aménagement d'une aire de stockage pour le service Nature en Ville de Grenoble - Lot 01 : Cibure et espaces verts	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	TOUTENVERT	38166	CHATTE	Montant forfaitaire	69 961 €	X	24/01/24	24
23AFB358	Fourniture de livres numériques (référence lots n°2)	Fournitures	Accord-cadre à bons de commandes	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	DIFFUSION CHAMPLAIN	75008	PARIS B	Montant unitaire	X	3 000 €	12/01/24	11
01 - Démolitions et déposes	Travaux d'aménagement d'une aire de stockage pour le service Nature en Ville de Grenoble - Lot n° 01 : Démolitions et déposes	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	COLAS FRANCE (ETABLISSEMENT DE GRENOBLE) - 38320	38320	BREISSON	Montant forfaitaire	108 972 €	X	23/01/24	14
23BFM376	Grande Esplanade - Installait de brumisation haute pression	Prestations intellectuelles	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	DILUVAL	44115	BASSE-GOULAINC	Montant forfaitaire	17 500 €	X	18/01/24	18
23BFM297	La Grenobloise - Travaux d'implantation de nouvelles bornes toitures	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	SOC DE TRAVAUX PUBLICS DU GRESMAUDAN	38320	BINIERS	Montant forfaitaire	77 395 €	X	16/01/24	13
23BFM322	Etude de faisabilité et élaboration d'un pré-programme de l'évolution et de l'ouverture au public du centre horticole de Grenoble	Prestations intellectuelles	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	IM SITU - SAS JILBERT ET ASSOCIES (IN SITU), L'ECRAPPEL, PLANNING INGENIERIE	69001	LYON	Montant forfaitaire	43 526 €	X	16/01/24	8
24BFM037	Site d'habbergement du Rondau - Prestations de maintenance courante	Services	Accord-cadre à bons de commandes	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	FONDATION GEORGES BOISSEL (GRAMMES D'INSERTION) - 38100	38100	GRENOBLE	Montant forfaitaire	21 840 €	X	03/01/24	12
23APM289	Aménagement d'une plate-forme de stockage de matériaux et de compostage de déchets verts - Mission de maîtrise d'œuvre	Prestations intellectuelles	Marché à prix global et forfaitaire	Appel d'offres ouvert	ANTEA FRANCE (ANTEA GROUPE), DOMINO EURL, CONSEIL TECHNIQUE INGENIERIE DU BATIMENT, IRH INGENIEUR CONSEIL - 69360	69360	OLNET	Montant forfaitaire	136 450 €	X	12/01/24	36
23APM244	Parc Paul Mistral - Conception et réalisation d'une aire de jeux culturelle et scientifique	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	METALOBIL, ATELIER LAIN - 69320, TACTILE STUDIO - 93560, MILLET PAYSAGE-ENVIRONNEMENT	44340	BOULIENNAIS	Montant forfaitaire	1 000 000 €	X	12/01/24	18
23CFB259	Camionnettes « rallongées » en carburant Essence (volume de chargement entre 4 et 5 m3 environ)	Fournitures	Accord-cadre à bons de commandes	Appel d'offres ouvert	AUTO DAUPHINE	38100	GRENOBLE	Montant unitaire	X	217 000 €	09/01/24	12
23CFB258	Camionnettes « rallongées » en carburant Electrique (volume de chargement entre 4 et 5 m3 environ)	Fournitures	Accord-cadre à bons de commandes	Appel d'offres ouvert	SPMA (JEAN LAIN AUTOMOBILE)	38170	SEYSSINET-PARISSET	Montant unitaire	X	305 000 €	21/12/23	12
23CFB257	Camionnettes en carburant Essence (volume de chargement 3 et 4 m3 environ)	Fournitures	Accord-cadre à bons de commandes	Appel d'offres ouvert	SPMA (JEAN LAIN AUTOMOBILE)	38170	SEYSSINET-PARISSET	Montant unitaire	X	451 500 €	21/12/23	12
23CFB256	Camionnettes en carburant Electrique (volume de chargement 3 à 4 m3 environ)	Fournitures	Accord-cadre à bons de commandes	Appel d'offres ouvert	SPMA (JEAN LAIN AUTOMOBILE)	38170	SEYSSINET-PARISSET	Montant unitaire	X	435 000 €	21/12/23	12
lot 2 : lot 1: maçonnerie charpen te couvert une ingénier e	Temple HEBERT - Refection des toitures lot 2: maçonnerie	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	DELUERMOZ	69005	LYON SEINE	Montant forfaitaire	66 000 €	X	21/12/23	6
23ATM317	Temple Hébert Refection des toitures Lot 1: charpente, couverture, zingerie	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	LCG - 26400	26400	LA CHAPELLE-EN-VERCORS	Montant forfaitaire	187 539 €	X	21/12/23	6

234/F236	1	Lot n°1 : Livres numériques en langue française, incluant le droit de prêt en bibliothèques, compatibles avec le système PNS	Fournitures	Accord-cadre à bons de commandes	Procédure adaptée en raison du montant (> 30 000 € H.T.)	DECITRE	69008	LYON-BEME	Montant unitaire	x	30 000 €	21/12/23	48
234/F238		Réalisation d'une étude programmation sur la terrasse intermédiaire du site Bastille-Rabot	Prestations intellectuelles	Marché à pris global et forfaitaire	Procédure sans publicité ni mise en concurrence (concours)	GRAB	78600	MASONS-LAFFITTE	Montant forfaitaire	156 112 €	x	18/12/23	12

**Annexe à la délibération n°1-35427
 conseil municipal du 25 mars 2024**

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BÉNÉFICIAIRES	OBJET
II- DÉCISIONS EN MATIÈRE D' ACTIONS EN JUSTICE :			
2023_2757	Arrêté (20 décembre 2023)	Maître Isabelle KESTENES Cabinet MBC Avocats 53 cour Jean Jaurès 38000 Grenoble	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête en appel interjetée par l'association des commerçants de l'Arlequin & autres devant la Cour administrative d'Appel de Lyon, et demandant la réformation du jugement de première instance.
2023_2759	Arrêté (21 décembre 2023)	Maître Pauline LABORIE 11 rue d'Alembert 38000 Grenoble	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête formée par Monsieur Xavier d'ENQUIN devant le Tribunal administratif de Grenoble en annulation du titre de recettes d'un montant de 57 296€, émis par la commune de Grenoble afin de remboursement de l'indemnité de départ volontaire perçue par l'agent en 2015
2024_0033	Arrêté (8 janvier 2024)	Cabinet Seattle Avocats 1 rue Ambroise Thomas 75009 Paris	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice et à intervenir dans la procédure suivante : ouverture d'une information judiciaire, notamment du chef de tromperie aggravée, relative à l'affaire du « Dieselgate » dans laquelle différents groupes de construction automobile sont soupçonnés d'avoir utilisé différentes techniques visant à réduire frauduleusement les émissions polluantes de certains de leurs moteurs diesel et essence soumis aux normes Euro 4 et Euro 6B lors des essais d'homologation, à la suite d'une enquête de la Direction générale de la concurrence et de la consommation et de la répression des fraudes.
2024_0066	Arrêté	Maître Pauline LABORIE	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée par Monsieur MOKTAR devant le Tribunal administratif de Grenoble

**Annexe à la délibération n°1-35427
 conseil municipal du 25 mars 2024**

	(12 janvier 2024)	11 rue d'Alembert 38000 Grenoble	en annulation de la décision de sanction du 23 novembre 2023, portant exclusion temporaire de fonctions pour une période de 18 mois
2024_0027	Arrêté (08 janvier 2024)	Maître Pauline LABORIE 11 rue d'Alembert 38000 Grenoble	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée par Monsieur Jean-Luc LACROIX devant le Tribunal administratif de Grenoble portant sur une indemnisation suite au refus de contracter avec lui une convention de cession de droits d'auteurs
2024_0166	Arrêté (07 février 2024)	Maître Pauline LABORIE 11 rue d'Alembert 38000 Grenoble	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée par Monsieur Emmanuel CHUMIATCHER en annulation du titre de recettes d'un montant de 56 318 euros, émis par la commune de Grenoble en date du 31 août 2023 afin de remboursement de l'indemnité de départ volontaire perçue par l'agent en 2017, ainsi qu'à l'encontre de la décision de la commune en date du 27 novembre 2023, portant rejet de son recours gracieux
2024_0273	Arrêté (09 février 2024)		La ville de Grenoble est autorisée à se constituer partie civile et à faire valoir ses intérêts civils pour un montant total évalué au 09 février 2024 à la somme de 60 908 euros, dans le cadre de la plainte contre X déposée le 07 février 2024 par la ville de Grenoble pour un vol par effraction effectué le 06 février 2024 dans le centre Horticole de la ville de Grenoble et de la plainte complémentaire déposée le 08 février 2024 par la ville de Grenoble pour cette même infraction.

**Annexe à la délibération n° 1-35427
 conseil municipal du 25 mars 2024**

III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE RENOUELEMENT D'ADHESION :		
2024-0132	Arrêté (22 janvier 2024)	La ville de Grenoble est autorisée à renouveler son adhésion à l'association dite Vidéomuseum.
2024-0133	Arrêté (22 janvier 2024)	La ville de Grenoble est autorisée à renouveler son adhésion à l'association dite ICOM France.
IV - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CESSION / DON / LEGS /:		
2023_2687	Arrêté (15 décembre 2023)	Le don de M. Michel DURAND-DESSERT composé d'une œuvre est accepté.
2023_2688	Arrêté (15 décembre 2023)	Le don de M. Bernard PLOSSU composé de deux ensembles de photographies est accepté.
2023_2689	Arrêté (15 décembre 2023)	Le don de M. Helmut FEDERLE composé d'une œuvre photographique est accepté.
2023_2690	Arrêté (15 décembre 2023)	Le don de M. Philippe FAVIER composé de 10 œuvres est accepté.
2023_2691	Arrêté (15 décembre 2023)	Le don de Madame Chirstiane BONNET composé de 7 œuvres est accepté.
2023_2692	Arrêté (15 décembre 2023)	Le don de l'association les Amis du Musée composé d'une œuvre est accepté.

**Annexe à la délibération n°1-35427
 conseil municipal du 25 mars 2024**

2023_2774	Arrêté (22 décembre 2023)	Le lot de 25 documents issus des documents déclassés de la Bibliothèque municipale est cédé à l'association Point d'eau, à titre gratuit.
2023_2775	Arrêté (22 décembre 2023)	Le lot de 90 documents issus des documents déclassés de la Bibliothèque municipale est cédé à l'association Eole, à titre gratuit.
2023_2777	Arrêté (22 décembre 2023)	Le lot de 212 documents issus des documents déclassés de la Bibliothèque municipale est cédé à l'association MJC Allobroges, à titre gratuit.
2023_2778	Arrêté (22 décembre 2023)	Le lot de 29 documents issus des documents déclassés de la Bibliothèque municipale est cédé à l'association MJC Anatole France, à titre gratuit.
2023_2779	Arrêté (22 décembre 2023)	Le lot de 37 documents issus des documents déclassés de la Bibliothèque municipale est cédé à l'association MJC Aide à domicile aux familles de l'Isère, à titre gratuit.
2023_2780	Arrêté (22 décembre 2023)	Le lot de 39 documents issus des documents déclassés de la Bibliothèque municipale est cédé à l'association Schola Natura, à titre gratuit.
2024_0035	Arrêté (09 janvier 2024)	Le don de M. Yves JOCTEUR MONTROZIER composé d'une aquarelle représentant Stendhal de Jean BRIAN est accepté.
2024_0036	Arrêté (09 janvier 2024)	Le don de M. Richard BELLIN composé d'un exemplaire de l'ouvrage Stendhal figures de l'insoumission est accepté.
2023_2531	Arrêté (01 décembre 2023)	Le don de M. Paul PAVLIDES composé de sa collection d'environ 120 boîtes entomologiques est accepté.
2023_2532	Arrêté (01 décembre 2023)	Le don de Mme Liliane LESEIGNEUR composé de 42 boîtes de format standard de Coléoptères Cerambycidae est accepté.

**Annexe à la délibération n°1-35427
 conseil municipal du 25 mars 2024**

2023_2533	Arrêté (01 décembre 2023)		Le don de Mme Anne SCOTTO composé d'une collection d'insectes et de livres est accepté.
2023_2534	Arrêté (01 décembre 2023)		Le don de M. Maurice BUTHOD-RUFFIER composé de 5 Polydesmidae est accepté.
2023_2535	Arrêté (01 décembre 2023)		Le don de Mme MANZONI composé de la collection d'environ 400 boîtes de Lépidoptères et des livres d'entomologie de M. Gérard MANZONI est accepté.
2023_2536	Arrêté (01 décembre 2023)		Le don de Mme Monique MATHIEU composé de 8 boîtes d'insectes nuisibles aux cultures provenant de l'Ecole d'agriculture de Sarrebourg en Moselle est accepté.
2023_2537	Arrêté (01 décembre 2023)		Le don de M. Dominique GODET composé d'une collection d'échinodermes et d'une collection de papillons est accepté.
2023_2538	Arrêté (01 décembre 2023)		Le don d'Edern JOUANNIC composé de 6 exuvies de mygales (Lasiodora parahybana, Brachypelma smithi, Theraphosa blondi et Heteroscodra maculata) est accepté.
V - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE DROIT DE PRÉEMPTION :			
2024-0061	Arrêté (15 janvier 2024)		Exercice du droit de préemption sur délégation de Grenoble Alpes Métropole, pour l'acquisition d'un appartement correspondant au lot de copropriété n°10010 dans un immeuble sis 100 Galerie de l'Arlequin cadastrée IX 729 propriété de la SCI Le Plantier représentée par maître BERNARD, notaire à Voiron afin de poursuivre la mise en oeuvre de la politique locale de l'habitat dans le cadre du plan de sauvegarde des copropriétés 60 à 120 et 130 à 170

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

ID : 038-213801855-20240325-020240325_1-DE

SLO

**Annexe à la délibération n°1-35427
conseil municipal du 25 mars 2024**

			Galerie de l'Arlequin s'inscrivant dans le projet de renouvellement urbain Villeneuve
2024-0316	Arrêté (15 février 2024)		Exercice du droit de préemption sur délégation de Grenoble Alpes Métropole, pour l'acquisition d'un immeuble sis 9 rue de la Magnanerie à Grenoble cadastré section AX 37, propriétés des consorts BERTOLO représentés par Maître Moreau, notaire à Grenoble afin de poursuivre la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat

**Annexe à la délibération n°1-35427
 conseil municipal du 25 mars 2024**

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BENEFICIAIRES	OBJET	MONTANT
VI - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :				
	Convention de participation financière aux coûts des équipements de la ZAC Flaubert (02/02/2024)	Marie-Laure GONZALVES 19 T Rue Emile ZOLA 38100 Grenoble	Projet de construction d'une véranda d'une surface de 30 m ² pour une maison individuelle - convention établie conformément à l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme afin de déterminer le montant et les conditions de paiement de la participation aux financements des équipements publics de la ZAC Flaubert.	Montant de la participation financière : 1273,08€ TTC
VII- DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONCESSION DE CIMETIÈRE :				
2024-009	Arrêté (20 décembre 2023)	Mme DIARRA Monique Marie Madeleine née LE MOULLEC	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 519 – concession nouvelle du 20 décembre 2023 au 19 décembre 2038	Redevance : 318 €
2024-008	Arrêté (20 décembre 2023)	M. et Mme UTELLE Gaston Jacques et Joséphine Eugénie née ROBERT	Cimetière Saint Roch – Titre n° 518 – Renouvellement de concession du 12 janvier 2007 au 11 janvier 2037	Redevance : 717 €
2024-007	Arrêté	Mme FAUCHER	Cimetière Saint Roch - Titre n° 516 - Renouvellement de	Redevance : 636 €

Annexe à la délibération n°1-35427 conseil municipal du 25 mars 2024

	(20 décembre 2023)	Marinette Alexandrine Paula née VAUSSENAT	concession du 16 février 2024 au 15 février 2039	
2024-006	Arrêté (19 décembre 2023)	Mme BOENINGEN Thérèse née DREISTADT	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 515 - Renouvellement de concession du 22 décembre 2023 au 21 décembre 2053	Redevance : 717 €
2024-005	Arrêté (19 décembre 2023)	Mme CHABANIS Odile née DEMANGEL	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 514 - Renouvellement de concession du 26 septembre 2023 au 25 septembre 2038	Redevance : 318 €
2024-003	Arrêté (19 décembre 2023)	M. MARONE Eugène	Cimetière Saint Roch – Titre n° 512 - Renouvellement de concession du 1er décembre 2023 au 30 novembre 2038	Redevance : 318 €
2024-002	Arrêté (19 décembre 2023)	Mme FELTRIN Yvette Marie	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 511 - Concession nouvelle du 19 décembre 2023 au 18 décembre 2038	Redevance : 318 €
2024_0079	Arrêté (27 décembre 2023)	M. MASTROMATTEO Richard	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 517 - Renouvellement de concession du 25 mai 2013 au 24 mai 2043	Redevance : 717 €
2024_0080	Arrêté (21 décembre 2023)	M. SELSELDEB Djamel	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 520 - Concession nouvelle du 21 décembre 2023 au 20 décembre 2038	Redevance : 318 €
2024_0081	Arrêté (21 décembre 2023)	Mme DOMINGUES Antoinette née CIALDELLA	Cimetière Saint Roch – Titre n° 521 - Renouvellement de 23 avril 2022 au 22 avril 2052	Redevance : 717 €
2024_0082	Arrêté (21 décembre 2023)	M. MARTINEZ Raphaël	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 522 - Renouvellement de concession du 2 février 2023 au 1 ^{er} février 2038	Redevance : 318 €
2024_0083	Arrêté	M.et Mme BIONDI	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 523 - Renouvellement de	Redevance : 318 €

**Annexe à la délibération n°1-35427
conseil municipal du 25 mars 2024**

2024_0084	(27 décembre 2023)	Grégoire et Barbara née MAURO	concession du 24 janvier 2023 au 23 janvier 2038	
2024_0085	Arrêté (28 décembre 2023)	M. DURIEU Pierre Jean Antoine	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 524 - Renouvellement de concession du 28 décembre 2023 au 27 décembre 2053	Redevance : 717 €
2024_0086	Arrêté (04 janvier 2024)	Mme MERLIER Nicoletta née ESPOSITO	Cimetière Saint Roch – Titre n° 001 - Concession nouvelle du 4 janvier 2024 au 3 janvier 2054	Redevance : 717 €
2024_0087	Arrêté (04 janvier 2024)	M. ICETA Adrien	Cimetière Saint Roch – Titre n° 002 - Concession nouvelle du 4 janvier 2024 au 3 janvier 2054	Redevance : 717 €
2024_0088	Arrêté (04 janvier 2024)	Mme POUGET Eliane Colette Léone née BARTHELEMY	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 003 - Concession nouvelle du 4 janvier 2024 au 3 janvier 2039	Redevance : 423 €
2024_0089	Arrêté (04 janvier 2024)	Mme SILVENTE Michèle	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 004 - Concession nouvelle du 4 janvier 2024 au 3 janvier 2054	Redevance : 717 €
2024_0090	Arrêté (04 janvier 2024)	Mme MONDON Aimée	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 005 - Renouvellement de concession du 19 mars 2023 au 18 mars 2038	Redevance : 318 €
2024_0091	Arrêté (04 janvier 2024)	M. PILATO Sylvain	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 006 - Renouvellement de concession du 2 janvier 2023 au 1er janvier 2038	Redevance : 318 €
2024_0092	Arrêté (04 janvier 2024)	Mme GUIRADO Maria Del Carmen née ESCANEZ	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 007 - Renouvellement de concession du 2 octobre 2013 au 1 ^{er} octobre 2043	Redevance : 717 €
2024_0092	Arrêté (04 janvier 2024)	Mme VARESANO Eusapia née	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 008 - Renouvellement de	Redevance : 318 €

**Annexe à la délibération n°1-35427
 conseil municipal du 25 mars 2024**

2024_0093	Arrêté (04 janvier 2024)	BONAFORTUNA	concession du 18 novembre 2023 au 17 novembre 2038	Redevance : 318 €
2024_0134	Arrêté (04 janvier 2024)	M. YORRY-BOYGIAN Alexandre	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 009 - Concession nouvelle du 4 janvier 2024 au 3 janvier 2039	Redevance : 318 €
2024_0135	Arrêté (08 janvier 2024)	M. DUSSOLIER Georges	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 010 - Renouvellement de concession du 16 janvier 2022 au 15 janvier 2037	Redevance : 318 €
2024_0136	Arrêté (08 janvier 2024)	Mme BRUNO Maria née VAREJANO	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 011 - Renouvellement de concession du 27 décembre 2023 au 26 décembre 2038	Redevance : 318 €
2024_0137	Arrêté (08 janvier 2024)	Mme LAUDUT- BURETTE Jeanne née ALGUE	Cimetière Saint Roch – Titre n° 012 - Renouvellement de concession du 15 décembre 2023 au 14 décembre 2038	Redevance : 318 €
2024_0138	Arrêté (08 janvier 2024)	Mme BOLLON Jeannine née REYMOND	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 013 - Renouvellement de concession 13 novembre 2023 au 12 novembre 2038	Redevance : 318 €
2024_0139	Arrêté (08 janvier 2024)	M. PETIT Charles Joseph	Cimetière Saint Roch – Titre n° 014 - Renouvellement de concession du 7 mai 2023 au 6 mai 2038	Redevance : 318 €
2024_0140	Arrêté (08 janvier 2024)	M. CROCIANI Henri	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 015 - Renouvellement de concession 9 juin 2023 au 8 juin 2038	Redevance : 318 €
2024_0141	Arrêté (08 janvier 2024)	M. BURTIN Jacques Pierre	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 016 - Concession nouvelle du 8 janvier 2024 au 7 janvier 2054	Redevance : 717 €
		Mme CHEDIN Monique	Cimetière Saint Roch – Titre n° 017 - Concession nouvelle du 7 mai 2023 au 6 mai 2038	Redevance : 318 €

**Annexe à la délibération n°1-35427
conseil municipal du 25 mars 2024**

2024_0142	Arrêté (10 janvier 2024)	Mme TRANCHANT Sylvie Martine Michèle née VIALE	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 018 - Renouvellement de concession du 30 septembre 2025 au 29 septembre 2055	Redevance : 717 €
2024_0143	Arrêté (10 janvier 2024)	M. AMBLARD André	Cimetière Saint Roch – Titre n° 019 - Renouvellement de concession du 24 décembre 2023 au 23 décembre 2038	Redevance : 318 €
2024_0144	Arrêté (10 janvier 2024)	Mme POULARD Andrée née TURLIER	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 020 - Renouvellement de concession du 25 novembre 2023 au 24 novembre 2038	Redevance : 318 €
2024_0145	Arrêté (10 janvier 2024)	Mme LOUBAT Martine Marie née SELLIES	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 021 - Renouvellement de concession du 7 décembre 2024 au 6 décembre 2054	Redevance : 717 €
2024_0146	Arrêté (11 janvier 2024)	Mme CANTINI Paulette Jeanne	Cimetière Saint Roch – Titre n° 022 - Concession nouvelle du 11 janvier 2024 au 10 janvier 2054	Redevance : 717 €
2024_0147	Arrêté (11 janvier 2024)	Mme CIULLA Catherine	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 023 - Concession nouvelle du 11 janvier 2024 au 10 janvier 2054	Redevance : 717 €
2024_0148	Arrêté (12 janvier 2024)	Mme DUPERRAY Monique Simone Marie née GIRARD	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 024 - Concession nouvelle du 12 janvier 2024 au 11 janvier 2054	Redevance : 717 €
2024_0225	Arrêté (15 janvier 2024)	M. BONNAFOND Albert Armand	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 025 - Concession nouvelle du 15 janvier 2024 au 14 janvier 2074	Redevance : 1311€
2024_0226	Arrêté (16 janvier 2024)	Mme DELSHADI Catherine Danièle Marie Louise née FERT	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 026 - Concession nouvelle du 16 janvier 2024 au 15 janvier 2054	Redevance : 717 €

**Annexe à la délibération n°1-35427
conseil municipal du 25 mars 2024**

2024_0227	Arrêté (19 janvier 2024)	Mme CIULLA Caterina née FERRARA	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 027 -Conversion d'une concession du 17 janvier 2024 au 16 janvier 2074	Redevance : 594,39 €
2024_0228	Arrêté (17 janvier 2024)	M. APRAHAMIAN Daniel Abraham	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 028 - Concession nouvelle du 17 janvier 2024 au 16 janvier 2039	Redevance : 318 €
2024_0229	Arrêté (17 janvier 2024)	Mme COUDENE Brigitte	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 029 - Renouvellement de concession du 27 janvier 2023 au 26 janvier 2038	Redevance : 318 €
2024_0230	Arrêté (17 janvier 2024)	M. GARCIN Robert	Cimetière Saint Roch – Titre n° 030 - Renouvellement de concession du 10 octobre 2022 au 9 octobre 2037	Redevance : 636 €
2024_0231	Arrêté (17 janvier 2024)	Les enfants de M. GALLO Giuseppe	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 031 - Renouvellement de concession du 11 janvier 2022 au 10 janvier 2037	Redevance : 318 €
2024_0232	Arrêté (17 janvier 2024)	M. GROSEIL Henri	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 032 - Renouvellement de concession du 16 juin 2024 au 15 juin 2039	Redevance : 318 €
2024_0233	Arrêté (17 janvier 2024)	M. DAVID Alphonse	Cimetière Saint Roch – Titre n° 033 - Renouvellement de concession du 1er août 2023 au 31 juillet 2038	Redevance : 318 €
2024_0234	Arrêté (17 janvier 2024)	M. ALLJEV Sadéin	Cimetière Saint Roch – Titre n° 034 - Concession nouvelle du 17 janvier 2024 au 16 janvier 2039	Redevance : 318 €
2024_0235	Arrêté (18 janvier 2024)	M. MECHQRAN	Cimetière Saint Roch – Titre n° 035 - Concession nouvelle du 17 janvier 2024 au 16 janvier 2039	Redevance : 318 €
2024_0236	Arrêté (18 janvier 2024)	Mme MILLIAT Geneviève	Cimetière Saint Roch – Titre n° 036 - Renouvellement de concession du 29 août 2022 au 28 août 2037	Redevance : 318 €

**Annexe à la délibération n°1-35427
conseil municipal du 25 mars 2024**

2024_0237	Arrêté (18 janvier 2024)	M. ROUX Simon	Cimetière Saint Roch – Titre n° 037 - Renouvellement de concession du 17 novembre 2023 au 16 novembre 2038	Redevance : 636 €
2024_0238	Arrêté (18 janvier 2024)	M. COLLIN Victor	Cimetière Saint Roch – Titre n° 038 - Renouvellement de concession du 12 janvier 2024 au 11 janvier 2039	Redevance : 318 €
2024_0239	Arrêté (18 janvier 2024)	Mme SEBBAH Myriam	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 039 - Renouvellement de concession du 23 janvier 2022 au 22 janvier 2037	Redevance : 318 €
2024_317	Arrêté (22 janvier 2024)	Madame PASTOR Adeline, Angèle née DIES	Cimetière Grand Sablon – Titre n°040 – Renouvellement de concession du 16 janvier 2024 au 15 janvier 2039	Redevance : 318€
2024_0318	Arrêté (22 janvier 2024)	Madame MARTON Pierrine née PERISSINOTO	Cimetière Grand Sablon – Titre n°041 – Renouvellement de concession du 13 janvier 2024 au 12 janvier 2039	Redevance : 318€
2024_0319	Arrêté (24 janvier 2024)	Madame KAOUCHE Zouina	Cimetière Grand Sablon – Titre n°042 – Renouvellement de concession du 7 octobre 2024 au 6 octobre 2039	Redevance : 318€
2024_0320	Arrêté (24 janvier 2024)	Madame MOSCA Lucie née VARESANO	Cimetière Saint Roch – Titre n°043 – Renouvellement de concession du 20 janvier 2024 au 19 janvier 2039	Redevance : 318€
2024_0321	Arrêté (24 janvier 2024)	Madame TARDY Yvonne née PERRIN	Cimetière Saint Roch – Titre n°044 – Renouvellement de concession du 31 janvier 2024 au 30 janvier 2054	Redevance : 717€
2024_0322	Arrêté (24 janvier 2024)	Monsieur CONSTANT Antonin	Cimetière Grand Sablon – Titre n°045 – Renouvellement de concession du 25 janvier 2024 au 24 janvier 2074	Redevance : 2622€
2024_0323	Arrêté (24 janvier 2024)	Monsieur PIERRETON Antonin	Cimetière Saint Roch – Titre n°046 – Renouvellement de concession du 31 octobre 2023 au 30 octobre 2038	Redevance : 318€

Annexe à la délibération n°1-35427 conseil municipal du 25 mars 2024

2024_0324	Arrêté (24 janvier 2024)	Madame FALCHERO Marie, Hélène, Augustine née CHION	Cimetière Saint Roch – Titre n°047 – Renouvellement de concession du 1 ^{er} décembre 2024 au 30 novembre 2039	Redevance : 318€
2024_0325	Arrêté (30 janvier 2024)	Madame MANDJY Joulekha, Kassamaly	Cimetière Grand Sablon – Titre n°048 – Renouvellement de concession du 18 mars 2022 au 17 mars 2037	Redevance : 318€
2024_0326	Arrêté (25 janvier 2024)	Madame VALIENTE Maria Dolorès née RUIZ	Cimetière Saint Roch – Titre n°049 – Renouvellement de concession du 20 juillet 2024 au 19 juillet 2039	Redevance : 318€
2024_0327	Arrêté (25 janvier 2024)	Madame PACHOUD Denise née BLACHE	Cimetière Saint Roch – Titre n°050 – Renouvellement de concession du 7 août 2024 au 6 août 2054	Redevance : 717€
2024_0328	Arrêté (26 janvier 2024)	Monsieur ANDRE René, Arthur	Cimetière Saint Roch – Titre n°051 – Renouvellement de concession du 25 juillet 2018 au 24 juillet 2033	Redevance : 318€
2024_0329	Arrêté (26 janvier 2024)	Monsieur LECONTE Jean-Claude, Emile, Louis	Cimetière Saint Roch – Titre n°052 – Concession nouvelle du 26 janvier 2024 au 25 janvier 2039	Redevance : 318€
2024_0330	Arrêté (06 février 2024)	Madame JULLIN Chantal	Cimetière Saint Roch – Titre n°054 – Concession nouvelle du 3 août 2022 au 2 août 2037	Redevance : 318€
2024_0331	Arrêté (06 février 2024)	Madame VOLPE Nicole	Cimetière Grand Sablon – Titre n°055 – Renouvellement de concession du 11 janvier 2024 au 10 janvier 2039	Redevance : 318€
2024_0342	Arrêté (06 février 2024)	Mme BRUNO Maria née VARESANO	Cimetière Grand Sablon – Titre n°011 – Renouvellement de concession du 27 décembre 2023 au 26 décembre 2038	Redevance : 318€
2024_0343	Arrêté	M. LERICHE Philippe	Cimetière Grand Sablon – Titre n°056 – Renouvellement de	Redevance : 318€

**Annexe à la délibération n°1-35427
conseil municipal du 25 mars 2024**

2024_0344	(31 janvier 2024)		concession du 22 décembre 2022 au 21 décembre 2037	
	Arrêté (02 février 2024)	M. AHMED Ounroufane et Mme M'MADI Saltoune	Cimetière Saint Roch- Titre n°057 - Concession nouvelle du 31 janvier 2024 au 30 janvier 2039	Redevance : 318€
2024_0345	Arrêté (31 janvier 2024)	M. CHEVAL Jean Marius	Cimetière Saint Roch - Titre n°058 - Renouvellement de concession du 28 décembre 2023 au 27 décembre 2038	Redevance : 636€
2024_0346	Arrêté (31 janvier 2024)	M. AMADORI Joseph	Cimetière Grand Sablon - Titre n°059 - Renouvellement de concession du 19 avril 2023 au 18 avril 2038	Redevance : 318€
2024_0347	Arrêté (31 janvier 2024)	Mme BIEN Marthe née EHRENEWALD	Cimetière Grand Sablon - Titre n°060 - Renouvellement de concession du 30 janvier 2024 au 29 janvier 2054	Redevance : 717€
2024_0348	Arrêté (31 janvier 2024)	Mme METRAL Julie Joséphine née PERRIER	Cimetière Saint Roch - Titre n°061 - Renouvellement de concession du 30 novembre 2023 au 29 novembre 2053	Redevance : 717€
2024_0349	Arrêté (02 février 2024)	Mme ANTELME Yvonne Marie née BAUCOUR	Cimetière Grand Sablon - Titre n°062 - Renouvellement de concession du 4 août 2024 au 3 août 2074	Redevance : 1311€
2024_0350	Arrêté (31 janvier 2024)	M. GALIANO Luigi	Cimetière Grand Sablon - Titre n°063 - Concession nouvelle du 31 janvier 2024 au 30 janvier 2074	Redevance : 1311€
2024_0351	Arrêté (31 janvier 2024)	M. CUSANNO Michel	Cimetière Saint Roch- Titre n°064 - Renouvellement de concession du 19 avril 2024 au 18 avril 2039	Redevance : 318€
2024_0352	Arrêté (31 janvier 2024)	Mme SABATIER Julia née GAGNE	Cimetière Saint Roch - Titre n°065 - Renouvellement de concession du 20 mars 2023 au 19 mars 2038	Redevance : 318€

**Annexe à la délibération n°1-35427
conseil municipal du 25 mars 2024**

2024_0353	Arrêté (31 janvier 2024)	Mme ROBIN Yvette née PESENTI	Cimetière Saint Roch – Titre n°066 – Renouvellement de concession du 10 mai 2024 au 9 mai 2054	Redevance : 717€
2024_0354	Arrêté (02 février 2024)	M. CADIS Alexandre	Cimetière Grand Sablon – Titre n°067 – Renouvellement de concession du 10 mai 2024 au 9 mai 2054	Redevance : 717€
2024_0355	Arrêté (07 février 2024)	Mme MESSIAS DE MELO Maria	Cimetière Grand Sablon – Titre n°068 – Renouvellement de concession du 26 mai 2023 au 25 mai 2073	Redevance : 1311€
2024_0356	Arrêté (05 février 2024)	Mme FARINA Zahra née CHELLALI	Cimetière Grand Sablon – Titre n°069 – Renouvellement de concession du 2 février 2024 au 1er février 2054	Redevance : 717€
2024_0369	Arrêté (30 janvier 2024)	Madame PELLIN Mireille, Charlotte, Louise née GARRIGUES	Cimetière Grand Sablon – Titre n°053 – Renouvellement anticipé de concession du 7 janvier 2029 au 6 janvier 2044	Redevance : 636 €
2024_0370	Arrêté (02 février 2024)	Madame SUAU Léa	Cimetière Grand Sablon – Titre n°070 – Concession nouvelle du 2 février 2024 au 1 ^{er} février 2039	Redevance : 318€
2024_0371	Arrêté (05 février 2024)	Madame MATEOS Monique, Henriette née MARONNIER	Cimetière Saint Roch – Titre n°071 – Concession nouvelle du 5 février 2024 au 4 février 2054	Redevance : 717 €
2024_0372	Arrêté (05 février 2024)	Madame MICHEL Thérèse, Elisabeth, Marie née MARINET	Cimetière Grand Sablon – Titre n°072 – Concession nouvelle du 5 février 2024 au 4 février 2039	Redevance : 318€

**Annexe à la délibération n°1-35427
conseil municipal du 25 mars 2024**

2024_0373	Arrêté (05 février 2024)	Madame UTELLE Madeleine née BERTOLINO	Cimetière Saint Roch – Titre n°073 – Renouvellement de concession du 16 juin 2006 au 15 juin 2036	Redevance : 717€
2024_0374	Arrêté (06 février 2024)	Madame BERTOLINO Marie née BILAINE	Cimetière Saint Roch – Titre n°074 – Renouvellement de concession du 12 juillet 2024 au 11 juillet 2039	Redevance : 318€
2024_0375	Arrêté (06 février 2024)	Madame SIGWALT Georgette née SPIELMANN	Cimetière Grand Sablon – Titre n°075 – Renouvellement de concession du 31 janvier 2024 au 30 janvier 2054	Redevance : 717€
2024_0376	Arrêté (06 février 2024)	Monsieur BRUN- COSME Daniel Joseph Michel	Cimetière Grand Sablon – Titre n°076 – Renouvellement de concession du 20 février 2024 au 19 février 2054	Redevance : 717€
2024_0377	Arrêté (06 février 2024)	Madame Di CATALDO Marguerite née MANGIONE	Cimetière Saint Roch – Titre n°077 – Renouvellement de concession du 3 mars 2024 au 2 mars 2054	Redevance : 717€
2024_0378	Arrêté (07 février 2024)	Monsieur SADOUX Paul, Pierre, Séraphin	Cimetière Saint Roch – Titre n°078 – Renouvellement de concession du 13 juin 2024 au 12 juin 2054	Redevance : 1434€
2024_0379	Arrêté (08 février 2024)	Madame CHAUVET Simone Paulette née BOUCHET-VIRETTE	Cimetière Grand Sablon – Titre n°079 – Renouvellement anticipé de concession du 25 juin 2025 au 24 juin 2040	Redevance : 318€
2024_0380	Arrêté (08 février 2024)	Monsieur CORNERO Sébastien, Daniel	Cimetière Grand Sablon – Titre n°080 – Concession nouvelle du 8 février 2024 au 7 février 2039	Redevance : 318€
2024_0381	Arrêté	Monsieur VICINO	Cimetière Saint Roch – Titre n°081 – Conversion de la	Redevance : 1294€

**Annexe à la délibération n°1-35427
conseil municipal du 25 mars 2024**

	(08 février 2024)	Joseph	concession du 8 février 2024 au 7 février 2074	
2024_0382	Arrêté (09 février 2024)	Monsieur BARRUEL Aimé	Cimetière Saint Roch – Titre n°082 – Renouvellement de concession du 12 février 2024 au 11 février 2039	Redevance : 318€
2024_0383	Arrêté (09 février 2024)	Madame CHALOIN Ferdinande née DURAND	Cimetière Grand Sablon – Titre n°083 – Renouvellement de concession du 24 février 2024 au 23 février 2039	Redevance : 318€

Monté

Exercice	Monté	Monté de l'année	Différence de l'année (%)	Monté Prévoyé Fin de l'année	Tranche par exercice
1	100000	100000	0	100000	100000
2	100000	100000	0	100000	100000
3	100000	100000	0	100000	100000
4	100000	100000	0	100000	100000
5	100000	100000	0	100000	100000
6	100000	100000	0	100000	100000
7	100000	100000	0	100000	100000
8	100000	100000	0	100000	100000
9	100000	100000	0	100000	100000
10	100000	100000	0	100000	100000
11	100000	100000	0	100000	100000
12	100000	100000	0	100000	100000
13	100000	100000	0	100000	100000
14	100000	100000	0	100000	100000
15	100000	100000	0	100000	100000
16	100000	100000	0	100000	100000
17	100000	100000	0	100000	100000
18	100000	100000	0	100000	100000
19	100000	100000	0	100000	100000
20	100000	100000	0	100000	100000
21	100000	100000	0	100000	100000
22	100000	100000	0	100000	100000
23	100000	100000	0	100000	100000
24	100000	100000	0	100000	100000
25	100000	100000	0	100000	100000
26	100000	100000	0	100000	100000
27	100000	100000	0	100000	100000
28	100000	100000	0	100000	100000
29	100000	100000	0	100000	100000
30	100000	100000	0	100000	100000
31	100000	100000	0	100000	100000
32	100000	100000	0	100000	100000
33	100000	100000	0	100000	100000
34	100000	100000	0	100000	100000
35	100000	100000	0	100000	100000
36	100000	100000	0	100000	100000
37	100000	100000	0	100000	100000
38	100000	100000	0	100000	100000
39	100000	100000	0	100000	100000
40	100000	100000	0	100000	100000
41	100000	100000	0	100000	100000
42	100000	100000	0	100000	100000
43	100000	100000	0	100000	100000
44	100000	100000	0	100000	100000
45	100000	100000	0	100000	100000
46	100000	100000	0	100000	100000
47	100000	100000	0	100000	100000
48	100000	100000	0	100000	100000
49	100000	100000	0	100000	100000
50	100000	100000	0	100000	100000
51	100000	100000	0	100000	100000
52	100000	100000	0	100000	100000
53	100000	100000	0	100000	100000
54	100000	100000	0	100000	100000
55	100000	100000	0	100000	100000
56	100000	100000	0	100000	100000
57	100000	100000	0	100000	100000
58	100000	100000	0	100000	100000
59	100000	100000	0	100000	100000
60	100000	100000	0	100000	100000
61	100000	100000	0	100000	100000
62	100000	100000	0	100000	100000
63	100000	100000	0	100000	100000
64	100000	100000	0	100000	100000
65	100000	100000	0	100000	100000
66	100000	100000	0	100000	100000
67	100000	100000	0	100000	100000
68	100000	100000	0	100000	100000
69	100000	100000	0	100000	100000
70	100000	100000	0	100000	100000
71	100000	100000	0	100000	100000
72	100000	100000	0	100000	100000
73	100000	100000	0	100000	100000
74	100000	100000	0	100000	100000
75	100000	100000	0	100000	100000
76	100000	100000	0	100000	100000
77	100000	100000	0	100000	100000
78	100000	100000	0	100000	100000
79	100000	100000	0	100000	100000
80	100000	100000	0	100000	100000
81	100000	100000	0	100000	100000
82	100000	100000	0	100000	100000
83	100000	100000	0	100000	100000
84	100000	100000	0	100000	100000
85	100000	100000	0	100000	100000
86	100000	100000	0	100000	100000
87	100000	100000	0	100000	100000
88	100000	100000	0	100000	100000
89	100000	100000	0	100000	100000
90	100000	100000	0	100000	100000
91	100000	100000	0	100000	100000
92	100000	100000	0	100000	100000
93	100000	100000	0	100000	100000
94	100000	100000	0	100000	100000
95	100000	100000	0	100000	100000
96	100000	100000	0	100000	100000
97	100000	100000	0	100000	100000
98	100000	100000	0	100000	100000
99	100000	100000	0	100000	100000
100	100000	100000	0	100000	100000

SEANCE DU 25 MARS 2024

10-(31126). ACTION SOCIALE: Avenants financiers entre la Ville de Grenoble et les associations AUESC Bajatiere et Le Barathym

Monsieur Nicolas KADA expose,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Grenoble propose de soutenir, par des subventions, les actions identifiées dans le tableau ci-après. Ces actions répondent à des objectifs de vie de quartier et d'animation territoriale.

Des conventions d'objectifs et de moyens étant déjà signées avec les associations concernées, il y a lieu de formaliser le soutien complémentaire de la Ville par des avenants financiers.

Au titre du Droit Commun :

Association	Libellé de la subvention	Montant
AUESC BAJATIERE	Projet Sejour en caravane	3 000,00 €
LE BARATHYM	Aide au fonctionnement 2024	16 000,00 €

Ce dossier a été examiné par la :
Commission Solidarités du lundi 11 mars 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser aux associations citées ci-dessus les subventions correspondantes,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer les avenants financiers tels que soumis en annexes à la délibération

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,
M. Nicolas KADA

Publiée le : 28 mars 2024

ANNEXE 1
Exercice budgétaire 2024 - Tableau récapitulatif

Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention DAC et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Montants demandés projet DAC 2024	Montants subvention DAC et CVN pour 2024
MUSIQUES	CENTRE INTER NATIONAL DES MUSIQUES NOMADES	Campagne d'affichage du 18 au 24 mars 2024 pour le festival « Détours de babel ». Campagne diffusée à travers les mobiliers urbains To-tems et Vox.	- subvention : 298 716 € - locaux : 64 285,78			- Subvention : 149 358 € (CM 18/12/2023) - locaux : 53 785,78 €	298.716 €	- reprographie : 336,39 € TTC
THÉÂTRE	CENTRE DES ARTS DU RÉCIT	Campagne d'affichage du 5 au 12 mai 2024 pour le festival « Les Arts du récit ». Campagne diffusée à travers les mobiliers urbains To-tems et Vox.	- subvention : 15 000 €				20 000 €	- reprographie : 336,39 € TTC

Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention DAC et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Montants demandés projet DAC 2024	Montants subvention DAC et CVN pour 2024
ARTS DE LA RUE	CULTUR'ACT LE PRUNIER SAUVAGE	Mise à disposition gracieuse de matériel de pavoisement (100 barrières de 2,5m, 2 racks de tables de 1,80m, 2 racks de chaises pliantes) nécessaire à l'organisation de l'événement Un chapiteau fait le printemps du 12 mars au 25 mai 2024.	Subv : 116 000 € Locaux : 28 730,85 €	Subvention : 3 665 €		- Subvention : 127 600 € (CM 18/12/2023) - Locaux : 28 730,85 €	150 000 €	- mise à disposition de matériel : 22 796,64 € TTC
ARTS VISUELS	LA CINÉMATHEQUE	Campagne d'affichage du 24 au 30 juin 2024 pour le festival du film court en plain air. Campagne diffusée à travers les mobiliers urbains Totems et Vox.	- subvention : 95 000 € - locaux : 38 023,81 €			- Subvention : 104 500 € (CM 18/12/2023) - locaux : 38 023,81 €	107 000 €	- reprographie : 336,39 € TTC
MUSIQUES	RETOUR DE SCÈNE	Campagne d'affichage du 29 avril au 5 mai 2024 pour le festival « Magic bus ». Campagne diffusée à travers les mobiliers urbains Totems et Vox.	- subvention : 31 000 €				31 000 €	-reprographie : 336,39 € TTC

Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention DAC et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Montants demandés projet DAC 2024	Montants subvention DAC et CVN pour 2024
DANSE	COMPAGNIE SCALÈNE	Mise à disposition de grille d'exposition intérieure pour le Festival « Ouverture exceptionnelle » du 05 au 22 mars 2024.	8 000 €				15 000 €	- mise à disposition de matériel : 470,64 € TTC
MUSIQUES	THE DARE NIGHT	Mise à disposition de fourniture de plantes et frais de mise à disposition à l'occasion du festival « Ultravirage ». Décoration de l'évènement au Stade des alpes, Belle Electrique et Amperage du 22 au 25 mars 2024					9 450 €	- mise à disposition d'éléments de décoration (plantes) : 831,84 € TTC



**PALAIS
DES
SPORTS**
PIERRE MENDES-FRANCE

Conseil municipal du 25 mars 2024
Annexe 1 délibération n°27-35201

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

ID : 036-213801855-20240325-020240325_27-0E

SLOM



TARIFS DE LOCATION

PALAIS DES SPORTS PIERRE-MENDES-FRANCE

14 Boulevard Clemenceau-38100 GRENOBLE



Conseil municipal séance du 25 mars 2024— délibération n° – annexe 1

Ville de Grenoble - PDS - Grille tarifaire

Redevance principale

(NB. le terme représentation est utilisé pour les manifestations avec billetterie, celui de jour d'exploitation pour les manifestations sans billetterie).

	Pourcentage sur la billetterie (hors TVA)	Prix de location minimum garanti pour la Ville par représentation / jour d'exploitation
Pour une représentation ou un jour d'exploitation et une journée de montage	11,5 %	7 500 € HT
Pour la deuxième représentation ou un jour d'exploitation	10,5 %	5 000 € HT
A partir de la troisième représentation ou jour d'exploitation supplémentaire	7,5 %	2 600 € HT

Sur une période de 36 mois, la quatrième réservation d'un même occupant se verra appliquer une remise de 20 % sur la redevance principale du dernier événement.

Lors d'une manifestation avec billetterie, la redevance principale est calculée sur un pourcentage de la billetterie, sans pouvoir s'établir en-deça du minimum garanti. Lors d'une manifestation sans billetterie, la redevance principale s'établit sous la forme d'un prix de location fixe par jour d'exploitation.

Redevance principale pour les organismes à but non lucratif

Les organismes à but non lucratifs (associations, administrations, universités, établissements consulaires etc.) bénéficieront d'une remise de 25 % sur le minimum garanti et les tarifs (hors chauffage et mise en configuration) et d'un pourcentage unique de 5 % sur la billetterie.

Redevance principale pour les manifestations caritatives

La gratuité d'accès, totale ou partielle, sera possible dans le cas de manifestations caritatives sous réserve d'un vote en conseil municipal.

Redevance principale pour les manifestations hors configurations types

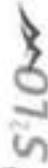
Toute utilisation du Palais des sports en dehors des configurations types définies et/ou ne pouvant relever de la présente grille tarifaire fera l'objet d'une tarification spécifique qui sera soumise à l'approbation du Conseil municipal.

Le prix de la redevance principale comprend

- la salle telle que décrite dans la fiche technique du Palais des sports en configuration "concert" (tribune et scène)
- les espaces annexes (halls, espace club)
- les agents de sécurité incendie (SSIAP) réglementaires
- le ménage et les techniciens liés à la maintenance du bâtiment
- la redevance sur la vente de produits divers
- la redevance pour l'exploitation d'une buvette ou d'un point de petite restauration
- la consommation électrique

Le prix de redevance principale ne comprend pas

- les agents de sûreté et d'accueil
- les moyens techniques autres que ceux attachés à la salle tels que décrits dans la fiche technique
- les prestations supplémentaires demandées par l'occupant à la Ville, qui après son accord, feront l'objet d'une refacturation
- la consommation due au chauffage



Facturations diverses

Ces facturations diverses supplémentaires sont établies en fonction des demandes de l'organisateur.

Mise en configuration libre de la grande salle

Démontage de la scène et de la rampe PMR	2 500 € HT
Démontage de la tribune	6 500 € HT

Les frais de démontage et de remontage de la tribune comme de la scène pourront être partagés entre plusieurs occupants successifs, dans le cas où les configurations demandées seraient identiques

Montage et démontage ou répétitions sans public

Par jour d'occupation	1 000 € HT
-----------------------	------------

Location des espaces annexes

(espaces pouvant être loués indépendamment et simultanément du reste de l'équipement)

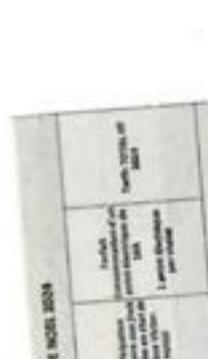
Espace mis à disposition :	Par jour d'occupation :
Hall Ouest	500 € HT
Hall Est	500 € HT
Espace Club	500 € HT

Chauffage (facturation optionnelle)

Par jour d'exploitation à 19°C	4 750,00 € HT
Par jour d'exploitation à 15°C	3 654,00 € HT

Annexe 5 à la délibération 35211 - Tarification 2024 - Séance du 25 mars 2024

TARIFICATION MARCHÉ DE NOËL 2024						
Pour 33 jours d'occupation (22 novembre au 14 décembre 2024)						
Spécificité d'occupation au 1 ^{er} trimestre 2024	Mont. Tarifaire HT (2024)	Mont. Tarifaire TTC (2024)	Participation (Mont. TTC - Mont. HT) (2024)	Part. (Mont. TTC - Mont. HT) (2023)	Part. (Mont. TTC - Mont. HT) (2022)	Part. (Mont. TTC - Mont. HT) (2021)
Châlon Châteaux						
Châlon 1 à 20	2 235,00 €	2 735,00 €	500,00 €	480,00 €	460,00 €	440,00 €
Châlon 21 à 200	3 965,00 €	4 865,00 €	900,00 €	860,00 €	820,00 €	780,00 €
Châlon Châteaux						
Châlon 1 à 20	1 190,00 €	1 460,00 €	270,00 €	260,00 €	250,00 €	240,00 €
Châlon 21 à 200	4 760,00 €	5 860,00 €	1 100,00 €	1 060,00 €	1 020,00 €	980,00 €
Châlon 201 à 220	7 000,00 €	8 600,00 €	1 600,00 €	1 520,00 €	1 440,00 €	1 360,00 €
Expérimentation spéciale						
Expérimentation spéciale	100 €	120 €	20 €	20 €	20 €	20 €
Montants réglementés						
Montant réglementé de participation au 1 ^{er} trimestre 2024	100 €	120 €	20 €	20 €	20 €	20 €
Montant réglementé de participation au 2 ^e trimestre 2024	100 €	120 €	20 €	20 €	20 €	20 €
Montants réglementés						
Montant réglementé de participation au 1 ^{er} trimestre 2024	100 €	120 €	20 €	20 €	20 €	20 €
Montant réglementé de participation au 2 ^e trimestre 2024	100 €	120 €	20 €	20 €	20 €	20 €
Montants réglementés						
Montant réglementé de participation au 1 ^{er} trimestre 2024	100 €	120 €	20 €	20 €	20 €	20 €
Montant réglementé de participation au 2 ^e trimestre 2024	100 €	120 €	20 €	20 €	20 €	20 €
Montants réglementés						
Montant réglementé de participation au 1 ^{er} trimestre 2024	100 €	120 €	20 €	20 €	20 €	20 €
Montant réglementé de participation au 2 ^e trimestre 2024	100 €	120 €	20 €	20 €	20 €	20 €



Énergie en préfecture le 28/03/2024
Régie en préfecture le 28/03/2024
Publié le
ID : 136-213881885-20240325-027040205_30_OIE

TARIFICATION MARCHÉ DE NOËL 2024						
Pour 33 jours d'occupation (22 novembre au 14 décembre 2024)						
Spécificité d'occupation au 1 ^{er} trimestre 2024	Mont. Tarifaire HT (2024)	Mont. Tarifaire TTC (2024)	Participation (Mont. TTC - Mont. HT) (2024)	Part. (Mont. TTC - Mont. HT) (2023)	Part. (Mont. TTC - Mont. HT) (2022)	Part. (Mont. TTC - Mont. HT) (2021)
Châlon Châteaux						
Châlon 1 à 20	2 235,00 €	2 735,00 €	500,00 €	480,00 €	460,00 €	440,00 €
Châlon 21 à 200	3 965,00 €	4 865,00 €	900,00 €	860,00 €	820,00 €	780,00 €
Châlon Châteaux						
Châlon 1 à 20	1 190,00 €	1 460,00 €	270,00 €	260,00 €	250,00 €	240,00 €
Châlon 21 à 200	4 760,00 €	5 860,00 €	1 100,00 €	1 060,00 €	1 020,00 €	980,00 €
Châlon 201 à 220	7 000,00 €	8 600,00 €	1 600,00 €	1 520,00 €	1 440,00 €	1 360,00 €
Expérimentation spéciale						
Expérimentation spéciale	100 €	120 €	20 €	20 €	20 €	20 €
Montants réglementés						
Montant réglementé de participation au 1 ^{er} trimestre 2024	100 €	120 €	20 €	20 €	20 €	20 €
Montant réglementé de participation au 2 ^e trimestre 2024	100 €	120 €	20 €	20 €	20 €	20 €
Montants réglementés						
Montant réglementé de participation au 1 ^{er} trimestre 2024	100 €	120 €	20 €	20 €	20 €	20 €
Montant réglementé de participation au 2 ^e trimestre 2024	100 €	120 €	20 €	20 €	20 €	20 €
Montants réglementés						
Montant réglementé de participation au 1 ^{er} trimestre 2024	100 €	120 €	20 €	20 €	20 €	20 €
Montant réglementé de participation au 2 ^e trimestre 2024	100 €	120 €	20 €	20 €	20 €	20 €

Conseil municipal du 25 mars 2024
Annexe 1 à la délibération n° 35351

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

ID : 038-213801855-20240325-020240325_35-DE

S²LOW

**TABLEAU RÉCAPITULATIF
AFFECTATIONS DES SUBVENTIONS 2024**

AVENANTS FINANCIERS AUX CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS								
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Total des subventions 2023	Objet de la subvention proposée	Subventions 2024		
		Date d'effet convention	Terrain convention			déjà versé	Annexes en nature	proposée
2 avenant financier	Mistral Football Club	29-sept-24	31-déc-2026	44 900 €	Fonctionnement complémentaire 2024	10 400 €	11 028 €	25 000 €
						Total		25 000 €

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

SLO

ID : 038-213801855-20240325-D20240325_37-DE

Conseil municipal du 25 mars 2024
Annexe 1 à la délibération n° 35147

**TABLEAU RÉCAPITULATIF
AFFECTATIONS DES SUBVENTIONS 2024**

CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS								
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Total des subventions 2023	Objet de la subvention proposée	Subventions 2024		
		Date d'effet convention	Validité convention			déjà votée	Avantage en nature	proposée
3 convention d'objectifs et de moyens	AD2S – Ass pour le Développement Sports de Sable	délibération n° 35147du 25 mars 2024		19 000 €	Fonctionnement 2024 - Détachement 1er semestre	0 €	115 662 €	18 000 €
4 convention d'objectifs et de moyens	Club Alpin Français Jeunes en Montagne	délibération n° 35147du 25 mars 2024		58 000 €	Fonctionnement 2024	0 €	0 €	58 000 €
5 convention d'objectifs et de moyens	Office Municipal des Sports	délibération n° 35147du 25 mars 2024		77 000 €	Fonctionnement 2024	0 €	3 651 €	70 500 €
Total								146 500 €

AVENANTS FINANCIERS AUX CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS								
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Total des subventions 2023	Objet de la subvention proposée	Subventions 2024		
		Date d'effet convention	Validité convention			déjà votée	Avantage en nature	proposée
2 avenant financier	Aviron Grenoblois	15-janv.-24	31-déc.-2026	67 950 €	Organisation du championnat d'Icère Aviron Indoor	39 300 €	0 €	3 500 €
		délibération n° 33699du 18 décembre 2023						
3 avenant financier	Football Club Allobroges ASAFIA	23-janv.-24	31-déc.-2026	27 200 €	Organisation du Tournoi annuel à la Hall Clémenceau	15 400 €	10 665 €	500 €
		délibération n° 33699du 18 décembre 2023						
2 avenant financier	Grenoble Isère Métropole Patinage (GIMP)	20-janv.-24	31-déc.-2026	98 650 €	Fonctionnement complémentaire 2024	7 000 €	0 €	90 850 €
		délibération n° 33699du 18 décembre 2023						
2 avenant financier	Grenoble Tennis	19-avr.-23	30-juin-2024	182 000 €	Fonctionnement 2024 Trophée de la Ville de Grenoble - édition 2024	0 €	626 631 €	110 000 € 22 000 €
		délibération n° 26295 du 17 juillet 2021						
Total								226 850 €
Total Global								373 350 €

TABLEAU DES SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS SOCIOCULTURELLES ET AUTRES POUR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT PROPOSE	TITRE DE L'ACTION	FONCTIONNEMENT / PROJET	Avantages en nature 2024 (refinances)	Montant total des subventions attribuées en 2023	Avantages en nature 2023
ASSOCIATIONS SOCIOCULTURELLES						
SECTEUR 1						
MJC PARMENTIER	40 000,00 €	Autrefois forfait activité ado	Projet	61 008,80 €	376 307,00 €	91 068,80 €
Total	40 000,00 €					
Association du Centre Social Charente-Breuil	20 000,00 €	Accompagne forfait activité ado	Projet	59 002,44 €	235 504,00 €	59 002,44 €
Total	20 000,00 €					
SECTEUR 2						
MJC ALLOBRIGES	55 000,00 €	Autrefois forfait activité ado	Projet	193 526,84 €	315 295,00 €	193 526,84 €
Total	55 000,00 €	Soutien à la maintenance	Projet			
MPT SAINT LAURENT	2 915,00 €	Activités périscolaires et ludiques P1 et P2	Projet	44 026,50 €	247 579,44 €	44 026,50 €
Total	5 732,50 €	Autre exceptionnelle aux charges de fonctionnement	Fonctionnement			
MJC MUTUALITE	870,00 €	Séjours scolaires - fin d'année	Projet	57 381,10 €	171 713,00 €	57 381,10 €
Total	870,00 €					
CLIF	616,00 €	Séjours scolaires - fin d'année	Projet	48 564,60 €	271 762,00 €	48 564,60 €
Total	616,00 €	Séjours 6/6 2023	Projet			
Total	27 647,00 €	Accompagne forfait activité ado	Projet			
SECTEUR 3						
MJC ANATOLE FRASER	60 000,00 €	Autrefois forfait activité ado	Projet	107 245,94 €	315 478,00 €	107 245,94 €
Total	60 000,00 €	Séjours scolaires et fin d'année 2023	Projet			
MJC EAUX CLAIRES	40 000,00 €	Autrefois forfait activité ado	Projet	108 949,46 €	322 007,00 €	108 949,46 €
Total	40 000,00 €					
MJC BACHELARD	3 121,00 €	Soutien à la maintenance	Projet	65 835,91 €	254 607,00 €	65 835,91 €
Total	20 000,00 €	Accompagne forfait pédagogique	Projet			
Total	23 121,00 €					
SECTEUR 4						
MJC LUCIE AUBRAC	60 000,00 €	Autrefois forfait activité ado	Projet	162 916,51 €	500 966,00 €	162 916,51 €
Total	60 000,00 €	Régulation forfait régime Chet d'ur	Fonctionnement			
Total	14 925,00 €	Séjours scolaires - fin d'année	Projet			

SECTEUR 5	Total	75 933,00 €							
ME TEISSIERE		302,50 €	Scieurs avertisse - fin d'année	Projet					70 298,58 €
		40 000,00 €	Accompis forfait activité ado	Projet					
		4 737,46 €	Aide exceptionnelle aux charges de fonctionnement	Fonctionnement					
Total	45 439,96 €								
LA BAJA		40 000,00 €	Accompis forfait activité ado	Projet					97 084,90 €
		40 000,00 €		Projet					64 808,40 €
Total	80 000,00 €								11 875,58 €
ENFANTINE		1 152,91 €	Aide exceptionnelle aux charges de fonctionnement	Fonctionnement					
		1 153,91 €							
SECTEUR 6									
MIE PREMOL		30 000,00 €	Accompis forfait postale	Projet					55 996,38 €
		2 448,68 €	Aide exceptionnelle aux charges de fonctionnement	Fonctionnement					
Total	22 448,68 €								
MJC PREMOL		40 000,00 €	Accompis forfait activité ado	Projet					229 054,98 €
		840,00 €	Scieurs avertisse - fin d'année	Projet					
		40 840,00 €							
AUTRES ASSOCIATIONS EDUCATION									
TEAM GAL APFAT		8 197,20 €	Aide exceptionnelle aux charges de fonctionnement	Fonctionnement					77 907,20 €
		8 197,20 €							
ADAJE		9 354,02 €	Aide exceptionnelle aux charges de fonctionnement	Fonctionnement					30 983,94 €
		9 354,02 €							
LOISIRS FLEUREL		5 000,00 €	Subvention fonctionnement	Fonctionnement					0,00 €
		5 000,00 €							
MAISON DES JEUX		28 500,00 €	Subvention fonctionnement	Fonctionnement					28 500,00 €
		28 500,00 €							
LA SOUPAPE		5 000,00 €	Accompis subvention de fonctionnement	Fonctionnement					0,00 €
		5 000,00 €							
Cultur'Art Le Prambir Sauvage		10 000,00 €	Subvention de projet	Projet					28 730,85 €
		10 000,00 €							
AEMEDH		600,00 €	Subvention de fonctionnement	Fonctionnement					0,00 €
		600,00 €							
ASSOCIATIONS JEUNESSE									
ARPCOV MADHO NEW'S FM		7 500,00 €	Subvention de fonctionnement	Fonctionnement					14 662,30 €
		7 500,00 €							

510

**TABEAU RECAPITULATIF DES SUBVENTIONS AUX COOPERATIVES SCOLAIRES
AU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024**

ECOLE ELEMENTAIRE	MONTANTS DES SUBVENTIONS
ALPHEONSE DAUDET	1 892 €
AMPERE	1 664 €
ANATOLE FRANCE	2 110 €
ANTOINARD	1 849 €
BATHIERE	1 287 €
BLAIDREY	2 283 €
BIZAMET	1 612 €
LES BUTTES	1 711 €
CHRISTOPHE TURC	2 773 €
CLEMENCAU	1 668 €
DIDEROT	1 545 €
ELEZEL CHATIN	1 796 €
FERDINAND BUISSON	1 587 €
LA FONTAINE	2 048 €
EUS GENETS	2 083 €
GRAND CHATELLET	2 211 €
HOUILLIE BLANCHE	1 967 €
JARROU VILLE	1 078 €
JEAN JAURES	1 628 €
JEAN RACINE	2 278 €
JOSSEPH VALLIER	1 372 €
JULIEN FERRY	2 146 €
LE LAC	2 045 €
LEON JOUHAUX	2 353 €
LIBERATION	1 941 €
LUCE AUBRAU	1 865 €
MALIBRE	2 436 €
MARIANNE COUIN	1 396 €
MILVON	1 951 €
NICOLAS CHOPIN	1 374 €
PAUL BERT	1 488 €
PAUL PAINLEVÉ	1 508 €
PORTE ST LAURENT	1 487 €
SIDI BRAHIM	1 482 €
SIMONE LAGRANGE	2 055 €
LES TROUSSES	1 888 €
LE VIDUET	2 329 €
TOTAL	47 724 €

TOTAL SUBVENTIONS ANNUELLES AUX COOPERATIVES SCOLAIRES ECOLES PUBLIQUES 47 724 €

AUTRES SUBVENTIONS AUX COOPERATIVES SCOLAIRES DES ECOLES ELEMENTAIRES PUBLIQUES POUR L'ANNEE 2024	MONTANTS DES SUBVENTIONS
HOUILLIE BLANCHE - subvention pour linguistique bilingue anglais/catalan	3 360 €
HOUILLIE BLANCHE - subvention pour linguistique allemand/catalan	800 €
TOTAL	4 160 €

TOTAL AUTRES SUBVENTIONS AUX COOPERATIVES SCOLAIRES ECOLES PUBLIQUES 4 160 €

TOTAL GENERAL SUBVENTIONS COOPERATIVES SCOLAIRES ECOLES PUBLIQUES 51 884 €

ECOLE MATERNELLE	MONTANTS DES SUBVENTIONS
ALPHEONSE DAUDET	1 749 €
AMPERE	960 €
ANATOLE FRANCE	1 914 €
BATHIERE	867 €
BIZAMET	1 369 €
BLAIDREY	1 607 €
BIZAMET	1 628 €
BUFFON	879 €
LES BUTTES	1 718 €
COLONEL DEBANT	1 394 €
COENNESE GEROND	865 €
DIDEROT	1 623 €
ELEZEL CHATIN	1 364 €
FERDINAND BUISSON	1 297 €
FLORENCE ARTHAUD	1 029 €
LA FONTAINE	1 772 €
LES FRERES	1 816 €
GRAND CHATELLET	1 878 €
HOUILLIE BLANCHE	1 085 €
JARDIN DE VILLE	669 €
JEAN JAURES	1 090 €
JEAN MACCARTHY	1 176 €
JOSSEPH VALLIER	1 121 €
JULIEN FERRY	1 660 €
JULIEN VERNÉ	1 209 €
LE LAC	1 840 €
LEON JOUHAUX	2 039 €
LIBERATION	1 791 €
MALIBRE	2 488 €
MARCEAU	1 130 €
MARIE BENOARD	1 010 €
NICOLAS CHOPIN	1 086 €
PAUL BERT	1 131 €
PAUL PAINLEVÉ	1 213 €
PORTE ST LAURENT	1 445 €
LA RAMPE	1 800 €
SIDI BRAHIM	1 186 €
SIMONE LAGRANGE	1 248 €
LE VIDUET	1 367 €
TOTAL	37 211 €

TOTAL SUBVENTIONS ANNUELLES AUX COOPERATIVES SCOLAIRES ECOLES PUBLIQUES 37 211 €

AUTRES SUBVENTIONS AUX COOPERATIVES SCOLAIRES DES ECOLES MATERNELLES PUBLIQUES POUR L'ANNEE 2024	MONTANTS DES SUBVENTIONS
LA RAMPE - Subvention exceptionnelle affectée avec mat	800 €
TOTAL	800 €

TOTAL AUTRES SUBVENTIONS AUX COOPERATIVES SCOLAIRES ECOLES PUBLIQUES 800 €

TOTAL GENERAL SUBVENTIONS COOPERATIVES SCOLAIRES ECOLES PUBLIQUES 48 011 €

GRILLE TARIFAIRE

COÛT LOCATION DES SALLES						
Salles	Locataire	Valeur	Journée semaine (9h-17h)	Demi-journée en semaine (9h-13h / 13h-17h)	Forfait 3h le week-end ou en soirée	1h supp en soirée ou le week-end
Amphithéâtre Centre-ville	Organismes hébergés à la Maison du Tourisme	HT	145,83 €	83,33 €	104,17 €	20,83 €
		TTC	175 €	100 €	125 €	25 €
	Associations	HT	291,67 €	166,67 €	208,33 €	41,67 €
		TTC	350 €	200 €	250 €	50 €
	Autres Clients	HT	600 €	400 €	400 €	60 €
		TTC	720 €	480 €	480 €	72 €
Salle Taillefer	Organismes hébergés à la Maison du Tourisme	Gratuité				
	Autres clients	HT	116,67 €	58,33 €	66,67 €	16,67 €
		TTC	140 €	70 €	80 €	20 €

Réductions pour les associations non hébergées à la Maison du Tourisme :

- 10 locations ou plus sur 6 mois consécutifs : - 10 %
- 100 locations ou plus sur 6 mois consécutifs : - 40 %

La présence d'un agent « Sécurité-Régie » ou celle d'un agent de la Mission montagne, assurant la sécurité et la régie de la salle est toujours obligatoire en dehors des horaires d'ouverture de la Maison Grenoble Montagne. Cependant cette prestation n'est pas nécessaire lors des événements privés des organismes hébergés à la Maison du tourisme, quelques soient les horaires.

COÛT « SÉCURITÉ-RÉGIE »						
Salles	Locataire	Valeur	Tarif horaire avant 21h	Tarif horaire après 21h	Tarif horaire jour férié	Tarif horaire dimanche
Amphithéâtre	Tous clients	HT	30 €	33,33 €	58,33 €	33,33 €
		TTC	36 €	40 €	70 €	40 €

Les services de la Ville de Grenoble bénéficient de la gratuité sur la location des salles mais prendront à leur charge les coûts de « Sécurité-Régie ».

TRANSFORMATIONS DE POSTES

Numéro de poste	Direction Générale	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à créer
8420	Ville Solidaire	Développement Social Territorial	Espace public et citoyenneté	Adjoint technique	Technicien
76120	Ville Emancipatrice	Affaires Culturelles	Bibliothèques	Assistant de conservation	Bibliothécaire
31401	Ville Emancipatrice	Affaires Culturelles	Bibliothèques	Conservateur de bibliothèque	Conservateur du patrimoine
50704	Ville Emancipatrice	Affaires Culturelles	Muséum	Attaché de conservation	Attaché
18641	Ville Récupératrice	Alimentation, nature, cadre de vie et condition animale		Adjoint technique	Technicien
6170	Ville Récupératrice	Mission aménagement des espaces publics		Technicien	Ingénieur
84170	Ville Solidaire	Développement Social Territorial	Territoire rural 4 MDH Capuche	Assistant socio-éducatif	Attaché

CREATIONS DE POSTES

Direction Générale	Direction	Service	Poste à créer	Quotité
Ville Emancipatrice	Éducation Jeunesse	Jeunesse	Adjoint technique	80%
Ville Récupératrice	Immobilier municipal	Patrimoine et utilisateurs	Technicien	100%

LISTE DES GROUPES D'ELU-ES DU CONSEIL MUNICIPAL

Groupes politiques	Nombre de conseiller-ères	Pourcentage (représentation proportionnelle)
Groupe Grenoble en Commun (GEC)	37	63,79 %
Groupe Grenoble Démocratie, Écologie et Solidarités (GDES)	7	12,07 %
Groupe d'opposition de la Société civile, Divers Droite et du Centre (OSCDDC)	6	10,34 %
Groupe Nouvel Air, Socialistes et Apparentés (NASA)	4	6,90 %
Groupe Nouveau Regard (NR)	2	3,45 %
Groupe L'Avenir Ensemble en Confiance (AEC)	2	3,45 %

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25/03/2024.

Amendement à la délibération n°64-(35352)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Frais de mission des Elu.es au titre du mandat spécial

Madame Laura PFISTER expose,

ci-après :

Il convient de supprimer dans le dispositif le déplacement suivant :

- **du 09 au 13/04/2024 à DALLAS USA : Représentation ANVITA au Forum Welcoming Cities.**
- **M. Emmanuel CARROZ**

Il convient de rajouter dans le dispositif le déplacement suivant :

- **du 10 au 11/04/2024 : Conférence FRANCO-ALLEMANDE : Journées et partenariats franco-allemands.**
- **M. Emmanuel CARROZ**



Conseil Municipal du 25 mars 2024

**El Hasny BEN REDJEB
Conseiller Municipal de Grenoble
Groupe AEC**

**Proposition d'amendement à la délibération 70-35481
Lancement de l'Appel à Projets "Gren' de Projets"
pour le site de la chapelle de l'Adoration**

Il est proposé au conseil municipal de modifier le troisième alinéa du gras

- d'approuver la création du comité de sélection composé de 3 élu-es :Mme Margot BELAIR, M. Alan CONFESSON et M. Pierre MERIAUX et de 4 personnes qualifiées ;

Par

- d'approuver la création du comité de sélection composé de 5 élu-es dont Mme Margot BELAIR, M. Alan CONFESSON et M. Pierre MERIAUX, de 2 élus issus des groupes d'opposition et de 4 personnes qualifiées ;

Conseil municipal de Grenoble du 25 mars 2024

**Vœu déposé par les Groupes « Nouvel Air, Socialistes et Apparentés »
et « Grenoble Démocratie Écologie Solidarité »**

**adressé à M. Emmanuel MACRON, Président de la République,
relatif à la crise humanitaire, sociale et économique à Gaza**

Le 13 novembre dernier, en réaction aux attaques terroristes du 7 octobre perpétrées par le Hamas contre des civils israéliens et à la réponse militaire menée par le gouvernement Netanyahu ayant entraîné la mort de plusieurs milliers de civils palestiniens, notre Conseil municipal adoptait un vœu appelant à une initiative politico-diplomatique en faveur d'un cessez-le-feu immédiat, de la libération inconditionnelle des otages, d'une solution à deux États et de la paix au Proche-Orient. Ce vœu mettait déjà en avant le risque d'une grave crise humanitaire. Malheureusement, force est de constater que celle-ci est aujourd'hui une réalité objective, et qu'elle se double d'une grave crise économique et sociale.

En effet, il y a seulement quelques jours, les agences onusiennes ont officiellement indiqué qu'un habitant sur deux dans la bande de Gaza connaît une « *situation alimentaire catastrophique, en particulier dans le nord, où la famine sévira d'ici le mois de mai en l'absence de mesure urgente* ». Plus d'un million de Gazaouis sont confrontés à une « *situation proche de la famine, soit le nombre le plus élevé jamais enregistré* ». Dans ces conditions, le HCDH estime que la famine imminente prévue à Gaza peut et doit être évitée, regrettant que les sonnettes d'alarme tirées ces derniers mois par les Nations Unies, y compris par le Haut-Commissariat, n'aient pas été entendues. C'est pourquoi, le 18 mars dernier, le Secrétaire général des Nations Unies, António Guterres, a appelé à garantir un accès complet et sans entrave aux biens humanitaires dans toute la bande de Gaza, pour mettre un terme à la faim et éviter tout risque de famine. Le Haut Commissaire Türk rappelle que les services essentiels doivent être entièrement rétablis, y compris l'approvisionnement en nourriture, en eau, en électricité et en carburant, insistant aussi sur un cessez-le-feu immédiat et la libération inconditionnelle des otages israéliens encore détenus à Gaza.

Par ailleurs, la situation actuelle fait grimper le taux de chômage palestinien en Cisjordanie et dans la bande de Gaza à plus de 50 %, selon un nouveau rapport de l'Organisation internationale du travail, avec une projection à près de 60 % pour le mois d'avril. « *Outre les pertes humaines dévastatrices et catastrophiques et la population de Gaza au bord de la famine, la guerre à Gaza a également provoqué une crise économique et sociale sans précédent dans le territoire palestinien* », a déclaré Ruba Jaradat, Directrice régionale de l'OIT pour les États arabes. Selon l'OIT, « *la destruction des infrastructures, des écoles, des hôpitaux et des entreprises à Gaza a décimé des secteurs économiques entiers et paralysé l'activité du marché du travail, avec des répercussions incalculables sur la vie et les moyens de subsistance des Palestiniens pour les générations à venir* ». Les pertes d'emplois estimées se traduisent par des pertes de revenus journaliers de 21,7 millions de dollars. Ces pertes quotidiennes s'élèvent à 25,5 millions de dollars si l'on y ajoute les pertes de revenus dues au paiement partiel des salaires des fonctionnaires et à la réduction des revenus des travailleurs du secteur privé.

Face à ce drame humanitaire, social et économique, la Ville de Grenoble enjoint le Président de la République à :

- tout mettre en œuvre pour permettre l'acheminement de l'aide humanitaire et l'effectivité de l'accès à cette aide, en s'assurant qu'elle ne soit pas détournée pour qu'elle bénéficie bien aux populations civiles,
- prendre toutes les initiatives politiques et diplomatiques nécessaires en faveur d'un cessez-le-feu, de la libération inconditionnelle des otages, d'une relance du dialogue en vue d'un processus de paix, d'une solution à deux États,
- créer un Fonds d'aide d'urgence pour les populations civiles et la reconstruction, que pourront abonder les collectivités locales, en complément et en renforcement des aides humanitaires.

GO-SCDDC

Conseil municipal du 25 mars 2024

Vœu

Pour la réouverture du bureau de poste Grenoble - Jean Perrot

Le 29 juin dernier, le bureau de poste situé à l'angle des avenues Jean Perrot et Paul Cocat était incendié lors des émeutes, rejoignant la liste des 150 bureaux de poste dégradés en France à l'occasion de ces débordements.

La Poste avait alors immédiatement diffusé un communiqué indiquant que le bureau resterait fermé "jusqu'à nouvel ordre". À ce jour, il n'a toujours pas rouvert.

Dans le Dauphiné Libéré du 27 novembre dernier, le service communication de La Poste affirmait que "la phase d'expertise pour les assurances est en cours". Mais après plusieurs mois, de nombreux Grenoblois redoutent que la fermeture temporaire ne devienne définitive.

En l'absence de ce bureau de proximité, les habitants doivent en effet parcourir 20 minutes à pied pour se rendre à La Poste la plus proche, au Village Olympique.

Cette situation pénalise particulièrement les personnes âgées et à mobilité réduite, ainsi que les plus précaires qui n'ont pas de véhicule et pour qui emprunter les transports en commun représente un coût important.

La disparition du distributeur automatique de billets est également un problème pour les commerçants du secteur, qui constatent une moindre consommation des habitants qui auparavant retiraient de l'argent à La Poste.

L'union des habitants du quartier Malherbe, qui a lancé une pétition pour demander la réouverture du bureau, estime que 4500 ménages sont touchés par cette fermeture.

Afin de maintenir ce service public essentiel et considérant que l'Etat est actionnaire de La Poste à hauteur de 34%, le conseil municipal de la ville de Grenoble demande à Monsieur le Préfet de l'Isère, représentant de l'Etat dans le Département, d'intervenir auprès du groupe La Poste pour obtenir l'assurance que la réouverture du bureau de Jean Perrot est bien prévue.



Conseil Municipal du 25 mars 2024

Voeu

Réaffirmer la voie de la diplomatie et organiser au plus tôt une conférence pour la paix en Ukraine sous l'égide de l'ONU

adressé à

Monsieur Emmanuel MACRON, Président de la République Française

Monsieur António GUTERRES, Secrétaire Général de l'ONU

proposé par

Hosny BEN REDJEB

Conseiller municipal pour le Groupe « l'Avenir Ensemble en Confiance »

Il y a deux ans, le régime nationaliste de Vladimir Poutine prenait la décision criminelle de lancer une guerre à grande échelle contre l'Ukraine. Depuis des centaines de milliers de victimes, civils et militaires, ont payé de leur vie cette agression contre la souveraineté du peuple d'Ukraine.

Tout aurait dû être mis en œuvre pour trouver le chemin d'un règlement politique, sous l'égide de l'ONU, permettant de restaurer la souveraineté de l'Ukraine, d'établir des garanties de sécurité pour tous les pays de la région, pour l'Ukraine, pour la Russie, et de réunir les conditions d'une paix juste et durable et d'une sécurité collective sur tout le continent européen.

Aujourd'hui plus que jamais toute la place devrait être faite à la diplomatie qui est l'art de gérer les relations internationales avec des moyens pacifiques en ayant comme objectif permanent de sauvegarder la paix.

Pourtant au sortir de la conférence de soutien à l'Ukraine qui se tenait à Paris le lundi 26 février, le Président de la république a adopté une position particulièrement dangereuse pour l'avenir de la paix en Europe et, par voie de conséquence, dans le monde.

Face à la nécessité de faire reculer l'agresseur russe et permettre à l'Ukraine de retrouver son intégrité territoriale, la seule perspective serait donc, pour le Président de la République, Chef des armées, la surenchère guerrière. L'étape ultime est l'envoi de troupes sur le sol ukrainien qui ne serait donc plus exclu.

Cette position est en rupture avec l'attitude qui prévalait jusqu'alors : soutien ferme à l'Ukraine, mais refuser la belligérance.

Il est plus qu'urgent de remettre en avant l'urgence de la paix et la nécessité de cesser d'envoyer à la mort des soldats, qu'ils soient ukrainiens ou russes.

Il est plus qu'urgent que notre pays réinvestisse la voie diplomatique, s'engage dans la mission de retour à la paix comme il l'a toujours fait par le passé et en propose d'organiser au plus vite une conférence pour la paix sous l'égide des Nations Unies.

Membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, la France disposait d'une voix forte qu'elle doit retrouver et mettre au service de la recherche d'un règlement politique pour mettre fin aux souffrances et aux destructions et pour stopper la marche à la guerre.

Le Conseil municipal de Grenoble demande à :

Monsieur Emmanuel MACRON, Président de la République française

Monsieur António GUTERRES, Secrétaire Général de l'ONU

- **De réaffirmer la voie de la diplomatie pour retrouver le chemin de la paix en Ukraine et éviter que des forces armées françaises soient engagées sur le terrain.**
- **D'œuvrer pour organiser au plus vite une conférence pour la paix en Ukraine sous l'égide des Nations Unies.**

INTERVENTIONS

Seules figurent les interventions écrites remises au service l'Assemblée sous huitaine.

Introduction de M. le Maire Conseil Municipal du 25 mars 2024

Mesdames, Messieurs,

J'ouvre ce conseil avec une pensée à toutes les victimes des conflits qui se déroulent aujourd'hui dans le monde ; qui sont dans nos cœurs, qui créent une ambiance singulière et lourde de partout sur la planète. J'ai évidemment une pensée pour les victimes de l'attentat terroriste qui a frappé la salle de concert russe le Crocus City Hall, ainsi qu'à leurs proches. Une pensée pour les victimes du conflit ukrainien. Une pensée pour les victimes à Gaza. Une pensée pour les otages encore détenus par le Hamas. Une pensée également pour les Arméniens. Nous sommes dans une phase où l'ampleur des conflits un peu partout dans le monde, certains conflits de basse intensité, ont parfois disparu des radars mais ils sont bien là, après l'épuration ethnique qu'il y a eu au Haut-Karabakh.

Nous avons aussi un contexte national qui est inquiétant. Inquiétant pour les collectivités locales et les intercommunalités. Inquiétant pour les services publics.

10 milliards d'euros d'économies décidés par Bercy qui inquiètent évidemment à toutes les échelles les services publics, les partenaires de l'État. Certains, là aussi, ont déjà été lourdement touchés par des baisses budgétaires. Je parlais ici par exemple de Météo France qui est déjà

victime d'une baisse continue des effectifs, qui craint de nouvelles économies, et à un moment où les agents reçoivent de nombreuses demandes ; des demandes liées au fait qu'il peut y avoir des informations erronées générées par l'automatisation des prévisions ; des demandes liées à l'inquiétude de l'ensemble des acteurs économiques, anticipant d'ores et déjà des conséquences sur leur activité des bouleversements climatiques présents et à venir. 2023, et il faut le rappeler, a été une année forte en matière d'événements climatiques dramatiques, extrêmes. Et cela pose aussi les questions économiques de l'indemnisation des dommages, et à long terme le besoin d'investissements ambitieux pour la transition, et d'un service public suffisant pour accompagner ces changements.

Nous sommes d'autant plus inquiets que la petite musique autour de « les collectivités locales et les intercommunalités sont riches » ; cette petite musique revient insidieusement dans les discours du gouvernement. Il est important pour nous, associations d'élus, France urbaine, conseils municipaux, de rappeler que, contrairement à l'État, les collectivités locales et les intercommunalités ne peuvent pas présenter de budget en déficit et que ces échelles territoriales, ce bloc communal est à la fois le plus fort acteur en matière d'investissement mais également ne représente que moins de 10 % de la dette du pays. Et il y a là, un dernier filet de cohésion, un dernier filet de cohésion sociale, un dernier filet pour nos sécurités collectives.

Nous avons aussi à l'esprit évidemment des échéances qui arrivent, fortes, pour la France ; les Jeux Olympiques par exemple. C'est un sentiment un peu partagé. À la fois, une grande fête sportive, à la fois nous le voyons, l'éviction de personnes vulnérables et précaires qui se met en œuvre et cette volonté d'invisibiliser la précarité au nom d'une fête. Mais cette fête doit garder son caractère populaire, elle ne peut pas faire l'abstraction d'une lutte contre les racines de la précarité. Ces racines de la précarité, nous les voyons bien toutes et tous, à la fois d'un point de vue alimentaire depuis l'explosion de l'inflation ; également sur les conditions du logement. Et dans ce Conseil, nous voterons, nous examinerons le plan local de l'habitat de la Métropole. C'est un levier important pour lutter contre les inégalités d'accès au logement. Et, nous devons le rappeler, sur le territoire grenoblois au sens large, l'agglomération grenobloise, c'est 18 000 ménages qui attendent un logement social parce qu'ils n'y sont pas ou un changement de logement social parce qu'ils sont dans un logement qui ne leur convient plus. Et évidemment, nous gardons en tête que plus de 3 000 personnes n'ont pas d'adresse fixe, qu'on pourrait appeler des sans domiciles fixes puisqu'ils n'ont pas d'adresse fixe ; et vivent ou bien chez des tiers, ou bien à la rue, en squat, bidonvilles, dans des abris de fortune, dans leur voiture parfois, hébergés dans des conditions extrêmement compliquées. Il y a là plus de 200 enfants.

Ici, il est important de rappeler que nous priorisons la création de logements accessibles et abordables, notamment dans l'existant, à travers des opérations dans le diffus, à travers des dispositions pour lutter contre

la vacance, nous souhaitons faire du logement un outil de mixité sociale, partout sur le territoire métropolitain, et un outil aussi adapté au vieillissement de la population, à l'évolution des modes de vie. Nous examinerons par ailleurs le nouveau contrat de ville, qui lui aussi est établi à l'échelle métropolitaine, mais il est important de dire que ce Conseil Municipal a vraiment un mot à dire puisque nous sommes l'une des rares communes à flécher, en plus de ce contrat de ville qui porte des financements d'État et des financements métropolitains, à flécher une enveloppe spécifique en direction des quartiers populaires.

Alors que la lutte contre le changement climatique subit déjà le rabot de Bercy, nous préservons, ici, nos communs, notamment tout le travail qui est fait autour de l'eau et autour de la santé. Pour l'eau, c'est le sens des procédures judiciaires que la ville a initiées à la fois en portant plainte contre X pour que le procureur puisse élargir ses investigations ; à la fois en se portant partie civile dans l'enquête déjà ouverte contre les industriels de la Plateforme chimique et également contre les autorisations accordées par l'État, et qui permettent de façon dérogatoire des pollutions qui ne se traduisent pas aujourd'hui par l'application du "pollueur-payeur". Nous avons entendu lors de son discours de politique générale, le Premier Ministre dire « tu casses, tu ré pares ». « Pollueur-payeur » c'est un principe qui est pourtant inscrit dans la loi depuis déjà de nombreuses années. Et aujourd'hui c'est bien l'échelon local, et donc les habitantes et habitants qui payent pour essayer de se protéger de ces pollutions. Tout cela doit cesser, nous devons anticiper les tensions sur

l'eau. Nous savons qu'elles sont à venir, qu'elles existent déjà et que nous ne pouvons pas avoir des nappes polluées que nous ne pouvons pas utiliser pour rafraîchir la population, pour remplir les piscines, pour arroser les jardins partagés par exemple.

La santé sera un temps fort de notre conseil municipal, avec la présentation du nouveau plan municipal de santé qui couvre une ambition largement plus large que l'offre de soins stricto sensu évidemment, et s'appuie sur les déterminants de santé, tels que être soigné.e, prendre soin, mais aussi se nourrir, habiter la ville, respirer, cohabiter pour construire des politiques publiques transversales. Nous verrons cela tout à l'heure.

Et nous préservons aussi la santé des habitants en réduisant la pollution. Nous devons garder en tête cet axe majeur. Prendre soin c'est aussi préserver la capacité d'agir des citoyennes et des citoyens : et aujourd'hui, nous discuterons d'un bilan des dispositifs de démocratie locale qui sera présenté par des citoyennes et citoyens que je remercie d'être là, à l'issue d'un temps de travail réalisé par un groupe mixte composé d'agents, d'élu.e.s et de citoyennes et de citoyens. Merci à eux.

Permettez-moi d'avoir une pensée en ce jour aussi pour quelqu'un qui était très impliqué dans ce pouvoir d'agir et dans cette implication des citoyens, Marie-Laure Baudino, présidente de l'Union de Quartier Rive Droite et ancienne directrice de l'école de la Porte Saint-Laurent, qui nous a quitté le 29 février dernier.

Je voudrais également mentionner un fil rouge de notre action : l'égalité femme-homme à travers toutes nos politiques publiques, les politiques de dénomination de rues et des espaces municipaux en témoignent notamment ; nous l'évoquons régulièrement dans ce Conseil. Les plans d'actions pour réduire les inégalités entre les femmes et les hommes en matière de salaire, en matière d'accès aux droits. Nous voulons également donner une juste place aux femmes dans la mémoire collective. Nous y concourons cette année ; notamment dans cette année des 80 ans de la Libération de Grenoble en valorisant les femmes dans la Résistance. En valorisant aussi leur rôle dans la Révolution française, en particulier dans la journée des tuiles. Ce rôle sera mis en valeur lors d'un colloque coorganisé par la Ville et la Commission Internationale d'Histoire de la Révolution française. En effet, rendre les femmes visibles dans nos mémoires collectives passe par l'espace public, mais aussi la possibilité de questionner les biais méthodologiques, conscients et inconscients, qui ont conduit la société française à valoriser si peu les parcours féminins dans l'histoire et dans les arts. Nous en parlerons tout à l'heure.

Ça nous fait un ordre du jour chargé et étayé de près de 100 délibérations, un peu plus même.

Sans plus attendre, je suspends ce conseil pour donner la parole à une citoyenne qui vient nous poser une question à travers les CCI et en l'occurrence le CCI 6.

Alain Carignon
GO-SCDDC

Conseil municipal du 25 mars 2024

Intervention délibération #1 – 35427

Compte rendu de Monsieur le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs du 3 juillet 2020.

Monsieur le Maire,

Nous tenons à relever le rendu acte des décisions que vous prenez par délégation du Conseil Municipal sans avoir à les lui soumettre pour décision. Parce que cela vous permet de multiplier les procédures, à l'égard des agents et à l'égard des Grenoblois. Je rappelle ici que les uns et les autres n'ont pas les moyens financiers de la ville pour se défendre.

Aujourd'hui, il y a la procédure d'appel contre les commerçants de l'Arlequin, comme si dans un quartier difficile où vous communiquez sur le chantier du siècle il n'était pas souhaitable de chercher un compromis.

Il y a les procédures qui visent deux contrats de collaborateurs proches de la municipalité Destot qui auraient perçu des indemnités indues et il y a surtout votre opération de com' personnelle qui consiste à joindre la ville de Grenoble à la procédure dite du « dieselgate », qui n'a évidemment aucun besoin de la ville de Grenoble pour aller à son terme.

Cela vous permet de communiquer sur le dos du contribuable. Combien ça coûte aux Grenoblois ?

Vous ne pensez pas que dans la situation financière où est la ville, vous devriez vous passer de ces petits plaisirs ?

Un Maire qui refuse de déposer plainte dans le cas de l'incendie criminel du camp de roms qui a endommagé Richardson, qui refuse de déposer plainte contre les mafias qui font chanter les entreprises et bloquent les chantiers, qui refuse de déposer plainte contre les délinquants qui ont

saccagé la salle municipale de Mistral, mais qui se joint à la procédure internationale du dieselgate.

Cette politique exclusivement centrée sur votre communication, totalement inefficace, coûte très cher et nous regrettons à nouveau que vous n'utilisiez pas ces moyens de droit pour défendre les Grenoblois, ce qui est votre responsabilité première.

Chérif Boutafa
GO-SCDDC

Conseil municipal du 25 mars 2024

Intervention délibération #1 – 35427

Compte rendu de Monsieur le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs du 3 juillet 2020.

Monsieur le Maire,

Sur ce rendu acte, nous constatons comme d'habitude l'engagement de procédures judiciaires aux frais du contribuable dont une m'alerte particulièrement, celle de Monsieur Moktar, un agent qui conteste devant le Tribunal Administratif une exclusion temporaire de fonctions.

Il est loin le temps où les adjoints au personnel de vos prédécesseurs étaient capables de faire preuve d'empathie, prenaient le temps de discuter avec les agents, de modérer, de trouver des solutions autres que le recours systématique au tribunal.

Depuis 2020, nous assistons à un déferlement d'entretiens disciplinaires, de conseils de discipline et de procédures judiciaires qui mettent en cause la fonction publique territoriale.

Pour un peu on penserait que vous réglez des comptes avec une partie des agents de la collectivité.

En poursuivant cette politique brutale, autoritaire à l'égard du personnel, il n'est pas étonnant que vous ayiez tant de peine à recruter... y compris des contractuels.

Conseil Municipal du 25 mars 2024

2-(35305) DÉMOCRATIE LOCALE Présentation de la Commission d'évaluation des dispositifs de démocratie locale et de son rapport 2023

Antoine Back, groupe Grenoble en Commun

Par délibération du Conseil Municipal du 7 février 2022, la Ville de Grenoble s'est dotée d'une Commission d'évaluation des dispositifs de démocratie locale afin de répondre aux enjeux de transparence et d'amélioration de la qualité de l'action publique. Son objectif est de mieux comprendre, suivre et évaluer les effets des dispositifs participatifs proposés par la Ville afin de les améliorer et d'ajuster au mieux l'action de celle-ci en matière de démocratie participative.

Chacune, chacun dans notre assemblée, et ce quel que soit le groupe dans lequel il ou elle siège, sait que la démocratie, en général et participative en particulier, ne se décrète jamais : elle se travaille... et que toujours sur le métier soit remis l'ouvrage. A la volonté de participation, provenant de citoyennes et citoyens comme d'élu-es, ont répondu nombre d'expériences, plus ou moins heureuses, dans la plupart des collectivités de notre pays. Or, malgré toute l'inventivité de nouvelles méthodes pour se parler et s'écouter, les dispositions à prendre la parole et défendre un point de vue restent très inégales. Les professionnels de la démocratie participative ont d'ailleurs un acronyme pour désigner les personnes qui s'impliquent dans ces dispositifs : « les TLM », pour « toujours les mêmes ». Par rapport à la moyenne de la population, ce sont des personnes plus diplômées, plus âgées, riches en capital social, économique et culturel, qui se sentent assez légitimes pour venir et pour intervenir.

Le tirage au sort est souvent présenté comme une réponse miracle face au déficit de représentativité des divers dispositifs de démocratie locale, ou au moins comme un possible correctif à cet écueil. C'est d'ailleurs une des thèses défendues dans l'ouvrage des chercheurs Manon Loisel et Nicolas Rio, au titre un brin provocateur : "En finir avec la démocratie participative"¹.

Dès 2022, pour son premier exercice la Commission a choisi de

¹Manon Loisel et Nicolas Rio, En finir avec la démocratie participative, Textuel, 2024
https://www.editionstextuel.com/livre/pour_en_finir_avec_la_democratie_participative

travailler sur les dispositifs ayant recours au tirage au sort, un mécanisme parfois mobilisé sous une forme ou une autre dans les initiatives de participation citoyenne de la Ville de Grenoble.

En choisissant d'évaluer ses dispositifs de démocratie locale de façon participative, en croisant les méthodes de l'évaluation et de la recherche en sciences sociales, la Ville de Grenoble se dote d'outils de saine réflexivité. La meilleure recherche est produite lorsque chercheur·euse·s et citoyen·ne·s travaillent ensemble². La Ville de Grenoble réaffirme ainsi sa place dans le peloton de tête des villes et territoires qui poussent les murs pour plus et mieux de démocratie en France.

Ce rapport 2023 "Participation citoyenne et décision publique : quel rôle joue le tirage au sort ?" est donc le fruit d'un travail de saine controverse mené sur toute une année : il croise des regards raisonnés et apporte des préconisations argumentées pour bâtir et partager une citoyenneté active, à la portée de toutes et tous, dès aujourd'hui et pour longtemps.

Je ne serai pas plus long, je vous propose sans plus tarder d'écouter attentivement la restitution de ce travail par ces grenobloises et grenoblois qui ont donné de leur temps, en conscience et en sincérité, pour construire cette connaissance et apporter leurs préconisations. Soyons dignes de leur travail.

²"The best research is produced when researchers and communities work together", Nature, 2018
<https://www.nature.com/articles/d41586-018-06855-7>

Brigitte Boer
GO-SCDDC

Conseil municipal du 25 mars 2024

Intervention délibération #2 - 35305

Présentation de la Commission d'évaluation des dispositifs de démocratie locale et de son rapport

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

A la lecture de ce document, dont l'intérêt intellectuel n'est sans doute pas négligeable, mais dont la présence dans les premières délibérations fait que je me pose quelques questions : la première et sans doute la plus importante, dont je pense déjà avoir la réponse : en quoi cette enquête va-t-elle améliorer concrètement la vie quotidienne des Grenoblois ?

Je vois que 3 agents de la ville ont participé à cette commission... mais que 13 ont dû répondre à l'enquête... Ce document, de plus de 50 pages, a-t-il été rédigé par les 3 membres de la commission ? Il y a aussi deux chercheurs qui y ont participé... je doute qu'ils aient travaillé bénévolement... donc je me demande quel en est son coût total ?

Cette évaluation a porté sur des dispositifs éphémères, je cite :

- Le Comité de liaison Citoyen Covid créé pour discuter des sujets liés à la crise sanitaire, ça, discuter, vous savez faire !
- Les Ateliers citoyens de Redirection Ecologique dans lequel les propositions « pouvaient » alimenter les projets politiques des secteurs... pouvaient !
- L'Atelier de Projet Culture censé prendre en compte les préconisations des habitants dans le projet municipal lié aux

cultures... Quand on voit ce qu'a donné ce projet, on peut croire que les habitants n'ont pas vraiment été écoutés...

- Les Conseils citoyens Politique de la ville qui devaient associer des habitants des quartiers prioritaires aux instances de pilotage du contrat de ville... Je ne sais pas s'ils ont été entendus ou s'ils ne sont pas venus, ce que je sais c'est que les habitants de Villeneuve ont lancé plusieurs pétitions contre des projets municipaux et que là, malgré un grand nombre de signatures, ils n'ont pas été entendus !

Je constate que l'analyse sociologique des personnes tirées au sort montre encore des disparités par rapport à ce que vous espériez avec une sur représentation de certaines catégories et une sous-représentation d'autres... Cela peut, sans doute, vous paraître surprenant, mais certaines personnes ont des priorités vitales qui ne leur permettent pas de passer des heures à blablater pour pas grand-chose et, bien sûr, ces personnes font souvent partie de catégories sociales les plus précaires...

Vous notez que la présence restreinte des personnes tirées au sort pose question sur « le poids et le rôle de ce type d'assemblée » voire amène certains à penser qu'ils sont instrumentalisés dans le cadre de ces politiques participatives...

Il est vrai que même les chercheurs émettent une hypothèse pour expliquer la faiblesse des effets des dispositifs participatifs, la décision publique consiste à affirmer qu'ils ne seraient que des outils de gouvernement au service des objectifs des décideurs, ou des outils de communication politique. Mais comment peuvent-ils donc avoir cette pensée, avec vous qui êtes si transparents et si sincères !!!

Vous n'avez pas choisi d'utiliser de méthode quantitative consistant à compter le nombre de décisions qui pourraient être attribuées à une proposition émanant de tel ou tel dispositif, mais plutôt une approche qualitative ! Bien sûr, sans chiffres, il est plus facile de s'auto-congratuler sur les résultats de ces dispositifs ! Les chiffres montreraient, à n'en pas douter, que les décisions n'émanent jamais de la base !

Vous écrivez d'ailleurs : « les dispositifs ayant recours au tirage au sort ne semblent donc pas produire de nouvelles décisions, et ne semblent pas non plus les modifier, mais renforcer certaines décisions en cours » Que dire de plus ! Si ce n'est peut-être que ces dispositifs, tels que vous les mettez en place ne servent pas à grand-chose, sinon à rien, et ne permettent pas aux citoyens de changer les choses... Comment dire, ils font l'effet d'un pétard mouillé... mais qui coûte cher aux contribuables grenoblois.

En conclusion, je dirai que ce type de rapport aurait très bien pu être un travail confié à des étudiants dans la cadre de leur formation et non occuper des agents de la ville et des élus qui feraient mieux d'occuper leur temps à résoudre les vrais difficultés des Grenoblois plutôt que de faire ce genre d'exposé qui, je le dis encore ne sert, sinon à rien du moins à pas grand-chose !

Je vous remercie.

Chérif Boutafa
GO-SCDDC

Conseil municipal du 25 mars 2024

Intervention délibération #2 – 35305

Présentation de la Commission d'évaluation des dispositifs de démocratie locale et de son rapport 2023.

Monsieur le Maire,

Ce rapport est un formidable condensé de tout ce dont vous êtes capable en matière de verbiage et d'enfumage. Heureusement nous pensons que vous trompez de moins en moins de monde.

Car à la longue, de plus en plus de Grenoblois comprennent bien que la participation citoyenne vous permet de communiquer mais ne recouvre aucune réalité dans les faits.

Vous avez mis en place des dispositifs qui, sous couvert de favoriser l'expression citoyenne, vise à la faire passer par les fourches caudines de la municipalité pour in fine l'encadrer et l'étouffer.

Et pour endormir le gogo, vous avez mis en place les budgets participatifs qui laissent la possibilité de s'exprimer sur des gadgets, expression là-aussi très encadrée par la ville, mais qui ne permettent évidemment jamais de remettre en cause les grands projets qui, eux, ont un impact lourd sur la vie des Grenoblois.

Vous parlez de démocratie locale mais vous ne la pratiquez pas. Au contraire. La "co construction" était votre engagement électoral numéro 1. C'est sans doute votre renoncement le plus éclatant, car les exemples ne manquent pas.

Elle était où la démocratie locale quand vous vous êtes assis sur le référendum d'initiative citoyenne à la Villeneuve parce que vous êtes persuadé de pouvoir faire le bonheur des habitants contre eux-mêmes ?

Elle était où la démocratie locale quand vous avez fermé la piscine des Iris, la piscine Vaucanson, deux bibliothèques dans des quartiers populaires malgré la fronde des habitants et des bibliothécaires ?

Elle était où la démocratie locale lorsque vous avez décidé de fermer le plateau, municipaliser La Cordée et réduit d' $\frac{1}{3}$ les subventions de la MJC Mutualité, mettant à mal des structures d'éducation populaire reconnues et solidement implantées ?

Elle est où la démocratie locale avec votre projet de lac baignable à la Villeneuve, qui deviendrait en fait moins baignable qu'aujourd'hui ? Une idée hors de prix, massivement rejetée par les habitants du quartier qui ont répondu à une consultation, signé en nombre une pétition, mais votre adjointe de secteur symbolise tout le peu de crédit qu'on peut vous accorder en matière de participation citoyenne puisqu'elle ose affirmer qu'en fait les gens sont en majorité même s'il y a une majorité d'expression contre !

Elle est où la démocratie locale alors que vous n'avez eu de cesse de contourner les acteurs historiques de la participation citoyenne à Grenoble, les unions de quartier, d'abord en créant les conseils citoyens faussement indépendants qui ont été un échec, puis en tentant de torpiller leur comité de liaison en revoyant ses modalités de fonctionnement ?

Elle est où la démocratie locale pour les habitants de l'avenue de Washington, que vous n'avez eu de cesse de mener en bateau pour le stationnement dans leur secteur alors qu'ils ne faisaient que réclamer une concertation promise ?

Elle est où la démocratie locale pour la place de Metz et la rue de Strasbourg, où les commerçants et les habitants vous expriment de longue date leurs mécontentements mais vous continuez d'avancer étape par étape vers votre projet d'éradication de la voiture et du stationnement dans le dernier secteur qui fonctionne bien à Grenoble ?

Elle est où la démocratie locale pour l'autoroute à vélo du cours Berriat ? Union de quartier, commerçants, habitants s'étaient mobilisés pour un tracé différent, que vous avez accepté, que la métropole a validé, et voilà que Gilles Namur remet quand même sur la table le projet qui prendrait tout le Cours jusqu'au pont du Drac. Mais de qui vous moquez-vous ?

On pourrait continuer encore longtemps à égrener la liste de vos décisions imposées brutalement, sans tenir compte des habitants.

Vous ne voyez la démocratie locale que comme un outil de communication. Vous faites le contraire de ce que vous prônez et ce rapport ne changera rien puisqu'il entérine le fonctionnement usine à gaz que vous avez créé pour encadrer l'expression.

Les Grenoblois sont en droit d'attendre de leurs élus de la sincérité, une confiance, une démarche d'écoute et de partenariat. Nous ne retrouvons évidemment rien de tout cela dans vos actes. C'est pourquoi nous nous inscrivons en faux face à cette vaste mascarade.

Conseil Municipal du 25 mars 2024

2-35305 : Présentation de la Commission d'évaluation des dispositifs de démocratie locale et de son rapport 2023

Intervention de Pascal Clouaire (GDES)

Cette délibération sobrement intitulée "Présentation de la Commission d'évaluation des dispositifs de démocratie locale et de son rapport 2023", constitue en fait une note scientifique, forte intéressante, sur le recours au tirage au sort dans les initiatives de démocratie participative entreprises par la ville de Grenoble.

Il s'agit d'un travail bien présenté, bien réalisé. On y apprend comment, par le tirage au sort, la représentativité de la population grenobloise tend à s'améliorer, par exemple :

- en terme de parité femmes/hommes
- en terme de représentation des différentes catégories d'âge

On y apprend que le tirage au sort a aussi ses limites. Les tirés au sort sont moins assidus que les volontaires, ils se questionnent également sur leur légitimité à investir les dispositifs mis en place.

En bref, il est indiqué un grand nombre de points que nous connaissions en réalité déjà sur le tirage au sort, qui rejoignent les conclusions d'un grand nombre de travaux de sociologie et de science politique sur cette question. En somme, l'étude porte pour nous, élus du Conseil Municipal de Grenoble, essentiellement l'intérêt que soient étudiés les cas des dispositifs mis en place par notre commune que sont :

- le comité de liaison Covid
- l'Atelier citoyen de redirection écologique
- l'Atelier de projet Culture
- et les Conseils Citoyens Politiques de la Ville

Mais enfin, nous ne sommes pas ici dans un colloque universitaire. Nous sommes bien au sein du Conseil Municipal de Grenoble. Ce n'est pas un débat scientifique qu'il s'agit pour nous de mener ici, mais bien un débat politique.

Or, lorsque nous lisons le titre de cette délibération, qui plus est, est la première inscrite à l'ordre du jour après l'habituel rendu acte, nous nous attendons à un partage de la vision qu'a cette majorité de ce rapport, de la démocratie locale en général, et des mesures qu'il s'agit de mettre en

œuvre pour la faire vivre dans notre ville. Ainsi :

- doit-on favoriser les dispositifs de participation ?
- comment trouver l'équilibre entre démocratie représentative et participative ?
- quand mener un dispositif de participation citoyenne ? Quand ne pas le faire ?
- Faut-il avoir un engagement préalable avant d'engager un dispositif de participation ?

Nous attendons d'une commission d'évaluation qu'elle évalue !

Qu'elle évalue l'opportunité ou non de co-construire avec les habitantes et les habitants les projets voulus par la Municipalité ! On peut dès lors aborder la question du lac baignable de la Villeneuve : vous qui contestez la légitimité des avis négatifs exprimés dans la concertation préalable, menez donc un dispositif innovant, pour que ce projet soit le projet des habitantes et des habitants. Qu'il se rende légitime par la participation !

Ce rapport est un rapport scientifique, mené par des chercheurs, et non un rapport politique, qui devrait interroger sur la pertinence de la participation en tant que telle, ou encore de son extension à d'autres thématiques. Sont proposées des perspectives sur l'amélioration des dispositifs : très bien ! Mais encore s'agit-il de s'interroger sur l'opportunité ou non de mettre en place ces dispositifs de démocratie locale, lorsqu'une majorité n'est même pas amenée à les prendre en compte dans ses décisions.

A propos du lac baignable et du tirage au sort : en octobre 2020, à l'initiative de la Ville de Grenoble, un panel de citoyens est tiré au sort. Il s'agissait de prendre le pouls, en toute transparence, de corriger et d'ajuster les décisions, d'améliorer l'acceptabilité et la pertinence, d'éviter le sentiment de frustration, d'accompagner les citoyens en leur demandant de répondre à la question suivante : à quelle condition chacune et chacun se sentira bien demain dans le parc à la Villeneuve ? La réflexion s'est faite sur les samedis 12 septembre, 26 septembre, et 10 octobre. Je cite un extrait de leur rapport page 11 et 12 : nous ne souhaitons pas la création d'un lac qui aurait une telle emprise. Nous sommes opposés à la création d'un lac baignable, car nous craignons la génération de bruits pour les riverains et des incivilités.

Les citoyens, non seulement disent leurs désaccords, mais font des propositions : la création de deux espaces de fraîcheur, ainsi que d'une cascade et d'un cheminement d'eau. Le premier espace de fraîcheur, à l'emplacement actuel, sera un espace naturel avec un sol en terre, des

roseaux et une faune aquatique sauvage. Nous devons préserver et développer une zone pour les oiseaux migrateurs. Le second espace, plus profond, serait dédié aux jeux d'eau.

Les tirés au sort font la même conclusion que les centaines d'habitants qui ont été impliqués dans la concertation, autre dispositif de participation.

Prenons un autre exemple que celui du lac baignable, en citant un propos que nous rejoignons à 100 % :

La majorité municipale a voté des augmentations brutales des impôts locaux [...] Vous a-t-on demandé votre avis : non ! Dénonçons ces pratiques anti-démocratiques, anti-solidaires et anti-écologiques en demandant :

- *le retour à des taux normaux*
- *une augmentation exceptionnelle de l'aide aux plus défavorisés plus fortement touchés par ces augmentations*
- *un véritable débat contradictoire pour l'élaboration du budget [...]*

Cette citation, elle ne vient pas de la droite ! Elle ne vient pas de la Macronie ! Elle provient de l'ADES ! Dans un tract de 2009, dans le contexte d'augmentation des impôts locaux sous le mandat du maire Michel Destot, dont 13 % pour la taxe foncière ! pas 25 ! 13 !

Monsieur le Maire, n'ayez pas peur de nos concitoyennes et nos concitoyens. Consultez-les, comme vous l'aviez évoqué en cours de mandat, sur la question des taux d'imposition.

Ainsi, malgré l'intérêt certain qu'a ce rapport, malgré sa qualité rédactionnelle, notre groupe ne comprend pas la portée de cette délibération. Qu'est-ce qui changera à Grenoble si cette délibération est votée ou non ? Qu'est-ce qui changera dans les processus décisionnels de cette majorité ? Qu'est-ce qui changera dans la prise en compte des avis des habitantes et des habitants de notre Ville ?

Pour cette raison, notre groupe s'abstiendra sur cette délibération.

Conseil Municipal du 25 mars 2024

3-(34897) ACTION SOCIALE Contrat de Ville 2024-2030 et sa programmation financière entre la ville de Grenoble et les associations.

Chloé Pantel, groupe Grenoble en Commun

Bonjour à toutes et tous,

Démocratiser la gestion de la Ville, Équilibrer la composition sociale des quartiers, Insérer les jeunes dans la Ville et dans la société, Relier le développement social au développement économique local, Redonner une valeur urbaine aux quartiers, Prévenir l'insécurité.

Non ce ne sont pas les objectifs du contrat de Ville 2024-2030, mais l'intitulé des chapitres 3 à 8 du Rapport « Ensemble refaire la Ville » au Premier Ministre du Président de la Commission nationale pour le développement social des quartiers, daté du mois de Janvier 1983, dit Rapport Dubedout.

La politique de la Ville est donc une politique publique chère à la Ville de Grenoble depuis longtemps. Les constats établis dans le rapport de 1983 sont finalement assez proches de ceux que nous pouvons faire aujourd'hui. Faut-il en conclure que cette Politique de la Ville ne fonctionne pas, qu'il faut en repenser les outils de mise en œuvre ? Les moyens alloués ?

Ces questions sont légitimes, et nous nous les sommes posées. Nous y répondons de deux manières, un investissement fort dans le droit commun et une participation financière dans le cadre du Contrat de Ville

Aujourd'hui, dans les quartiers dit quartiers prioritaire de la Ville nous investissons, comme ailleurs dans la ville, pour des espaces publics plus végétalisés, plus frais, plus hospitalier, pour un habitat de qualité, pour des équipements publics accueillant et accessibles. Les projets de renouvellement urbain de la Villeneuve, du Village olympique et de Mistral en sont des exemples. Nous soutenons et accompagnons également les associations de proximité, comme les plus grandes pour maintenir une vitalité associative dans tous les quartiers de la Ville de Grenoble. Nous garantissons dans les QPV comme ailleurs, un accès au service public de qualité pour que chacun et chacune puisse consentir à ses droits, par exemple par le maillage des Maisons des habitantes et habitants.

La Ville de Grenoble fait également le choix de participer à hauteur de 138 000 euros, à la programmation annuelle du contrat de Ville, ce qui correspond à la deuxième partie de la délibération qu'ils vous aient proposé de voter aujourd'hui. Quelques exemples de cette riche programmation 2024 : des projets pour un accès au football par les jeunes filles portés par le FC2A ou le FC Mistral, des projets sur l'accès à la culture pour toutes et tous portés par l'espace 600 ou le Prunier sauvage, des projets pour un accès à une alimentation de qualité, par Episol ou encore un soutien à l'association Halle des Iris pour faire vivre cette nouvelle halle.

Pour revenir, sur la partie du Contrat « Engagements quartier 2030 », a proprement parlé. Nous sommes sur une contractualisation entre l'État, la Métropole et les

différentes communes qui possèdent un quartier prioritaire. La délibération reprend tout d'abord la géographie des 4 quartiers situés sur la Ville de Grenoble. Il y a eu peu de modification par rapport à l'ancienne géographie, le changement principal se situe sur le secteur 5, avec l'intégration de la cité Moyrand.

Après une phase d'échanges avec les habitants habitantes, nous nous sommes accordés avec les partenaires sur une déclinaison des objectifs généraux par quartier, qui sont en lien avec les projets de territoire. Les objectifs reprennent les axes forts de nos politiques publiques, la jeunesse, la lutte contre les discriminations, l'insertion professionnelle, le vivre ensemble, l'occupation et les usages des espaces publics. Ces objectifs s'inscrivent dans les orientations de l'État qui sont : la transition écologique, le plein emploi, l'égalité et la cohésion sociale.

La signature de ce contrat, qui aura lieu demain, est un acte fort de nos engagements pour les habitants et habitantes de nos quartiers. Nous continuerons à travailler pour une participation habitante dans les différentes instances du Contrat ville dès la réception du rapport de la commission Mechmache, ce travail se traduira dans un avenant d'ici la fin de l'année 2024.

Si ce dispositif du Contrat de Ville ne doit pas remplacer le droit commun, il est une invitation pour l'ensemble des partenaires, État, Métropole, administrations publiques, associations, à travailler ensemble autour d'objectifs communs.

Alain Carignon
GO-SCDDC

Conseil municipal du 25 mars 2024

Intervention délibération #3 – 34897

Contrat de Ville 2024-2030 et sa programmation financière entre la ville de Grenoble et les associations.

Monsieur le Maire,

Ce contrat de ville poursuit la même politique.

Ce qui est frappant dans cette abondante documentation, où les mots les plus doux sont écrits sur la mixité sociale à favoriser, les points de deal à démanteler, les commerces à retrouver, la sécurisation des habitants et des intervenants publics dans les quartiers à assurer, la nécessité de mieux répondre aux besoins de la jeunesse, etc, etc : il y a 60 pages de littérature généraliste à ces sujets ;

Ce qui frappe toujours est l'absence totale de chiffrage des résultats des politiques conduites et l'absence totale de fixation d'objectifs quantifiés ;

Il est donc impossible de moduler cette politique en fonction de ses résultats puisqu'on ne les connaît pas. Le seul rapport complet sur le sujet résulte de la lourde étude de la Cour des Comptes qui concluait qu'après 20 ans de politique de la ville, les quartiers concernés étaient plus paupérisés; beaucoup plus des nasses qu'un tremplin vers la promotion sociale, l'insécurité et leur mauvaise image s'était aggravée.

Dans la Métropole, nous avons le sentiment qu'il en est de même et que jamais peut-être il n'y aura eu un écart aussi marqué, aussi insupportable entre deux territoires. En gros celui de la recherche, des starts up, des industries de la tech sur lesquelles les investissements privés pleuvent, un territoire avec zéro chômeur, en tension même quand on voit les 1000 nouveaux emplois que va encore créer ST, et l'autre avec un taux de pauvreté record, des taux de chômage qui peuvent monter jusqu'à 40 %, une insécurité endémique. Nous sommes très

inquiets de cette Métropole à deux vitesses qui s'éloignent de plus en plus l'une de l'autre.

Vous avez construit le modèle le plus inégalitaire qui soit par votre incapacité à agir concrètement, en étant en permanence réfugiés dans vos déclarations de principe.

L'outil politique de la ville est à modifier complètement, il devrait servir à connecter les deux villes, à utiliser les forces de la ville qui marche et je suis persuadé que nombre de ses acteurs seraient prêts à y participer.

Cela passe aussi par une modification de l'équilibre privé/public dans les quartiers politique de la ville : 83 % de HLM pour Teisseire/Abbaye-Jouhaux, 66 % pour Villeneuve/Village Olympique avec des copropriétés très paupérisées aussi et des propriétaires spoliés, 95 % de HLM à Mistral/Lys Rouge, 70 % à Alma/Très Cloîtres.

La politique de la ville devrait intégrer la promotion sociale également par l'accès à la propriété mais vous avez limité à 30 logements par an dans toute la métropole la vente de logements à leurs occupants. Vous ne voulez pas de la mixité sociale en réalité.

Je voudrais ajouter aussi que la présentation de la politique de la ville n'intègre pas les reculs que vous avez engagé dans les quartiers en municipalisant la Cordée à Villeneuve et en fermant le Plateau à Mistral.

Je vous fais remarquer que la conséquence se lit aussi dans les chiffres de la programmation financière pour les actions socioculturelles, en direction des adolescents : il n'y a presque rien pour Mistral et Villeneuve puisqu'il n'y a plus de structures pour porter les demandes.

Je dois dire aux Grenoblois qui nous écoutent, à ceux qui m'interpellent et dont je conserve en mémoire les visages, les émotions, les larmes parfois, que nous travaillons à la l'élaboration d'une autre politique globale qui se définira à partir de la situation réelle de chacun pour définir un projet qui permette la promotion sociale par le recul de la

ghettoïsation, afin de mettre fin à la laideur de cette ville et à cette Métropole à deux vitesses qui sépare les citoyens en deux catégories.

C'est une nécessité absolue.

Conseil Municipal du 25 mars 2024

4-(35308) LOGEMENT SOCIAL Avis de la commune de Grenoble sur le projet de Programme Local de l'Habitat de Grenoble-Alpes Métropole 2025-2030.

Margot Belair, groupe Grenoble en Commun

Mesdames et messieurs, cher collègues,

Accéder à un logement est un droit fondamental.

Dans la Métropole, ce sont 17 000 demandes actives de logement social à l'heure où nous parlons, plus de 3000 personnes vivent sans domicile fixes, à la rue, en squat, bidonvilles, abris de fortune, dans leur voiture ou hébergées chez un tiers... dont 200 enfants. La tension locative est forte et l'État compétent en matière de rénovation massive des logements, faillit à ses missions. Les foyers se reconfigurent avec de plus en plus de personnes seules. L'étalement urbain doit cesser pour préserver les terres naturelles et agricoles et ne pas entretenir des effets de déplacements domicile / travail de plus en plus importants.

Dans ce contexte, la production de logement en zone urbaine est plus que nécessaire.

C'est de l'habitabilité des villes qu'il s'agit. Produire du logement ici là où les gens travaillent et vivent. Le faire en cohérence avec l'existant et produire des logements de qualité, favorable à la santé et résilient face au changement climatique.

Au-delà du simple objectif quantitatif de production, nous considérons que la politique de l'habitat doit offrir bien davantage : assurer la sécurité d'occupation, assurer l'accessibilité financière pour toutes et tous, travailler sur la sobriété énergétique, la qualité de l'habitat pour la santé, la prise en compte des évolutions des modes de vie et évidemment l'insertion des constructions dans leurs environnements mais aussi vis-à-vis des services essentiels.

Le Plan Local de l'Habitat (PLH) de la métropole est un document stratégique élaboré en concertation avec les communes. Il vise à définir les orientations et les actions à mettre en œuvre en matière de politique du logement. Ce plan fixe notamment des objectifs de production de logements, de rénovation du parc immobilier existant, de lutte contre la vacance, et de prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux. Le PLH est un outil essentiel pour garantir un accès équitable au logement, favoriser la mixité sociale et territoriale, et assurer un cadre de vie de qualité pour tous les habitants.

Aujourd'hui, nous présentons l'avis de la ville de Grenoble sur ce Plan Local de l'Habitat 2024 - 2030.

Mais avant cela, il est nécessaire de poser quelques éléments de contexte

Tout d'abord, au cœur de la métropole, la ville de Grenoble centralise plus d'un tiers de la population métropolitaine et totalise aujourd'hui près de 40 % des logements sociaux métropolitains

Elle se démarque par ses caractéristiques propres :

- environ la moitié des ménages sont composées d'une seule personne

- 1 750 logements du parc privé vacants depuis plus de deux ans soit une vacance structurelle de 1,7 % ;
- une forte représentation des jeunes de moins de 30 ans
- une population fragile avec 20 % de personnes vivant sous le seuil de pauvreté ;
- une densité de population très importante : 8 728 hab./km² soit la 3^{ème} ville centre la plus dense de France ;
- une tension locative forte

Il est à noter la complexité de plus en plus grande à produire du logement. Les raisons sont multiples : rareté et cherté du foncier, difficulté à insérer et à faire accepter de nouveaux projets dans un tissu urbain déjà très dense, temporalité des projets qui s'allongent, bilans économiques de plus en plus tendus pour les opérateurs publics et privés, inflation.

Pour autant, Grenoble poursuit son objectif en matière de production de logements sociaux avec un taux SRU qui ne cesse de progresser: + 2 point entre 2017 et 2023.

La Ville de Grenoble atteindra le taux de 25 % exigé au titre de la loi SRU en 2024 puisque nous étions à 24,9 % au 1er janvier 2023

Nous nous fixons la poursuite d'un objectif de 30 % à horizon 2035.

Quand bien même la politique du logement constitue une compétence métropolitaine depuis 2015, la ville a mis en place un certain nombre d'actions pour une politique du logement ambitieuse et volontariste :

- Mobilisation dans les opérations d'aménagement : la ville a généralisé depuis 2022 l'objectif de 40% de logement social dans les opérations d'aménagement et elle met à disposition des fonciers minorés
- Modification du PLUi en faveur du logement social :
 - abaissement du seuil de l'obligation de faire du logement social à partir de 3 logements (avant c'était 10)
 - révision en profondeur de la cartographie avec des objectifs fixés par IRIS en fonction du taux actuel avec par exemple des taux obligatoires jusqu'à 45% dans les quartiers les plus sous-dotés de logements sociaux afin de favoriser la mixité
 - Mise en œuvre « d'emplacements réservés »
- La préemption de plus en plus courante dans le tissu existant afin de créer du logement social dans des quartier carencés
- La mise en œuvre du permis de louer
- l'accompagnement du dispositif d'encadrement des loyers

De plus, la ville de Grenoble contribue financièrement à la production de logements : plusieurs millions d'euros sont alloués en faveur du logement social, des rénovations et du soutien aux copropriétés.

Le contexte étant posé, venons en à l'avis de la Ville de Grenoble en lui-même.

Je tiens d'abord à souligner la qualité du PLH dont le premier arrêté à été voté lors du dernier conseil métropolitain :

- La production de logements locatifs sociaux constitue un pilier essentiel de notre politique du logement, visant à répondre aux besoins des ménages les plus vulnérables. Nous saluons donc

l'engagement de la Métropole à cet égard, en se fixant des objectifs ambitieux.

- La mobilisation du parc existant représente une démarche pragmatique pour répondre à la demande croissante en logements, tout en préservant les ressources et en limitant l'étalement urbain.
- Enfin, les ambitions affichées en termes de qualité des opérations et des logements sont cruciales pour garantir un cadre de vie satisfaisant pour toutes et tous.

À Grenoble, l'objectif de production de logements visé par la Métropole est de 876 logements en moyenne par an, dont 450 logements locatifs sociaux et 49 logements en accession sociale. Pour cela, 183 logements seront produits dans l'existant.

Sans suspens, la Ville de Grenoble émet un avis favorable au projet de PLH.

Au-delà des objectifs quantitatifs, je tiens maintenant à attirer votre attention sur les enjeux plus spécifiques sur lesquels nous souhaitons mettre l'accent aujourd'hui.

Tout d'abord, la Ville de Grenoble insiste sur la nécessité pour la Métropole de mettre en place des outils opérationnels et financiers adaptés afin de concrétiser les objectifs ambitieux du développement du logement locatif sur notre territoire :

- accompagnement des bailleurs notamment financier, pour leur permettre de sortir les opérations dans un contexte économique particulièrement tendu
- une vraie stratégie foncière pour construire pour permettre des sorties des opérations en construction neuve ou en acquisition-amélioration,
- pour le logement vacant, un renforcement des actions métropolitaines (sensibilisation des propriétaires, identification et captation des logements vacants, aide à l'acquisition amélioration, etc.) est nécessaire.

Il est nécessaire que les moyens financiers métropolitains soient territorialisés pour de tenir compte davantage des contraintes économiques spécifiques des projets immobiliers en milieu dense.

Puis

2 enjeux :

- Avec son centre ancien particulièrement exposé au phénomène d'îlot de chaleur urbain
- Sortie des passoires thermiques une forte tension à craindre liée à l'interdiction progressive de louer des « passoires énergétiques »

L'intensification de la rénovation du parc public et privé est un enjeu majeur et prioritaire.

Nous appelons rapidement à la mise en place d'une ingénierie spécifique, de moyens financiers dédiés, d'actions d'aller vers et d'un dispositif partenarial d'actions foncières pour acquérir, porter et gérer et trouver les opérateurs capables de mener les rénovations.

De plus, la Métropole doit augmenter les objectifs en matière d'opération programmée pour l'amélioration de l'habitat.

Enfin, il est légitime que le dispositif de reste à charge 0 Murs nus en vigueur sur les maisons individuelles soit étendu aux logements en copropriétés.

Plus spécifiquement j'attire l'attention sur la qualité des logements produits et du cadre de vie. Que ce soit à l'échelle du logement, de la résidence ou du quartier dans lequel il s'intègre, c'est en effet un enjeu majeur. La mobilisation des outils de l'Urbanisme Favorable à la Santé, que porte nous portons fortement au travers de nos opérations d'aménagement est un réel levier pour favoriser une densification tout en garantissant l'habitabilité de notre territoire.

Un point maintenant sur l'hébergement. Je l'ai dit en introduction mais 3000 personnes vivent sans domicile fixes, à la rue, en squat, bidonvilles, abris de fortune, dans leur voiture.... dont plus de 200 enfants.

À l'échelle métropolitaine, l'objectif de production de logements locatifs sociaux spécifiques est de 150 logements en moyenne par an. Au-delà que cet objectif est bas, nous regrettons qu'il ne soit pas territorialisé. C'est selon le volontarisme des communes.

Nous demandons donc à ce que cet objectif soit territorialisé au sein de la métropole.

Par ailleurs, il paraît nécessaire au vu de la situation, que l'État fixe des objectifs minimums de places d'hébergement à l'échelle communale via une loi de type « SRU Hébergement ».

Autre enjeu majeur : avec 63 000 étudiants, loger les jeunes et les étudiants est un enjeu primordial. Malgré cela la compétence est encore exercée par l'État et afin que celle ci soit exercée avec cohérence, nous souhaitons qu'elle puisse l'être directement par la Métropole.

Nous réaffirmons la volonté de pouvoir pérenniser une offre à moins de 200 euros par mois mis à mal par le désengagement de l'État sur certains sites historiques du CROUS.

Enfin Pour préparer le prochain PLH, dans un contexte de raréfaction du foncier et de mise en œuvre du ZAN, la Ville de Grenoble souhaite que la Métropole demande à ses partenaires d'engager, dès à présent, la révision du SCoT.

Au-delà de notre échelle locale, et en guise de conclusion, je rappelle qu'à l'échelle nationale, la crise du logement est sans précédent.

- 2,6 millions de français attendent une place en logement social.
- la vacance estimée à 3 millions de logements en France, mais bon nombre en zone rurale
- le nombre de personnes sans domicile fixe est passé de 142 000 à 330 000 entre 2015 et 2023
- les prix de l'immobilier ont augmenté 4 fois plus vite que les revenus bruts des ménages

En guise de réponse, le gouvernement détruit les fondements de la loi SRU et annonce des baisses massives des aides à la réhabilitation.

Nous rappelons la nécessité de :

- prioriser la relance de la construction de logement social
- Réguler les prix et taxer fortement les plus-value
- Lutter contre la vacance, les résidences secondaires et les locations de courtes durées dans les zones tendues
- Lutter contre l'habitat dégradé et mal-logement

Là où l'état est défaillant, la Ville de Grenoble exprime donc son soutien au Plan Local de l'Habitat et est prête à collaborer avec la Métropole pour concrétiser ces objectifs et garantir un logement décent

Charah Bentaleb
GO-SCDDC

Conseil municipal du 25 mars 2024

Intervention délibération #4 – 35308

Avis de la commune de Grenoble sur le projet de Programme Local de l'Habitat de Grenoble-Alpes Métropole 2025-2030.

Monsieur le Maire,

Je vais revenir un petit peu sur le passé, les conséquences de la densification qu'on a l'air d'oublier.

L'histoire de l'urbanisme nous rappelle que la densification extrême telle qu'elle est actuellement mise en œuvre ou en projet, a déjà été expérimentée par le passé, notamment à l'époque des villes médiévales européennes. À cette époque, les populations se regroupaient densément à l'intérieur des enceintes de la ville pour diverses raisons, entraînant des conséquences imprévues telles que la propagation des épidémies, des épidémies.

Au fil du temps, de nouvelles idées ont émergé en matière d'urbanisme pour lutter contre l'insalubrité et les logements indécents, les maladies, etc. La densification a été remise en question. Au dix-neuvième siècle est né un mouvement, le mouvement hygiéniste, qui prônait la densification des villes où on favorise l'expansion urbaine pour offrir des espaces de verdure aux habitants, favorisant ainsi une meilleure qualité de vie, une circulation de l'air, enfin, des bienfaits pour l'être humain. Des aménagements axés sur la création des jardins et d'espaces publics ont été mis en place pour favoriser la santé, le bien-être des citoyens.

Il est crucial de tirer des leçons du passé et de trouver un équilibre entre la densité urbaine et la qualité de la vie des habitants qui, souvent, malheureusement, est oubliée, en tenant compte de leurs besoins ainsi que des impératifs environnementaux.

Malheureusement, la politique actuelle semble ignorer ces enseignements historiques au profit d'une densification urbaine rapide et souvent mal planifiée, compromettant la qualité des vies des citoyens. La densification urbaine a atteint des niveaux préoccupants.

Grenoble est la troisième ville la plus dense. Les nouveaux immeubles poussent comme des champignons, étouffant chaque parcelle de verdure et supprimant les espaces de respiration au sein de notre cité, nos quartiers risquent de se transformer en fourmilières.

Pire encore, cette course effrénée vers la densification a engendré un phénomène redoutable, comme nous le voyons aujourd'hui, les îlots de chaleur insupportables, dans des rues qui deviennent des pièges à chaleur.

Les habitants cherchent désespérément un coin d'ombre où on peut se réfugier. L'absence de végétation et d'espace de respiration ainsi que le choix de matériaux aggravent ce phénomène, condamnant la ville à devenir un fourneau insupportable. Tous ces logements seront équipés de climatiseurs dans quelques années, donc aggravant les émissions de CO2.

Ce qui manque cruellement dans cette politique, c'est l'imagination. Au lieu d'innover, de respecter et de repenser la ville dans sa globalité, vous vous contentez de reprendre les recettes qui sont à la mode sans tenir compte des conséquences à long terme. Vous reprenez la ville dense au détriment de la ville qui devrait être verticale, et non plus la ville horizontale. Les habitants assistent, impuissants, à la transformation de leur lieu de vie en environnement hostile. Il est temps de dire stop à cette politique et de réellement discuter la notion de densification.

Nous demandons donc une vision plus équilibrée, plus humanisée, qui intègre vraiment les besoins des citoyens et qui respecte l'environnement. Je prendrai l'exemple des grands ensembles autrefois, qui ont été présentés comme la panacée pour le logement urbain. Ils nous offrent aujourd'hui une perspective fascinante sur les conséquences imprévues de nos choix urbanistiques.

En effet, ils étaient considérés comme une solution idéale, une réponse ambitieuse aux défis du logement urbain et semblaient incarner l'avenir de la vie citadine pour des milliers de citoyens. Mais aujourd'hui, nous subissons les conséquences.

D'ailleurs, une partie des logements de la Villeneuve a été détruite. Il y avait deux architectes qui s'étaient proposé de travailler sur la Villeneuve et qui avaient des idées très intéressantes, de transformation plutôt que de destruction. Vous avez choisi de détruire alors que vous faites la leçon sur la crise du logement en parallèle.

Plus on concentre les gens, plus ils ressentent le besoin pressant de s'évader, le week-end de fuir la ville oppressante pour retrouver la nature et la tranquillité, loin de la pollution et des tumultes incessants... et la voiture est d'ailleurs le moyen principal de rallier ces endroits où la nature permet de se ressourcer !

Bien évidemment, une seule catégorie de grenoblois pourra se permettre de s'échapper le week-end pour se ressourcer loin de la ville, en prenant sa voiture et en parcourant des distances de plus en plus longues. On y assiste déjà. Ce sont les gens qui ont les moyens, qui ont parfois une résidence secondaire. Ils préfèrent se retrouver à la campagne dans leur maison secondaire que de subir la ville entassée, avec toute cette promiscuité et toutes les conséquences que cela entraîne.

Donc nous vous demandons de faire preuve d'audace, d'abandonner cette obsession pour la densification et d'explorer de nouvelles voies plus respectueuses et durables pour le bien être des habitants de notre ville. Il est pour cela essentiel de prendre du recul et d'examiner les leçons du passé.

Est-il acceptable de sacrifier la qualité de vie des citoyens sur l'autel d'une idéologie? N'y a t il pas d'autres alternatives plus équilibrées et respectueuses de l'environnement ? Peut-être manquez-vous d'imagination pour innover, pour repenser la ville dans sa globalité, quartier par quartier. Rompre avec le schéma du passé, embrasser une

vision renouvelée de la ville où chaque citoyen retrouve sa place, où la nature et la cité coexistent en parfaite symbiose. Donner de la générosité, de l'espace, habiter l'appartement comme on habite une maison, donner envie à ces gens qui habitent les appartements de ne pas aspirer à la maison... Cela suppose avant tout de s'appuyer sur l'existant : réhabiliter, transformer, ajouter et améliorer l'existant.

Et quand on n'a vraiment pas d'alternative, alors on construit. Mais on a déjà beaucoup de choses à faire en matière d'existant.

Je vous remercie.

Nathalie Béranger
GO-SCDDC

Conseil municipal du 25 mars 2024

Intervention délibération #4 – 35308

Avis de la commune de Grenoble sur le projet de Programme Local de l'Habitat de Grenoble-Alpes Métropole 2025-2030.

Ce document sur le PLH métropolitain 2025 -2030 me conduit à faire plusieurs observations déterminantes qui font que nous ne voterons pas cette délibération !

Vous prévoyez pour Grenoble la production de 876 logements en moyenne par an dont 450 logements locatifs sociaux et pour lesquels 183 seront produits dans l'existant.

Vous baissez la production en accession à la propriété par rapport au PLH précédent tout en augmentant la production de logements sociaux.

1^{ère} remarque : Comment allez-vous mobiliser le foncier malgré les aides que vous envisagez ? Les promoteurs n'arriveront jamais à sortir de programmes de construction avec les ratios que vous proposez. Avec un pourcentage de logements sociaux pouvant aller jusqu'à 45%, ils ne pourront pas construire tout simplement pour des raisons économiques. Nous savons que le tarif d'achat par les bailleurs aux promoteurs est inférieur au cout de production. Avec 30% de locatif social, le surcout sur le m² neuf en accession est d'environ 10%. Avec 45 %, le prix des logements en accession va mécaniquement encore augmenter.

Le résultat des courses :

D'une part, les promoteurs n'équilibreront pas financièrement leurs programmes de construction : avec un foncier couteux, avec l'envolée des prix des matériaux et avec toutes les difficultés de commercialiser des logements trop chers.

Et d'autre part, les potentiels acheteurs n'auront pas les moyens d'acquérir des logements à ce prix-là surtout en période de crise du pouvoir d'achat. Et je rajoute, au-delà même de la capacité de financement, peu de ménages auront envie de payer le surcoût qui portera le m² autour de 4500€ sous prétexte qu'il faut plus de logements sociaux. Pour certains, il faut oser le dire parce que c'est la vérité, ils n'achèteront pas du fait du nombre important de logements sociaux. Nous pouvons le regretter mais c'est ainsi.

Quant aux investisseurs qui pourraient avoir les moyens financiers, vous les découragez avec l'augmentation de la taxe foncière, avec la multiplication des contraintes à la location tels que l'encadrement des loyers, la taxe sur les logements vacants et le tout petit nouveau « le permis de louer ».

Tous ces facteurs sont des freins à l'investissement et à la construction de logements. Tout ceci n'est qu'un affichage de votre part, une fois de plus, ces montants de production de logements sont inatteignables car irréalistes !

Ma 2^{ème} remarque va sur le pourcentage de construction de logements sociaux pouvant aller jusqu'à 45%. Ce taux pénalise et condamne la notion de mixité qui est une belle notion mais qui nécessite, comme sa définition l'indique, un équilibre entre les propriétaires et les locataires. Or nous pensons que la règle des 2/3 tiers 1/3 est adaptée pour que la mixité persiste et que la solidarité s'exerce. Quant au taux de logements sociaux pour la ville de Grenoble qui nous est imposé par la loi SRU, il n'y a pas de sujet puisque nous l'atteindrons d'ici la fin de l'année et c'est une bonne chose !

3^{ème} remarque : Ce sont les deux points positifs pour nous dans ce document PLH, c'est la réhabilitation en acquisition-amélioration de 183 logements sociaux par an. S'occuper des logements vacants qui datent des années 70 pour les remettre sur le marché du locatif social est un bon projet. Il en est de même des logements sociaux en BRS (bail réel solidaire) qui procurent une offre d'accession neuve plus abordable et qui sont, de plus, comptabilisés dans les quotas SRU. Cependant les résultats seront marginaux par rapport aux objectifs que vous vous êtes fixés.

4^{ème} remarque porte sur les performances énergétiques : Il faut veiller à ce que la recherche de toujours plus de performances énergétiques ne vienne pas alourdir excessivement les coûts de construction qui ont doublé durant ces 15 dernières années. Nous savons que l'isolation des fenêtres et l'isolation de la toiture sont prioritaires pour faire baisser

les factures énergétiques. N'allons pas au-delà, au risque de faire flamber les factures de travaux pour l'amélioration thermique!

Par ailleurs, la forme urbaine des bâtiments est décisive pour une bonne qualité de vie des habitants. L'exposition, la lumière naturelle, des appartements traversants pour une bonne ventilation sont des critères à préconiser pour le bien être des habitants toute l'année.

Pour conclure, je ne pense pas que ce PLH contribuera à diminuer le nombre de demandeurs de logements sociaux. Nous assistons aujourd'hui à une décohobitation où plus de 52% des ménages sont composés d'une seule personne, ce qui nécessite un doublement du nombre de logements en absolu. Nous savons que la rareté et le prix du foncier assortis des contraintes dont vous êtes responsables sont un frein à la construction et donc participe à l'augmentation des prix des logements. Le PLH proposé aujourd'hui n'est pas réaliste car la seule option que nous avons est de rénover l'existant et vous le savez. Les objectifs fixés ne peuvent pas être atteints. Evitez de faire croire que l'on pourra loger tout le monde, c'est utopiste et mensonger !

Nous, nous sommes clairs, Grenoble étant la 3^{ème} ville la plus dense de France, nous sommes pour garder les rares espaces de respiration qu'il nous reste pour la qualité de vie des grenobloises et des grenoblois.

Alain Carignon
GO-SCDDC

Conseil municipal du 25 mars 2024

Intervention délibération #4 – 35308

Avis de la commune de Grenoble sur le projet de Programme Local de l'Habitat de Grenoble-Alpes Métropole 2025-2030.

Monsieur le Maire,

Les déclarations suivent les déclarations. S'agissant de ce plan local de l'habitat, nous n'en voyons plus tout à fait l'intérêt puisque vous ne tenez de toute façon jamais les objectifs de construction de logements que vous annoncez.

Dans une ville-centre que vous classez 3ème plus dense de France, alors qu'elle est parfois classée première hors région parisienne. Peu importe, première ou troisième, l'important est de constater sa densité qui témoigne qu'elle ne peut en aucun cas répondre à la crise du logement.

Il est donc établi qu'elle est devenue un îlot de chaleur urbain, ce qui aura des conséquences de plus en plus graves dans une cuvette si sensible au réchauffement climatique.

Combien de logements Grenoble pourrait-elle encore construire si elle voulait urbaniser tous les espaces privés de respiration qui existent ? C'est un chiffre qu'il serait intéressant de connaître dans le document sur le Programme Local de l'Habitat. Il n'est pas fourni.

J'avais trouvé le chiffre de 4000 logements à construire au détour d'un autre document. Est-ce celui-là ? Je rappelle que ce serait au détriment de tous les espaces de respiration privés qui représentent 50 % de la part de nature en ville par habitant, une part de nature qui est aussi la plus faible des grandes villes.

Donc une aggravation dramatique des effets îlots de chaleur.

Mais si ce chiffre ou un autre est le vrai, il ne répond en rien à la « crise » du logement. De plus, vous annoncez en permanence que vous voulez porter Grenoble à 30 % de HLM : comme nous sommes à 25 % cela signifie que 100 % des nouveaux logements doivent être des HLM.

Or, la fameuse crise du logement ce sont de l'ordre de 6000 demandeurs bénéficiant d'un logement social, mécontent de là où ils habitent. En continuant à créer des quartiers qui produiront les mêmes effets, on le voit sur la presqu'île, à l'esplanade et demain à Flaubert, vous allez aggraver ce que vous appelez la crise du logement, parce que vous créez des locataires qui veulent partir.

Comme toujours avec vous, il s'agit de rodomontades, d'usines à gaz, d'actes contradictoires. Plus la vacance augmente dans le privé, nous battons des records, plus vous accumulez les contraintes sur les propriétaires, les blocages de loyers, le permis de louer délivré par la ville, les annonces de réquisition.

Entre le calendrier fou des normes nationales que le lobby vert impose aux logements anciens, la détermination de savoir dans quel secteur de la ville il se trouve pour savoir quel est son niveau d'encadrement de loyer ou s'il doit ou non déposer un permis de louer, écrasé par une taxe foncière la plus élevée de France, le propriétaire se rétracte de plus en plus.

Il est évident que le grand enjeu est la rénovation et on ne voit pas que le permis de louer que vous voudriez étendre à toute la Métropole y réponde. Vous sous-entendez que la Métropole ne fait pas assez dans cette direction mais jusque-là c'était un élu grenoblois de votre majorité qui était vice-président au logement.

Enfin je dois dire que la confusion entre le logement et l'hébergement d'urgence n'aide pas à la solution du problème. Le logement social devient de plus en plus le réceptacle de l'hébergement d'urgence avec l'installation de primo-arrivants en masse dans les quartiers. C'est la classe modeste qui doit supporter les conséquences de vos déclarations

sur l'hébergement inconditionnel, sur l'accueil obligatoire de toutes les migrations légales ou illégales. Vous savez bien que c'est la principale raison de la paupérisation accélérée et de la demande de changement de logement auquel on ne peut plus répondre puisqu'aucun quartier n'est épargné.

Il faut donc dire la vérité sur les possibilités de construction, choisir entre la poursuite de la bétonisation massive de tous les espaces de respiration de la ville, sans rien résoudre, ou une politique équilibrée, responsable, de travail sur la rénovation en lien avec les propriétaires, en leur donnant de la liberté, de la confiance, séparer les problématiques du logement et de l'hébergement d'urgence et sur ce dernier cesser la démagogie de l'appel à venir alors qu'il n'est pas possible d'y répondre, sauf à transformer les quartiers en vastes centres d'hébergement. Mais nous n'avons pas non plus les moyens de l'accompagnement social très lourd à mettre en place pour y répondre.

En réalité, de PLH en PLH vous êtes dans l'impasse. Nous vous appelons à changer de paradigmes afin de prendre en compte les aspirations des Grenoblois à vivre vraiment dans un cadre de vie de qualité, apaisé, aéré et équilibré.

Conseil Municipal du 25 mars 2024

4-35308. LOGEMENT SOCIAL : Avis de la commune de Grenoble sur le projet de Programme Local de l'Habitat de Grenoble-Alpes Métropole 2025-2030

Intervention d'Amel Zenati (GDES)

Mesdames et Messieurs les élu.es, chers grenobloises et grenoblois,

Nous sommes dans une période de crise majeure sur la question du logement dans notre pays. Dans son discours de politique générale, en février dernier, le premier ministre Gabriel Attal évoquait un assouplissement de la loi SRU, souhaitant intégrer, dans les 25 % de logement social des communes, les logements intermédiaires. Après cette atteinte directe de la loi SRU et du principe même du logement public, le ministre de l'économie Bruno Le Maire annonçait une coupe d'1 milliard d'euros dans les crédits de 'MaPrimeRénov', et la sortie de 140 000 logements des statuts de passoire thermique.

C'est pour des valeurs de protection du logement publique, que nous avons donc, au Conseil Métropolitain, salué le volontarisme nécessaire dont fait preuve la Métropole en matière de construction de logement, et de la part du logement social dans notre territoire, avec 2550 logements produits dont 1 300 logements locatifs sociaux. Nous avons également salué la contribution de la Convention Citoyenne Métropolitaine pour le Climat, qui a pointé l'équilibre nécessaire à garantir, entre production de logements et réponse des transitions aux enjeux climatiques. Nous avons enfin rappelé que les logements sociaux construits entre 2017 et 2022 sur le territoire de la Métropole n'ont pas suffi à répondre aux besoins des demandeurs. Ceux-ci vivent des situations de plus en plus précaires et n'ont par conséquent plus les ressources financières nécessaires au paiement de loyers devenus trop élevés.

Le territoire de la Métropole, tout en voyant sa démographie se stabiliser depuis 2013, subit cependant, comme une grande partie de notre pays, la hausse du prix du foncier et celle des taux d'intérêt qui compliquent l'accès au logement. Le pouvoir d'achat diminue et conduit à une hausse du nombre de demandes de logement social, qui se situe autour de 17 000 dans notre métropole.

L'avis que vous nous demandiez de rendre ici en votant cette délibération ; va

dans le sens des observations que nous avons pu faire à l'égard de ce programme local de l'habitat. Vous vous joignez en effet aux objectifs affichés par le PLH métropolitain qui nous est proposé et saisissez l'urgence à agir sur la question du logement en soulignant la complexité pour Grenoble, ville particulièrement dense, de produire davantage de logements,

et ce malgré les demandes que vous formulez dans cette délibération comme la révision du ScoT de la Grande Région de Grenoble qui ne semble pas chose aisée compte-tenu de la méfiance qu'éprouve une partie des autres intercommunalités.

Et la demande pour le moins surprenante sur le transfert de la compétence logement étudiant à la Métropole de Grenoble sur une simple annonce sans études ni travail en amont avec les partenaires et notamment l'État ; sans mesurer les impacts notamment financiers d'une telle demande ! Ce point demandant du temps d'abord et de la vigilance

Nous estimons ainsi, que l'esprit de cette délibération qui s'inscrit dans la continuité des intentions du PLH à l'échelle Métropolitaine est équilibré et ambitieux, et notre groupe votera en faveur de l'avis qui nous est proposé ici en rappelant que les communes et les métropoles ont des responsabilités complémentaires en matière de PLH. Tandis que la commune intervient principalement à l'échelle locale, en élaborant et en mettant en œuvre des politiques de l'habitat sur son territoire, la métropole peut avoir un rôle de coordination et de pilotage à l'échelle métropolitaine, en veillant à la cohérence des actions menées sur l'ensemble de son territoire.

Cependant, qu'en est-il, Monsieur le Maire, de la construction du logement social à Grenoble partie intégrante du PLH ?

Dans cette délibération, nous manquons à voir les objectifs que la Ville de Grenoble se fixe en termes de construction et la part du logement social alors que sur les 17000 demandes, il y aurait plus 5900 demandeurs grenoblois de logement social pour 880 attributions.

Quelles sont les ambitions qualitativement et quantitativement de la municipalité en terme de production de logements sociaux d'ici la fin de ce mandat ?

Quelles sont les ambitions de la municipalité pour réduire de la vacance de logements dans le parc de logement social ?

Nous sommes forcés de constater d'ores et déjà, que Grenoble arrive en 7ème position loin derrière ses voisines Echirrolles, saint martin d'hères, Pont de Claix, Fontaine, Saint Martin le Vinoux et Vizille.

Grenoble a donc, sur 10 ans, divisé par 3 et plus sur certaines années sa production de logements sociaux.

Quelles sont les actions concrètes et non incantatoires Monsieur le Maire pour remédier au déficit de production de la Ville de Grenoble en se basant sur ce constat :

Entre 2010 et 2014 : 2073 logements sociaux, soit 415 log/an

2015-2019 : 1374 logements sociaux, soit 275 log/an

2020-2023 : 1283 logements sociaux, soit 320 log/an

et une projection jusqu'à 2026 avec 464 logements sociaux, soit 155 log/an

Au total, la Ville de Grenoble aura produit 3121 logements sociaux sur 10 ans.

Et si on sort de ces chiffres les projets qui ont été lancés avant 2014 et livrés ces dernières années, je ne saurais dire quelle est la part de la production stricto sensu de la municipalité sur les 2 mandats !

D'autre part, d'après le PLH, et juste sur la période de 2017 à 2022, la ville de Grenoble est déficitaire en terme de production de logements : elle a produit 806 logements, dont 307 en PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) donc 38%, 464 en catégorie PLUS (Prêt Locatif à Usage Social équivalent HLM) donc 58%, et 35 logements en PLS/PLI (Prêt Locatif Social/Prêt Locatif Intermédiaire) donc 4%.

En conclusion, nous ne pouvons pas nous satisfaire du niveau de la production de logements sociaux à Grenoble. Le manque crucial de logements sociaux pour les plus précaires est une réelle inquiétude !

Alain Carignon
GO-SCDDC

Conseil municipal du 25 mars 2024

Intervention délibération #5 – 35321

Adoption du Plan Municipal de Santé 2024-2028

Monsieur le Maire,

Quelques mots sur le plan santé qui est un plan rataplan comme tous vos plans et délibérations cadres.

Il faut seulement que les Grenoblois sachent que ce plan comporte 19 objectifs opérationnels et 61 actions qui se recoupent avec tous les autres plans que nous adoptons, sur l'alimentation, la pollution, la cadre de vie, l'urbanisme, le climat, le sport, tous répètent les mêmes formules à satiété, jusqu'à la nausée. C'est en fait un catalogue assez indigeste. Vous créez et vivez dans une réalité virtuelle, celle de vos rapports et de vos mots.

Tout ceci ayant un coût, mobilisant chaque fois des fonctionnaires, vous contraind sans cesse à recruter des coordonnateurs transversaux pour coordonner les coordinations qui s'empilent les uns sur les autres. On comprend pourquoi on ne peut obtenir l'organigramme de la ville. Je pense que c'est devenu un labyrinthe.

Bien entendu rien n'est oublié dans ces 19 objectifs et 61 "actions". Les Grenoblois doivent savoir que figure « l'action pour une ville propre ». Je dis bien l'action. Ou bien figure « la lutte contre les violences ».

Ou encore la « garantie de l'eau potable » quand on sait que depuis 2017 la nappe phréatique est polluée et que cela a des incidences sur le réseau d'eau potable. Le Maire, d'ailleurs, dans son efficacité légendaire, a... porté plainte. Il ne lui est pas venu à l'idée de voir vite les industriels concernés avec le Président de la Métropole pour leur demander des mesures.

Au rang des actions, je relève aussi que vous avez pour objectif de *"réduire les nuisances sonores urbaines"* et de *"prévenir les nuisances sonores liées aux activités nocturnes"*.

Quel cruel sens du timing, au moment même où la foire des rameaux s'installe et où les riverains de l'esplanade font part de l'enfer que devient leur vie avec le bruit. Pourtant bien conscient de ces nuisances sonores, vous avez décidé d'en faire souffrir le plus grand nombre en surdensifiant ce quartier, au-delà de ce que prévoyait le projet de Michel Destot que vous avez tant décrié.

Je ne cite pas la liste des poncifs et généralités comme celle qui consiste à « renforcer l'offre de santé sur le territoire » dans une ville où le centre de santé 7 sur 7 du cours Jean Jaurès qui soulageait les urgences du CHU a fermé, dans une ville où pendant que son Député était Ministre de la santé, la clinique Mutualiste a été mise en danger.

Dans une ville où la municipalité, dans son précédent plan de sauvetage, avait réduit la santé scolaire qui était un modèle de Grenoble.

Tout est tellement vide et démagogique. M. Juven, l'adjoint à la santé qui fait voter un plan rataplan qui s'engage à « agir pour la santé des agents du service public » ne pourrait-il pas en dire un mot à M. Kada, l'adjoint qui préside le CCAS ?

Alors même que tous les autres EHPAD du territoire grenoblois organisent et vaccinent leurs professionnels contre le COVID et contre la grippe, le CCAS de Grenoble a supprimé la prise en charge de la vaccination des agents de ses EHPAD en les renvoyant sur leur médecin traitant. Résultat cette année : une couverture vaccinale proche de zéro dans les EHPAD qui met directement en danger les usagers.

Nous serons la seule ville à avoir un plan municipal de santé et la seule à dissuader les professionnels de se vacciner pour protéger leurs patients.

Peut-être pourriez vous créer un poste de coordonnateur entre M.Kada et M. Juven afin de vous informer mutuellement ?

Je ne sais pas quelle est la part de l'incompétence, de la suffisance idéologique et du cynisme dans ce type de délibération, mais je suis convaincu qu'il y a un peu des trois.

Conseil Municipal du 25 Mars 2024

35321. HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE : Adoption du Plan Municipal de Santé 2024-2028

Intervention d'Amel Zenati (GDES)

Commençons cette intervention par saluer le travail fait pour ce document, bien présenté, complet. Une fois n'est pas coutume, nous avons eu plaisir à la lire. Soulignons aussi le travail fait par la ville en matière de Santé. En effet, la santé n'est pas une compétence obligatoire des communes, Grenoble mène une politique volontariste et s'empare des questions de santé.

Grenoble subit, comme une grande partie des villes françaises, des difficultés concernant l'offre de soin, mais elle souffre également de problématiques particulières, notamment en termes de pollution, de chaleur extrême l'été. Elle est aussi au cœur d'une actualité brûlante sur la santé, compte tenu de l'état de son CHU et du groupe hospitalier mutualiste.

Sur le fond, la question du nombre de médecins par habitant est cruciale, mais il faut aussi noter que de nombreux médecins travaillent moins qu'avant, sans que nous ayons de données fiables sur ce sujet jusqu'à maintenant.

Il est évoqué en page 14 les médiatrices paires en santé, il faut aussi rappeler que les postes de travailleurs pairs en santé de la ville de Grenoble sont souvent sur des postes de contractuels, à temps partiel, et peu rémunérés.

Il aurait été intéressant d'évoquer la problématique intercommunale :

- dans les interactions et les flux en son sein : les populations des autres communes se rendant sur Grenoble pour accéder à une meilleure offre de soin.
- Dans les interactions avec d'autres intercommunalités : des habitantes et des habitants de Grenoble qui iraient se soigner dans le Grésivaudan par exemple, où l'offre de soin est plus élevée.

Il est aussi question d'amélioration de la qualité de vie au travail de nos agentes et de nos agents, de prévention des risques psychosociaux par exemple, c'est très bien ! Mais l'amélioration de la QVT passe aussi par chauffer l'hôtel de ville correctement pour assurer des conditions dignes de travail aux agents, et ne pas leur distribuer des plaids !

De plus, une alerte demeure sur les actions que la CPTS mène pour l'attractivité du territoire pour les médecins. Comment trouver un équilibre en attractivité du territoire tout en évitant de tomber dans une sorte de discrimination positive à l'égard des médecins, en favorisant, par l'exemple, l'emploi de leur conjointe ou de leur conjoint, ou une place en crèche.

De manière générale, ce qui est indiqué dans ce plan reste, comme souvent, très général. Attention à ne pas tomber dans des considérations trop théoriques, invitant à la consultation des habitantes et des habitants, à la sensibilisation, alors que le problème majeur reste pour la grenobloise, le grenoblois, de trouver un médecin traitant.

Le PMS reste donc vague sur les actions. Il est ainsi évoqué la possibilité pour les agents d'avoir recours à une psychologue, très bonne initiative ! Mais il n'est pas indiqué dans le PMS l'opérationnalité d'une telle mesure : combien de séances possibles ? Que se passe-t-il si les demandes sont trop nombreuses et que la psychologue ne peut y répondre à toutes ? Devra-t-elle choisir ? En fonction de quels critères ?

Nous aurions aussi aimé avoir une vision sur le calendrier de mise en œuvre des différentes mesures énoncées dans ce plan municipal de santé, pour nous assurer que tous les objectifs fixés vont bien voir une mise en concrétisation.

Le PMS est complet. Son diagnostic est bien plus exhaustif que ce que nous avons pu voir dans le rapport égalité femmes/hommes et le rapport Grenoble en Transitions que nous avons votés en novembre. Toutes les thématiques sont abordées. Mais si on s'amuse à regarder dans le détail, très peu sont des actions concrètes et portées par la Commune. Il y a donc beaucoup de problématiques sont énoncées, mais assez peu d'actions concrètes pour y répondre.

Notre groupe votera donc en faveur de ce plan municipal de santé, car il porte une vision que nous partageons du rôle de la commune en la matière, tout en restant vigilant sur la concrétisation de ce plan durant sa durée d'effectivité.

Conseil Municipal du 25 mars 2024

6-(35482) AFFAIRE CULTURELLES : Convention de partenariat avec la Commission Internationale d'Histoire de la Révolution Française pour la journée du mariage du 14 juin 2024.

Jérôme Soldeville, groupe Grenoble en Commun

Cher-es élu-es,

Chères citoyennes et citoyens qui suivez ce conseil à distance,
Par un heureux hasard de calendrier, le Haut Conseil pour l'Egalité nous rappelle qu'il y a un siècle jour pour jour, le 25 mars 1924, il était décidé que les filles et les garçons suivraient les mêmes programmes dans l'enseignement secondaire et auraient des épreuves identiques au baccalauréat. C'est un anniversaire qui se trouve être en résonance avec la présente délibération, car cela posait une pierre dans le domaine de l'égalité des genres et de l'histoire de l'école de la République.

La délibération, qui vous est présentée maintenant, porte sur la co-organisation par la Commission Internationale d'Histoire de la Révolution française et la Ville de Grenoble, d'une journée d'étude intitulée : « Femmes, mariage et Révolution ». Elle se tiendra le 14 juin prochain à l'auditorium du musée de Grenoble.

En effet, entre 1789 et 1795, l'étau s'est desserré autour des femmes et certaines d'entre elles, n'appartenant pas le plus souvent à la classe des « honnêtes femmes » de la bourgeoisie, des marginales en rupture avec leur milieu, des femmes de lettres, des artistes, des femmes du peuple, ont pu acquérir une autonomie politique et pour toutes de nouveaux droits, passant en quelques années de l'absence de statut juridique sous l'Ancien Régime à celui de sujet de droit privé : ainsi, dès 1790, un mari ne peut plus faire enfermer son épouse ou ses enfants, dès 1791, le mariage est assimilé à un contrat civil et en 1792 la clause du divorce par consentement mutuel est incluse dans la nouvelle loi révolutionnaire

sur le divorce, d'inspiration laïque et anti-féodale ; cette dernière sera évidemment abrogée par la Restauration en 1815, mais la clause du divorce par consentement ne réapparaîtra dans la loi française qu'en 1975 ! Une longue période d'obscurité pour les femmes liée au code Napoléon.

Une évolution sociétale majeure donc, qui n'a été rendue possible que par la radicalisation politique survenue au moins pendant la première partie de la Révolution. A partir de 1789, les clubs de femmes et les sociétés populaires féminines non mixtes prospèrent partout ; surgit aussi une « Société fraternelle des deux sexes défenseurs de la Constitution », où s'illustrent Louise Keralio, Pauline Leon et Claire Lacombe ; à Paris les femmes, à l'appel de la « fruitière » Reine Audu, font le siège de Versailles en octobre et ramènent la famille royale au Louvre ; en mars 1792, Pauline Leon, figure majeure du Club des citoyennes républicaines et révolutionnaires, à laquelle d'ailleurs nous avons donné le nom d'une rue au conseil de décembre 2022, présente à la tribune de la Convention une pétition réclamant le port de la cocarde pour les femmes et l'égalité civique.

Mais, l'insurrection du 20 avril 1795, déclenchée par les femmes pour réclamer du « pain et l'application de la Constitution de 1793 » sera suivie d'une répression d'une grande violence qui marquera la fin de l'expression publique des femmes. A la suite de 4 décrets promulgués à leur encontre, elles seront renvoyées sans ménagement dans leur foyers et elles retomberont dans leur silence et dans l'oubli. Pour très longtemps.

Ce colloque s'inscrit naturellement dans la lignée des travaux menés par des militantes féministes et avec une volonté d'entamer un dialogue entre les historien-nes et toutes celles qui dans le champ des sciences sociales, ont concouru à l'émergence du « matrimoine », notamment l'anthropologue Ellen Hertz, qui, dans un ouvrage intitulé « Le musée

cannibale », nous a invité à repenser notre « patrimoine ». Certes, comme elle l'affirme, « les dictionnaires, les grands récits historiques sont venus compliquer les choses. Car – je la cite encore - le prétendu néologisme n'en est pas un et l'histoire de son existence suivie de celle de son effacement révèle tout un programme. »

En effet, les études lexicographiques, entreprises à partir d'un trésor du patrimoine franco-allemand le « *französiches etymologische Wörterbuch* », ont fait la démonstration que le terme de « matrimoine » existait bel et bien au Moyen Age dans la langue française, jusqu'à son effacement progressif au 17^e siècle. **Il servait alors à désigner un héritage matériel au féminin distinct de la dot.**

A ce premier sens, Ellen Hertz a voulu adjoindre le sens d'héritage symbolique produit par les femmes, distinct du « patrimoine », ce qui a depuis conduit à des productions d'historiennes, issues du monde du spectacle vivant ou du théâtre, telles Aurore Evain ou Mélanie Traversier.

Toutefois, il ne faudrait pas voir dans le « matrimoine » un simple « patrimoine au féminin », il constitue plutôt une approche qui invite à interroger la notion couramment admise de « patrimoine » et de « mémoire institutionnelle », qui en sont issues, en tant que produit d'une histoire patriarcale et coloniale.

Ce colloque international réunira donc à Grenoble le 14 juin prochain des universitaires (je tiens ici à remercier le président de la CIHRF, Pierre Serna), venus de France et de l'étranger, ainsi que les Archives Nationales et le musée de Grenoble, qui mêleront approches historique, archivistique et muséographique, et qui nous permettront de restituer la place des femmes, les raisons de leur effacement ou de leur invisibilisation, et de mettre au jour le croisement des différentes formes de discriminations de sexe, de classe ou d'origine ethnique en utilisant

des outils des savoirs critiques comme l'« intersectionnalité », notamment au sujet de l'histoire coloniale des Caraïbes et des Antilles pendant la Révolution.

Pour ce qui est de l'histoire de Grenoble, cité alpine qui a joué un rôle de premier plan dans l'histoire révolutionnaire française, le constat fait précédemment est tristement valable ; mais, sur le célèbre tableau d'Alexandre Debelle, propriété du musée de Grenoble, commémorant la Journée des tuiles du 7 juin 1788, on peut apercevoir des femmes armées menant des émeutiers face aux troupes du roi Louis XVI. Or, la Fontaine des Trois Ordres qui est, comme vous le savez, le principal monument commémorant le centenaire de la Révolution à Grenoble, ni ne fait la mention de ces actrices historiques féminines, ni n'a laissé la trace de ces femmes du peuple, « herbières » (c.a.d. des marchandes de légumes exerçant place aux Herbes) et autres « gantières » qui ont participé à la renommée de la ville ; elles ont ainsi été effacées de notre imaginaire, de notre espace public et en définitive de notre mémoire collective !

Elles étaient bien là pourtant, alors il s'agit aujourd'hui pour nous de leur redonner chair et de les honorer.

Je vous invite donc toutes et tous à venir assister à la journée du matrimoine le 14 juin, qui promet d'être passionnante !

Conseil Municipal du 25 mars 2024

Réponse au vœu des groupes GDES et NASA Relatif à la crise humanitaire, sociale et économique à Gaza

Emmanuel Carroz, groupe Grenoble en Commun

Monsieur le maire, mesdames et messieurs les élu-es.

La situation à Gaza est catastrophique et en effet sur les autres territoires palestiniens, outre l'accélération de la colonisation illégale et des nombreuses violences qui l'accompagnent, c'est bien toute la vie économique, la société qui s'effondre.

La cour pénale internationale a statué après des audiences publiques approfondies et elle demande à Israël d'éviter tout risque de génocide. Car les massacres perpétrés tous les jours tuent de façon indiscriminée des hommes, des femmes, des enfants, condamne la génération actuelle et même la génération à venir. Et cette situation est d'autant plus dramatique que les recours dont dispose une population civile pour pouvoir survivre ne fonctionnent pas à Gaza.

Vendredi, à l'ONU, alors que les USA appellent enfin eux aussi maintenant à un cessez-le-feu les voix de la Russie et de la Chine contre cette résolution empêcherent la voix de la paix. Aujourd'hui, alors que nous siégeons en conseil municipal, une résolution d'un cessez-le-feu et de libération des otages a enfin été voté à l'ONU du fait de l'abstention des USA.

Bien sûr, le groupe GEC soutient ce vœu.

Je rappelle toutefois que notre conseil municipal a déjà abondé le 20 novembre 2023 à un fonds d'aide en fin d'année dernière via CUF, permettant aux ONG sur place de venir en aide et de participer à la reconstruction quand il sera possible agir. Ce fonds de CUF est travaillé en lien avec le consulat de France à Jérusalem.

Nous avons contribué à ce fonds et les premières actions seront déclinées d'ici 3 semaines.

Sur notre territoire, les actions pour la paix continuent. Conférence des guerrières de la paix, que je souhaite faire revenir, soirée en lien avec les moissonneurs des Lilas autour du livre « APEIROGON » de Colum McCann.

Avec le cercle Bernard Lazare, avec qui j'échange chaque semaine, nous préparons d'autres actions avec des universitaires, des militant-es, des artistes.

Je rappelle que, sur notre ville Jumelle de Bethléem, la situation économique est catastrophique. Sur un territoire enclavé derrière un mur de séparation, sous les miradors, alors que la principale activité est le tourisme, la ville est à l'arrêt. La majorité présentera au conseil municipal de mai prochaine une délibération pour une aide à vocation humanitaire au CM de juin avec Montpellier et Strasbourg. Difficile car plus de contrats locaux et donc attendre avec AFD pour pouvoir reprendre quelqu'un pendant 9 mois. Retour de Bethléem on espère cette semaine pour que le rapport de renouvellement de contrat puisse être fait.

Nous espérons toujours recevoir en juillet les jeunes joueuses du camp d'Aida (appel à projet Sport, avec l'AFPS, la ville de Grigny...), on devrait arriver à déposer au MEAE (enthousiaste comme le consulat) sur la thématique sport (pratique sportive féminine, formation, échanges) d'ici mardi prochain. Mais nous ne pouvons pas oublier que notre collègue et ami Anas Abu Srour, responsable du camp de jeune d'Aida, a été arrêté et a écopé de 6 mois de prison, sans procès, fin novembre. Nous sommes sans nouvelle. Nous sommes très inquiets. Son collègue, Munther Amira a été libéré après plusieurs semaines de rétention et son témoignage est glaçant « Les prisons israéliennes sont des tombeaux pour les vivants ».

Nous espérons pouvoir nous rendre de nouveau à Bethléem cette fin d'année, si les conditions le permettent, afin de faire le bilan avec l'AFD de notre projet triennal et de lancer de nouvelles coopérations pour participer, comme l'indique ce vœu, en lien avec d'autres collectivités territoriales, à la reconstruction.

Conseil Municipal du 25 mars 2024

Réponse au vœu du groupe AEC : Réaffirmer la voie de la diplomatie et organiser au plus tôt une conférence pour la paix en Ukraine sous l'égide de l'ONU.

Emmanuel Carroz, groupe Grenoble en Commun

Tout d'abord, je me permets de renouveler le soutien à la population de Moscou après l'attentat terrible perpétré par l'EI. Attentat immédiatement utilisé par Poutine dans sa communication afin de faire porter le soupçon de la responsabilité sur l'Ukraine. Preuve s'il en fallait encore de son entêtement, du mépris de la justice et de la vérité, de son mépris de la population russe elle-même.

Sur le vœu d'AEC : GEC votera ce vœu qui appelle à la nécessité de trouver une solution via l'ONU.

Sur la situation en Ukraine, et plus largement sur les territoires de l'Europe de l'Est et du Caucase, la menace de Poutine est directement palpable :

J'ai ce jeudi RDV avec l'ambassadeur d'Ukraine en France. En effet j'ai au sein du GIP régional RESACOOP pris la responsabilité d'un groupe de travail « agir en temps de crise » où nous cherchons avec les collectivités territoriales, les ONG, comment proposer une aide efficace sur le terrain. Je serai accompagné par l'association Ukraine Grenoble Isère, association œuvrant avec énergie sur notre territoire.

Le RDV avec l'ambassadeur, en lien avec le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, permettra de travailler à des premières perspectives de coopération avec les collectivités territoriales d'Auvergne Rhône Alpes.

Par exemple en ce qui concerne la population réfugiée notamment en Pologne, la ville est en train d'analyser une action portée par AMEL HUMACOOP pour l'accompagnement d'enfants victimes de traumatismes de guerre.

Plus largement, la ville de Grenoble s'inscrit dans un cadre d'actions fortes sur l'est de l'Europe et le Caucase.

En effet, en lien avec l'AFCCRE, l'UE, et bien sûr en conformité des engagements internationaux de la France, nous travaillons à créer de nouveaux réseaux pour des coopérations actives. C'est le but de l'organisation des rencontres franco-moldaves à Grenoble en septembre prochain (la pression russe est également inquiétante sur la Moldavie, avec une situation tendue en Transnistrie particulièrement) , avec l'AFCCRE et le CCRE, c'est le but de ma participation avec Innsbruck notre ville jumelle et Tbilissi, capitale de la Géorgie à une conférence en lien avec les transitions, premier axe de notre délibération cadre. C'est aussi dans ce cadre que nous répondrons positivement à la sollicitation du Ministère sur l'appel à manifestation d'intérêt lancé ce mois de Mars sur des missions d'expert en Moldavie, qui pourra comprendre l'aide aux réfugiés-es, l'amélioration des services publics, la mise aux standards Européens.

C'est également dans ce sens que j'ai rencontré l'ambassadrice de France en Lettonie et l'ambassadeur de Lettonie en France. Nos actions culturelles et mémorielles avec Kaunas en Lituanie, avec Tallinn, CVE 2023 et Vilnius CVE 2025 peuvent être l'occasion de créer des coopérations croisées avec les 3 pays Baltes. Nous avons été invités ainsi à rencontrer les autorités de Riga pour cela.

Lors de son discours sur l'Union din 2023, j'ai noté qu'Ursula Van Der Leyen porte bien sûr les mêmes préoccupations. J'ai par contre fortement regretté qu'elle ne cite jamais l'Arménie, dont la situation empire après la fuite imposée du Haut Karabagh. Là encore nous répondrons aux nouvelles demandes du maire de Sevan (notamment sur la rénovation des écoles) et nous travaillerons à créer de nouvelles coopérations, comme par exemple avec notre ville jumelle de Halle en Allemagne, avec qui j'ai déjà posé les premières pierres d'un rapprochement avec une nouvelle collectivité Arménienne. Ce sera un axe de travail lors de la venue du maire de Halle à Grenoble en mai.

J'alerte par contre fortement les Grenoblois et les Grenobloises sur les propositions par d'autres associations d'action dangereuses. En effet, j'ai découvert la diffusion d'une proposition de voyages « touristique » en Ukraine, à Lviv et à Kiev. Comme nous l'avons vu hélas ce week-end, ces 2 villes ont été la cible d'attaques russes, avec franchissement de l'espace aérien polonais. L'Ukraine est en zone rouge, le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères déconseille fortement tout voyage en Ukraine. Nous appelons à la responsabilité de chacun et de chacune pour ne pas proposer d'actions dangereuses. Le temps est en effet à la diplomatie, à la préparation de l'avenir. Le temps viendra en effet ou l'Ukraine pourra revivre en paix, dans ses frontières, et Grenoble alors, participera comme elle sait le faire à des coopérations avec ce grand pays.

D'ici là je vous encourage à vous rendre à la MIG pour voir les 3 expositions, poignantes dans les regards des habitantes et habitants, des enfants d'Ukraine, dont certaines ont fait la une du Times, du Gardian.

Conseil Municipal du 25 mars 2024

41-(35319). EDUCATION : Convention cadre "notre école faisons la ensemble" entre la direction départementale des services de l'éducation nationale (DSDEN) de l'Isère et la ville de Grenoble
Christine Garnier, groupe Grenoble en Commun

Bonjour à toutes et à tous,

La question que vous posez, M. Ben Redjeb, n'est pas en rapport direct avec la délibération, elle a été refusée en tant que question orale car la carte scolaire, c'est-à-dire les ouvertures et fermetures de classes, sont de la responsabilité de l'Education Nationale et non des communes. Toutefois, la question des effectifs scolaires et de la possibilité pour tous les enfants de bénéficier d'un enseignement de qualité préoccupe bien évidemment notre exécutif. Notre Ville agit avec volontarisme sur ce sujet : nous menons un travail régulier avec le DASEN (Directeur départemental de l'Education Nationale) : une rencontre annuelle avec le maire et moi-même,, justement sur la carte scolaire, des rendez-vous réguliers avec les services, ainsi que des contacts directs en cas de besoin.

Il faut relativiser ces 11 fermetures et 3,5 ouvertures de classe par rapport à nos 550 classes. A la rentrée 2024-2025, du fait de la baisse des naissances, qui touche l'ensemble de la France, nous compterons 400 enfants en moins dans les écoles grenobloises. Bien que le Ministère de l'Éducation Nationale ait réduit les effectifs régissant l'ouverture ou la fermeture d'une classe, nous pouvons craindre une vingtaine de fermetures pour l'an prochain. 11 fermetures seulement sont donc prévues à la rentrée 2024, suite à nos discussions.

Nous pensons que la baisse démographique ne doit pas générer une baisse mécanique des moyens dédiés à l'éducation du fait de son rôle dans la réduction des inégalités sociales et territoriales, et la ville de Grenoble plaide pour la baisse des effectifs dans chaque classe, mais aussi pour davantage de personnel dans les classes, afin de favoriser les projets de classe particuliers, en petits groupes, les personnels RASED (Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté), l'accompagnement des enfants avec besoins particuliers, notamment en situation de handicap,.

Notre municipalité soutient particulièrement les écoles des quartiers populaires mais qui de façon étonnante ne sont pas en REP (Réseau d'Education Prioritaire) et qui devraient bénéficier des mêmes effectifs bas qu'en REP.

A ce titre, nous regrettons la fermeture prévue d'une classe de maternelle à l'école Anatole France, contre notre avis.

Chérif Boutafa
GO-SCDDC

Conseil municipal du 25 mars 2024

Intervention délibération #58 – 34847

Créations, transformations de postes et précisions sur certains emplois.

Monsieur le Maire,

On assiste à nouveau à ce double phénomène de précarisation massive d'emplois au sein de la collectivité, et de recrutement à tour de bras.

Permettez-moi de rappeler une fois de plus quelques faits : lors du précédent mandat, malgré le transfert de compétences et des emplois correspondants à la Métropole, vous avez créé de l'ordre de 150 postes de plus à la ville.

La Métropole a de son côté également créé de l'ordre de 200 postes de plus par rapport aux transferts des communes. Et vous continuez de créer des postes, conseil après conseil. Encore aujourd'hui.

On constate également un recours accru aux contractuels. Donc une marche en avant vers les précarisation. Cette augmentation tendancielle traduit bien vos difficultés d'adaptation du service public.

Pourtant vous ne vous questionnez toujours pas sur le manque d'attractivité de certains services et de la collectivité. Après tout ce temps vous ne nous ferez pas croire que vous ne voyez rien, il y a là volonté de ne pas voir.

En poursuivant cette fuite en avant sans vous interroger, non seulement vous n'aurez résolu aucun des problèmes auxquels la collectivité employeur est confrontée, mais vous les aurez en plus aggravés. Ni la situation des agents, ni le service rendu ne se seront améliorés.

Intervention d'El Hasni Ben Redjeb

Groupe " L'Avenir Ensemble en Confiance "
Conseil Municipal du 25 mars 2024

Délibération n° 62

Consolidation de la stratégie de recrutement et d'accueil de doctorants
au sein de la Ville et du CCAS

Monsieur le Maire

A la faveur de cette délibération, nous apprenons qu'une « stratégie de recrutement et d'accueil de doctorants au sein de la Ville et du CCAS » existe puisqu'il est proposé de consolider celle-ci.

S'il est utile de faire appel à la recherche pour mesurer, comprendre et accompagner les grandes évolutions et transitions à mener au sein des services publics municipaux, il est aussi nécessaire que cet apport soit accepté en interne et encadré, et que les doctorants viennent d'horizon divers afin d'ouvrir le champ de la réflexion.

Pour être accepté, il faut que l'ensemble des compétences internes à la ville aient été sollicitées et qu'un constat d'absence de ressources appropriées ait été fait.

Doit-on comprendre que selon vous il n'y a donc pas de ressources qualifiées au sein du personnel de la ville capable d'apporter ce que vous demandez aux doctorants.

Il faut aussi que le dispositif soit encadré avec un recrutement par un appel à candidature large et un dispositif de sélection. Répondez-vous actuellement à ces exigences qu'on peut qualifier de minimums ?

Enfin, il faut que les doctorants retenus viennent d'horizon divers.

Cela permet d'ouvrir le champ de la réflexion et d'éviter toute propension à ne recruter que dans son environnement proche.

Intervention d'El Hasni Ben Redjeb

Groupe " L'Avenir Ensemble en Confiance "
Conseil Municipal du 25 mars 2024

Délibérations n° 66

Demande de protection fonctionnelle de Madame Salima DJIDEL-BRUNAT.

Monsieur le Maire

Notre groupe a jusqu'à ce jour systématiquement voté les délibérations proposant d'accorder la protection fonctionnelle aux élus de votre majorité comme aux agents de notre collectivité.

Concernant les élus, ce dispositif a pour fonction de « protéger les élus municipaux contre les violences, menaces ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion ou du fait de leurs fonctions et de réparer le cas échéant, le préjudice qui en est résulté ».

Chacun aura bien compris l'esprit de ce texte : il s'agit évidemment de violence, menaces ou outrages venant d'éléments extérieurs à la municipalité.

Il ne s'agit donc pas d'un dispositif visant à « tempérer » le fonctionnement interne d'une municipalité ou à contribuer à régler les comptes d'une équipe majoritaire avec ceux qu'elle a elle-même exclu.

De plus le compte rendu de la commission Ressources du 14 juin 2023 précise deux éléments

D'une part je cite

« Mme DJIDEL-BRUNAT informe les membres de la commission que Mme ZENATI a proféré en séance des insultes à caractère raciste à son encontre et à l'encontre de Mme CAPDEPON. »

D'autre part je cite

Mme ZENATI a signalé par mail à l'attention des co-président-es de la commission « qu'elle avait subi "une agression verbale" de la part de Mme DJIDEL-BRUNAT l'ayant "choquée " et conduite à quitter la séance »

Nous avons donc deux affirmations concernant des expressions verbales que seuls les intéressés ont entendu et nous considérons donc que nous n'avons pas vocation à départager les parties dans le cas présent.

Dominique Spini
GO-SCDDC

Conseil municipal du 25 mars 2024

Intervention délibération #66 – 35391

Demande de protection fonctionnelle de Madame Salima DJIDEL-BRUNAT.

Monsieur le Maire,

Sur ce dossier nous regrettons à nouveau que le Conseil Municipal soit appelé à se prononcer sur des batailles de chiffonniers entre membres de votre liste et que le contribuable, par les frais d'avocats, soit appelé à en payer la note.

Nous regrettons que vous ne disposiez d'aucune autorité pour empêcher ces dérives et les régler afin d'éviter qu'elles encombrent et polluent le débat public.

Il faut que les grenoblois comprennent que deux colistières d'une liste qui s'appelle pourtant « Grenoble en commun », démontrant la véracité de l'appellation, s'accusent entre elles.

Une querelle sémantique de haut niveau devra donc être tranchée par les tribunaux. C'est dire l'état de votre majorité, où elle en est arrivée et la valeur de vos leçons indignées sur les comportements et les propos de la droite qui n'est pourtant aucunement prise en défaut contrairement à vous.

Alors que vous ne déposez pas plainte sur les actes de délinquance dont la ville est victime, vous encombrez les tribunaux de vos querelles internes et vous ne traitez pas la vie quotidienne des Grenoblois. Je dois vous dire que cette délibération est malheureusement un symbole représentatif de ce que vous êtes collectivement devenus après 10 ans de mandat.

Dominique Spini
GO-SCDDC

Conseil municipal du 25 mars 2024

Intervention délibération #68 – 34616

Demande de protection fonctionnelle de Monsieur Éric PIOLLE

Monsieur le Maire,

Vous formulez ici une demande de protection fonctionnelle suite à la plainte pour diffamation que vous avez déposée contre M. Pascal Clerotte, dans le cadre des dossiers de la fête des Tuiles et du Crédit Agricole.

Sauf erreur de notre part, il s'agit là d'une procédure que vous avez engagée en février 2022. Nous sommes donc très étonnés que vous ayez mis plus de deux ans pour solliciter la protection fonctionnelle.

Sauf erreur de notre part, vous avez également été débouté de ce recours en référé, et condamné aux dépens. Pour le dire en d'autres termes : vous avez perdu.

Pouvez-vous nous expliquer comment vous justifiez cette demande de protection fonctionnelle, qui revient à faire prendre en charge au contribuable grenoblois les frais d'une procédure dont vous avez été débouté ?

Intervention d'El Hasni Ben Redjeb

Groupe " L'Avenir Ensemble en Confiance "
Conseil Municipal du 25 mars 2024

Délibérations n° 70

**Lancement de l'Appel à Projets "Gren' de Projets"
pour le site de la chapelle de l'Adoration**

Monsieur le Maire

Vous nous proposez d'ajouter le site de la « Chapelle de l'adoration » aux six « Gren de projets » lancés il y a 7 ans.

Soulignons qu'à ce jour vous n'avez concrétiser qu'un seul de ces 6 « gren de projets », celui de l'ancien couvent des Minimes

Deux sites ont été abandonnés : L'ancien musée de peinture ; la piscine iris

Les 3 autres sont en panne depuis 7 ans. C'est ce que vous appelez « en cours de développement » ; l'atelier Méliès ; l'Orangerie ; La Villa Clément

Malgré ce fiasco , votre frénésie à défaire les Grenoblois de leur patrimoine, vous conduit à engager un nouveau site dans ce dispositif. Nous verrons le sort qui lui sera donné.

Par ailleurs, rappelons que les « Gren de projet 2017 » avait eu un comité de sélection composé d'élus de la majorité et de l'opposition,

Vous faites aujourd'hui le choix « politique » d'écarter les élus d'opposition.

C'est inadmissible d'autant que le travail mené collectivement en 2017 avait été très constructif.

Notre Groupe propose donc un amendement qui permettra de revenir sur cette décision peu en rapport avec la coconstruction que vous avez claironnée sur tous les tons depuis 10 ans

Nous proposons

De modifier le troisième alinéa du gras

- d'approuver la création du comité de sélection composé de 3 élu-es :Mme Margot Document édité le 19/03/2024 1216/1439 BELAIR, M. Alan CONFESSON et M. Pierre MERIAUX et de 4 personnes qualifiées ;

Par

- d'approuver la création du comité de sélection composé de 5 élu-es dont Mme Margot BELAIR, M. Alan CONFESSON et M. Pierre MERIAUX, de 2 élus d'opposition et de 4 personnes qualifiées ;

Intervention d'El Hasni Ben Redjeb

Groupe " L'Avenir Ensemble en Confiance "
Conseil Municipal du 25 mars 2024

Délibérations n° 72

Cession d'un appartement en copropriété situé 20 rue du Docteur Schweitzer

Monsieur le Maire,

On pourrait intituler cette délibération : « vend appartement pas cher, frais pris en charge par le contribuable grenoblois »

En effet, vous proposez avec cette délibération la cession d'un appartement de 88 m2 pour la somme de 135 000 euros.

Et pas n'importe quel appartement :

Un appartement situé dans un immeuble récent construit en 2010, il y a donc à peine 14 ans.

Et pas au prix du marché puisque vous déduisez de la valeur vénale de 177 500 euros , selon l'estimation des domaines, le montant de travaux de rénovation de 37000 !

Ce logement avait en effet été transformé en bureau en 2010 et il faut à nouveau le transformer en appartement.

Donc, le vrai coût pour la ville est le suivant

Valeur vénal 2024 - coût des travaux de 2024 = 135 000 euros

Et ensuite 135 000 – le coût des travaux de 2010 = ??

On peut supposer que ces travaux étaient au moins d'un montant équivalent de 37 000 euros

donc au final 135 000 – 37 000 = 98 000 euros

Donc une bien mauvaise affaire pour les contribuables grenoblois qui voient leur patrimoine bradé une nouvelle fois

Rappelons également que le plan de cessions des biens immobiliers, était sorti du chapeau au moment de l'opération Claudel afin d'expliquer que la vente des bâtiments anciens occupés par les services transférés permettrait d'en atténuer le coût global de l'opération.

Il était alors question du patrimoine ancien et non pas des biens récents.

Et on attend toujours le bilan global de l'opération Claudel.